



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Insertion »

Parcours « Activités Corporelles, Santé et Société »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**De Macadam Sport
à Moselle Macadam Jeunesse :
vers la promotion de l'activité physique et
sportive en milieu rural chez les jeunes âgés
de 11 à 17 ans**

présenté par

Charles HEINE

Maître de stage : Emmanuel, PECHE, Chef du Service Jeunesse, Conseil Général de la Moselle, METZ

Guidant universitaire : Olivier, AROMATARIO, Chargé de projets de promotion de la santé, CARMi-EST, METZ

Juin 2012

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Insertion »

Parcours « Activités Corporelles, Santé et Société »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**De Macadam Sport
à Moselle Macadam Jeunesse :
vers la promotion de l'activité physique et
sportive en milieu rural chez les jeunes âgés
de 11 à 17 ans**

présenté par

Charles HEINE

Maître de stage : Emmanuel, PECHE, Chef du Service Jeunesse, Conseil Général de la Moselle, METZ

Guidant universitaire : Olivier, AROMATARIO, Chargé de projets de promotion de la santé, CARMi-EST, METZ

Juin 2012

Remerciements

A mes parents, qui m'ont porté, encouragé, sermonné, et qui ont toujours été présents,
à Vanessa, mon porte-bonheur, qui m'a soutenu et attendu pendant de longs mois,
à mes trois grandes sœurs et mes frères, qui ont toujours été de bons conseils,
à Yann et Stéphane, pour leur participation à la relecture,

à Anne VUILLEMIN, responsable universitaire, qui m'a permis de réaliser cette ultime année de Master ô combien enrichissante,

à Olivier AROMATARIO, mon tuteur, pour ses conseils et ses enseignements, et pour m'avoir soutenu pendant ces courts mois,

aux universités de METZ et de NANCY, aujourd'hui Université de Lorraine, pour toutes les formations auxquelles j'ai pu participer,

à Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle, pour m'avoir donné la chance de pouvoir réaliser ce stage,

à Madame Françoise BATAILLON-DAL-ZUFFO, Directrice des Sports et de la Jeunesse au Conseil Général de la Moselle, pour son accueil et ses informations précieuses,

à Monsieur Emmanuel PECHE, Chef du Service Jeunesse au Conseil Général de la Moselle, pour son suivi, ses conseils et son attention pendant ces cinq mois de stage,

ainsi qu'à Aliza, Christelle, Jérôme, Loïc, Olivia, Patricia et Patricia pour leur accueil, leurs conseils, leur aide et le fait de m'avoir supporter pendant ces quelques mois.

Merci à toutes et à tous.

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Leur développement est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale.

Extrait de l'Article 1er de la Loi AVICE, 1984.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE I : CONTEXTE DE L'ETUDE.	5
PARTIE I : CARACTERISTIQUES DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE.....	5
1) Le contexte de la promotion de l'activité physique.....	5
2) Des données alarmantes.	5
3) Des initiatives politiques internationales concernant l'activité physique.....	6
4) La promotion de l'activité physique.....	7
4. A) Généralités concernant la promotion de la santé.....	7
4. B) Caractéristiques de la promotion de l'activité physique.....	8
4. B. a) Généralités sur l'activité physique.	9
4. B. b) Les bénéfices de l'activité physique sur la santé.....	10
4. B. c) Les recommandations concernant l'activité physique pour la santé.	12
4. B. d) Cadre théorique de la promotion de l'activité physique.....	13
4. C) La promotion de l'activité physique en France.	17
PARTIE II : LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : CARACTERISTIQUES ET POLITIQUE D'ANIMATION JEUNESSE.....	20
1) Présentation de la Moselle.....	20
1. A) Une population croissante dans les milieux périurbain et rural.	21
1. B) L'ensemble de la population mosellane est concerné par l'intercommunalité.....	21
1. C) La Moselle, un département sportif.....	22
2) Le Conseil Général de la Moselle.....	24
2. A) Une politique départementale de promotion de l'activité physique en faveur de la jeunesse... 25	
2. B) Une démarche mosellane de promotion de l'activité physique : de Macadam Sport à Moselle Macadam Jeunesse.	26
PARTIE III : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES JEUNES ET DE SA PRATIQUE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE.....	30
1) Définitions de la jeunesse.....	30
2) Les jeunes âgés de 11 à 17 ans : une priorité du Conseil Général de la Moselle.	30
3) Les jeunes en France : une activité physique insuffisante.....	31

4) Les jeunes mosellans et l'activité physique : quelques chiffres en Moselle.....	34
PARTIE IV : LES SPECIFICITES DU MILIEU RURAL.....	36
1) Caractéristiques du milieu rural.....	36
1. A) Définition des communes urbaines et des communes rurales.....	36
1. B) Définition de l'intercommunalité.....	38
2) Les spécificités du milieu rural.....	40
2. A) La politique rurale : des élus en prise directe avec les administrés.....	40
2. B) La géographie rurale.....	41
2. C) L'environnement rural.....	42
2. D) Les acteurs de l'activité physique et sportive en milieu rural.....	44
PARTIE V : LES SEMAINES SPORTIVES DE L'ARC MOSELLAN : UN EXEMPLE DE PROMOTION DE	
L'ACTIVITE PHYSIQUE EN MILIEU RURAL.....	47
1) Le choix de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM).....	47
2) Caractéristiques géographiques de la CCAM.....	47
3) L'action de promotion de l'activité physique et sportive de la CCAM en faveur des jeunes.....	49

CHAPITRE II : METHODOLOGIE : UNE DOUBLE APPROCHE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU RURAL..... 52

1) LE RECENSEMENT DES RESSOURCES TERRITORIALES.....	52
2) L'ENQUETE AUPRES DES JEUNES RURAUX.....	54
2. A) La population d'enquête.....	56
2. B) La construction des questionnaires.....	56

CHAPITRE III : LES RESULTATS DU DIAGNOSTIC EN MILIEU RURAL..... 57

1) LE RECENSEMENT DES RESSOURCES DANS LA CCAM.....	57
a) L'organisation politique de la CCAM.....	57
b) Le milieu associatif.....	57
c) Les actions complémentaires sur le territoire.....	59
d) Les équipements d'activités physiques et sportives dans la CCAM.....	59
e) Les moyens de transport et de communication mobilisables dans la CCAM.....	60
2) LES RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES JEUNES.....	61
2. A) Les jeunes ruraux : un niveau d'activité physique insuffisant.....	61
2. B) Les préférences des jeunes ruraux en matière d'activité physique et sportive.....	64
2. C) La pratique d'activités habituelle des jeunes ruraux.....	65
2. D) Les recommandations des jeunes ruraux en matière d'activité.....	66

2. E) Les raisons de la non-pratique d'activité physique chez les jeunes ruraux.....	67
2. F) Lieux et temps de pratique privilégiés par les jeunes ruraux.	68
2. G) La mobilité des jeunes ruraux.....	69
2. H) Les activités estivales des jeunes ruraux.	70
2. I) Moselle Macadam Jeunesse : les demandes formulées par les jeunes ruraux de la CCAM.	72
2. J) Les pistes d'améliorations des SAM / SAMI par les anciens participants.....	75

CHAPITRE IV : ANALYSE..... 77

1) DES EQUIPEMENTS INEGALEMENT REPARTIS, MAIS UN SOUHAIT DE PROXIMITE.....	77
2) POUR DEVELOPPER LA PARTICIPATION DE TOUS.....	79
3) POUR DEVELOPPER LES APTITUDES INDIVIDUELLES.	81
4) POUR ORGANISER LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES ET LOCALES VERS LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE.	84
5) POUR AMENAGER LA DEMARCHE DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE.	86

CONCLUSION 89

BIBLIOGRAPHIE 91

ANNEXES

ABREVIATIONS

AdCF : Assemblée des Communautés de France

ADEPPA : Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air

AES : Agence pour l'Education par le Sport

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

CC3F : Communauté de Communes des Trois Frontières

CCAM : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPS : Education Physique et Sportive

HBSC : Health Behaviour in School-aged Children

HEAP Europe : European network for the promotion of Health Enhancing Physical Activity

ICAPS : Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité

INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

SAM : Semaines sportives de l'Arc Mosellan

SAMI : Séjour de l'Arc Mosellan Itinérant

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PNAPS : Plan National de Prévention par l'Activité Physique ou Sportive

PNNS : Programme National Nutrition Santé

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

Introduction

La pratique de l'activité physique est fortement encouragée de nos jours. Ses effets bénéfiques sur la santé ont été démontrés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui a d'ailleurs recommandé une pratique régulière tout au long de la vie. Les politiques internationales et nationales ont alors pris le relais afin de faire passer le message aux populations quel que soient leur âge, leur genre, leur culture, leur religion et leurs catégories sociale et professionnelle. La pratique de l'activité physique, selon les recommandations (OMS, 2010), permet le maintien ou une amélioration de la santé pour tous.

Mais qu'est ce que la santé ? Définie par l'OMS (1946) comme *«un état de complet bien-être physique, psychique et social»*, la santé a pour beaucoup de personnes une orientation médicalisée. Or elle ne doit pas être uniquement comprise en ce sens. En effet, la santé n'est *«pas seulement l'absence de maladie»*. Pour appuyer cette idée, voici la définition actuellement utilisée en promotion de la santé : *« la santé est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. »*

La santé de l'individu est donc perçue comme des ressources individuelles et se situe sur un point de vue capacitaire de la personne. Cela suppose donc des savoirs et des compétences détenues par elle afin de pouvoir maintenir ou améliorer son état de santé. La démarche en promotion de la santé nécessite alors de connaître les connaissances, les attitudes et les comportements à améliorer, mais aussi ceux sur lesquels la personne ou le groupe de personnes peut déjà s'appuyer pour faire des choix qui lui permettront de mieux vivre sur les plans individuel et collectif. De plus, l'environnement dans lequel vivent ces individus - qu'il soit physique ou social - est déterminant dans leur santé. C'est pour cela que la définition de la santé souligne l'importance de pouvoir évoluer et s'adapter à son milieu.

Ces orientations ont été proposées par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre d'un projet de promotion de l'activité physique destiné aux jeunes mosellans. La démarche *Moselle Macadam Jeunesse*, démarche d'éducation par le sport et par la culture, conduira à des actions dès l'été 2012 pour l'ensemble des jeunes âgées de 11 à

17 ans au sein du territoire mosellan. Anciennement appelé *Macadam Sport*, ce projet avait pour vocation d'être centré sur les jeunes des zones urbaines difficiles afin de favoriser leur inclusion dans les clubs sportifs locaux. La volonté d'étendre le projet à l'ensemble de la jeunesse mosellane amène à se poser plusieurs interrogations. En effet, comment passer d'un projet au départ urbain à la prise en compte du milieu rural ? Quels sont les acteurs à mobiliser pour un tel projet en milieu rural ? Les demandes et les besoins des populations jeunes sur chaque territoire sont-ils les mêmes ? Sur quels moyens la démarche peut-elle s'appuyer ?

Les recherches pour répondre à ces questions ont mené aux constats suivants. En effet, peu d'informations, au sein du Conseil Général comme dans les recherches scientifiques, ont permis de comprendre le comportement des jeunes ruraux en matière d'activité physique. De plus, l'existence de spécificités entre la ville et la campagne semble devoir conduire à une analyse approfondie du territoire mosellan et de son milieu rural en termes d'accessibilité à l'activité physique chez les jeunes. Ainsi, comment les jeunes ruraux pratiquent-ils l'activité physique ? Quelles activités préfèrent-ils ? Dans quel contexte ? Par quels moyens intéresser le plus grand nombre d'adolescents ? Et comment leur rendre accessible la pratique de l'activité physique ? Répondre à ces questions permettrait au Conseil Général de la Moselle de pouvoir mettre en place et adapter une démarche a priori urbaine vers le milieu rural mosellan.

Ainsi, la présente étude apporte un éclairage sur l'interrogation suivante :

A partir de la démarche menée en milieu urbain, comment permettre au Conseil Général de la Moselle de promouvoir l'activité physique et sportive en milieu rural, chez les jeunes âgés de 11 à 17 ans ?

Répondre à cette question passe sans doute par l'analyse des facteurs influençant l'activité physique chez les jeunes. Ainsi, c'est par la prise en compte des caractéristiques propres à chaque territoire ainsi que par une analyse au plus près de la population des jeunes mosellans que la transposition d'un projet de promotion de l'activité physique du milieu urbain au milieu rural serait rendue possible.

Afin d'expliquer ce point de vue, le cadre détaillé de la promotion de l'activité physique permettra dans un premier temps de cerner les besoins de la population jeune en matière d'activité physique. Cette dernière sera définie selon la politique départementale et son action Moselle Macadam Jeunesse. Afin d'illustrer ceci et de

mettre en lumière les spécificités du monde rural, la mise en place de cette politique de promotion de l'activité physique sera étudiée à travers un territoire rural mosellan.

Dans un second temps, une analyse approfondie de ce territoire et de la population qui y vit, permettra de mieux comprendre les ressources dont dispose le milieu rural et les représentations des jeunes relatives à l'activité physique. Deux méthodologies seront alors proposées et relatives à une fiche de recensement des ressources territoriales ainsi qu'une enquête centrée sur les jeunes ruraux et leur pratique d'activités physiques.

Enfin, les résultats issus de l'utilisation de ces outils permettront de fournir des éléments de réponse pour la mise en place d'un projet de promotion de l'activité physique en milieu rural et de proposer des pistes de travail à son référent départemental, le Conseil Général de la Moselle.

CHAPITRE I : Contexte de l'étude.

Partie I : Caractéristiques de la promotion de l'activité physique.

1) Le contexte de la promotion de l'activité physique.

L'activité physique est un des déterminants de la santé de l'homme (INSERM, 2008, PNAPS, 2008). De part son évolution, le corps humain est un organisme complexe qui possède la capacité d'accomplir des tâches diverses comme courir, sauter, grimper mais aussi des mouvements exigeant une motricité fine.

Cette motricité, tout comme le niveau d'activité physique, a donc évolué. Les chasseurs-cueilleurs devaient beaucoup se déplacer pour pouvoir se nourrir et échapper aux prédateurs. Souvent, les aliments étaient difficiles à trouver, ce qui poussait l'individu à devoir économiser son énergie et ainsi s'adapter à une période de famine. Par la suite, la force et la mobilité de l'homme ont servi à l'agriculture, aux constructions et aux déplacements.

Mais au XXI^{ème} siècle, la nécessité de l'activité physique a diminué en même temps que les activités sédentaires se sont multipliées. Si bien que beaucoup de personnes semblent ne plus avoir conscience de son intérêt pour leur santé et leur bien-être. Ainsi de nombreuses études soulignent la progression de l'obésité et des troubles de la santé liés à l'inactivité.

2) Des données alarmantes.

Le 4 avril 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) rappelle, à l'occasion de la journée mondiale de la Santé, que le manque d'activité physique peut avoir de graves conséquences pour la santé.

On lui attribue environ deux millions de morts par an, ce qui amène l'OMS à lancer un avertissement : la sédentarité pourrait bien figurer parmi les dix principales causes de mortalité et d'incapacité dans le monde, toutes causes de mortalité confondues.

L'OMS affirme, en 2002, que le manque d'activité physique (ou sédentarité) est la première cause non transmissible de mortalité dans le monde. L'activité physique est

alors considérée comme un facteur de risque modifiable. En effet, elle a une incidence sensible sur la mortalité évitable. A la différence des facteurs génétiques, il est donc possible d'agir dessus. De plus, l'activité physique est le quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale. Il représente 6% des décès, juste après l'hypertension (13%), le tabagisme (9%) et un taux de glucose élevé dans le sang (6%).

Selon l'OMS, 60 à 85 % de la population mondiale ont un mode de vie sédentaire. Et deux tiers des enfants n'ont pas une activité physique suffisante, ce qui aura des conséquences graves pour leur santé future. Car des aspects de l'individu adulte, comme son comportement, sont conditionnés tout petit. Sur le plan biologique, la sédentarité est associée à des effets néfastes comme une altération des fonctions, entraînant une surcharge pondérale. Ceci augmenterait le facteur de risque de mortalité et de morbidité (INSERM, 2008, PNAPS, 2008).

3) Des initiatives politiques internationales concernant l'activité physique.

Ces éléments généraux sur la santé font du manque d'activité physique l'un des problèmes de santé publique les plus sérieux à notre époque. La sédentarité augmente dans de nombreux pays, quel que soit leur niveau de développement (Baromètre Nutrition Santé 2008). En découlent des conséquences graves pour la santé générale des populations, la prévalence des maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, diabète, cancer) et leurs facteurs de risque (hypertension, taux élevé de sucre dans le sang et surcharge pondérale).

Ce qui a déclenché l'intérêt de l'activité physique, c'est en grande partie l'importance de plus en plus grande de l'obésité. En mai 2004, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé la *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*. Des recommandations aux Etats Membres ont alors été proposées afin d'élaborer des politiques et des plans d'action nationaux concernant l'exercice physique en vue d'accroître le niveau d'activité physique de leur population. D'autres politiques ont suivi cette stratégie. C'est le cas de la Commission européenne qui a publié en 2007 un Livre Blanc relatif à la *Stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité*. En 2007 toujours, le Parlement européen cible l'obésité comme priorité politique à travers différentes recommandations concernant l'information du consommateur dès l'enfance, ou encore l'intégration de la

nutrition et de l'activité physique dans les politiques communautaires. Ces orientations visent l'éducation des personnes dès le plus jeune âge afin de prévenir le surpoids et l'obésité en leur permettant de faire des choix concernant l'alimentation et l'intensité de l'activité physique.

Le Groupe de travail de l'Union Européenne « Sport et Santé » a proposé en 2008 des *Lignes d'action recommandées par l'Union Européenne en matière d'activité physique*. Le document décline 41 recommandations destinées aux organisations publiques et privées dans le cadre du soutien d'une activité physique favorable à la santé.

Enfin, la Charte de Toronto (2010) complète tout ceci pour appuyer encore le rôle positif de l'activité physique. Cette charte est un appel à l'action à destination des acteurs de la promotion de la santé par l'activité physique. Elle a pour objectif « d'implanter durablement les conditions favorisant un mode de vie actif pour tous et pour toutes ».

4) La promotion de l'activité physique.

4. A) Généralités concernant la promotion de la santé.

Lors de la première conférence internationale sur la promotion de la santé à Genève (1986), l'OMS a défini la promotion de la santé comme « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci ». Cette définition prend en compte la santé comme étant « la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci ». La santé est donc un concept positif qui met en valeur les ressources sociales, individuelles, ainsi que les capacités physiques.

La santé est influencée par de nombreux facteurs, qui peuvent être expliqués en termes de déterminants de la santé. Lalonde (1974) a ciblé quatre éléments faisant partie de la conception globale de la santé : le mode de vie, l'environnement, la biologie humaine et le système de santé. Ces données montrent donc l'importance de l'individu mais aussi de son environnement. Pour appuyer ces propos, les axes de la Charte d'Ottawa (1986) soulignent que la promotion de la santé permet d'assurer l'égalité à la santé en agissant sur les individus, sur leur environnement et aussi sur les services à la personne et les politiques de santé (tableau 1 : les axes de la Charte d'Ottawa). Ces stratégies ont donc

pour objectif de redonner le pouvoir aux individus en leur permettant de faire des choix afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de tous. De plus, on sait que les actions qui combinent plusieurs de ces axes sont jugées plus efficaces.

Tableau 1 : La promotion de la santé selon les cinq axes de la Charte d'Ottawa.

Les cinq axes de la Charte d'Ottawa
Elaborer une politique publique saine, Créer des milieux favorables, Renforcer l'action communautaire, Développer des aptitudes personnelles, Réorienter les services de santé.

L'OMS affirme aussi que la participation de la population est indispensable à la pérennité des transformations comportementales. Les individus ou les groupes concernés sont placés au centre de l'action de promotion de la santé et la prise en compte de leurs caractéristiques (âge, genre, représentations, milieu de vie...) est prépondérante dans la réussite de cette action.

Enfin, le fait de posséder des connaissances en matière de santé favorisent la participation de la personne ou de la population. « La possibilité de bénéficier d'une action éducative et de recevoir des informations est essentielle si l'on veut obtenir une participation effective des individus et des communautés et leur donner des moyens d'agir » (OMS, 1999).

La présente étude s'oriente vers le développement de la santé par l'activité physique. La partie suivante consiste à expliquer la promotion de l'activité physique à des fins de santé.

4. B) Caractéristiques de la promotion de l'activité physique.

Nombreuses sont les études qui montrent les bienfaits de l'activité physique - et de manière plus générale d'une bonne nutrition - sur les individus et les populations, que ce soit dans le domaine de la rééducation / réadaptation ou dans le domaine de la santé publique. En effet, il est prouvé qu'une pratique régulière est associée à une réduction de la mortalité, à la prévention des maladies chroniques pouvant apparaître à

l'âge adulte (maladies cardiovasculaires, cancers), et de manière plus générale au bien-être psychologique et social. Mais comment définit-on l'activité physique ? Et quels sont les leviers qui encouragent sa pratique bénéfique pour la santé ?

4. B. a) Généralités sur l'activité physique.

Selon Caspersen et al. (1985), l'activité physique est définie comme « l'ensemble des mouvements corporels produits par la mise en action des muscles squelettiques et entraînant une augmentation substantielle de la dépense énergétique au dessus du métabolisme de repos ». L'activité physique comprend donc de manière générale la pratique sportive, réalisée dans un cadre réglementé qui permet la compétition, mais aussi les activités de loisirs et celles de la vie quotidienne (jardinage, ménage, marche...). A des degrés divers, elle concerne donc le quotidien de la quasi totalité de la population.

L'activité physique s'oppose à la sédentarité (ou inactivité physique), qui correspond à l'état dans lequel les mouvements sont réduits au minimum et la dépense énergétique proche de celle de repos (Dietz, 1996). De plus, il est important de préciser que le comportement sédentaire n'est pas seulement assimilé à une activité physique insuffisante ou inexistante. Le concept de sédentarité prend aussi en compte les occupations dont la dépense énergétique est proche de la dépense de repos ; regarder la télévision, lire, conduire, manger, travailler sur un ordinateur, jouer aux jeux vidéo... Selon l'INPES, le temps passé devant un écran est d'ailleurs l'indicateur de sédentarité le plus utilisé actuellement.

La mesure de l'activité physique s'effectue à l'aide de paramètres partagés au niveau international. En effet, les professionnels de l'activité physique jugent le niveau de la pratique selon son contexte, sa nature, son intensité, sa durée, sa fréquence. Ces indicateurs sont expliqués brièvement dans le tableau 2 (*Les paramètres de l'activité physique*).

Tableau 2 : les paramètres de l'activité physique :

Paramètres de l'activité physique	Descriptif
<i>Contexte</i>	Activité domestique, loisir, transport ou travail
<i>Type</i>	Endurance, résistance, souplesse, équilibre et nature de l'activité
<i>Intensité</i>	Niveau d'effort sollicité par l'activité ou fourni par une personne durant sa pratique (dépense énergétique, fréquence cardiaque, appréciation de l'effort)
<i>Durée</i>	Temps de pratique au cours d'une séance (en minutes)
<i>Fréquence</i>	Généralement en nombre de séance(s) par semaine

4. B. b) Les bénéfices de l'activité physique sur la santé.

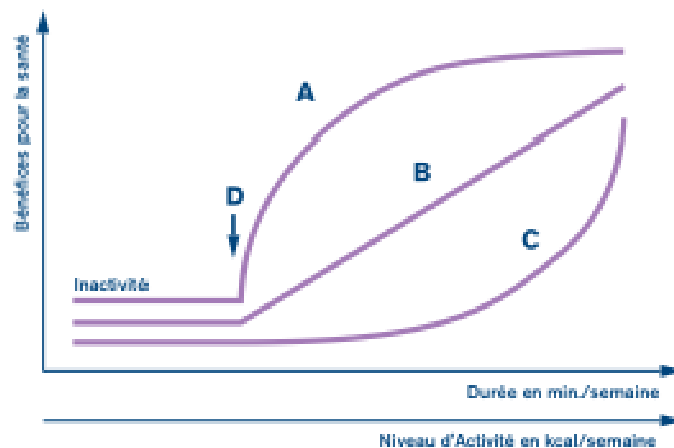
Il est admis qu'il existe une relation linéaire entre la quantité d'activité physique et ses conséquences sur la santé du pratiquant. En effet, plus la personne pratique et plus les bénéfices sur sa santé seront importants (tableau 3 : les bénéfices de l'activité physique sur la santé). Néanmoins, ce rapport n'est validé que jusqu'à un certain niveau de pratique de l'activité physique. Le surentraînement des sportifs qui provoque la survenue de blessures physiques ou mentales en est un exemple. Cette relation linéaire correspond à la courbe B sur la figure 1. Selon la courbe A, des bénéfices plus importants peuvent survenir avec un niveau d'activité physique modéré. Ce constat est d'ailleurs accentué chez les personnes inactives qui deviennent au moins modérément actives. Et le bénéfice supplémentaire obtenu par les personnes déjà modérément actives est moindre. D'après la courbe C, des niveaux de pratique relativement élevés sont nécessaires pour un développement de la santé qui croit de façon exponentielle avec le volume d'activité. La découverte d'une relation dose/réponse inverse, entre la quantité d'activité physique et le risque de mortalité toutes causes, tendrait vers une courbe se positionnant entre B et A. Car on sait maintenant que la pratique d'une quantité modérée d'activité physique suffirait déjà à un bénéfice en termes de santé. Une question reste en suspens : celle de la quantité minimale d'activité physique permettant d'obtenir des bénéfices sur la santé (point D).

Tableau 3 : les bénéfices de l'activité physique sur la santé.

Activité physique et santé
Une pratique régulière d'activité physique : participe au développement et à croissance harmonieuse des jeunes, a des effets favorables sur la santé mentale (réduction du stress, de l'anxiété et de la dépression), limite le risque de prise de poids excessive et participe au contrôle du poids, améliore le bien-être émotionnel perçu, l'estime de soi et de ses compétences ainsi que la qualité de vie, réduit le risque des principales pathologies chroniques : maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, hypertension artérielle, dyslipidémies, cancer du côlon, prévient l'ostéoporose, notamment des femmes, limite la perte d'autonomie et le risque de chute des personnes âgées, est associée à une diminution de la mortalité prématurée.

Source : Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), 2008.

Figure 1 : Courbe dose/réponse entre niveau habituel d'activité physique et bénéfices pour la santé.



D'après Bouchard C. Physical activity and health: introduction to the dose-response symposium. *Med Sci Sports Exerc* 2001; 33 (8 Suppl): S347-S350.

Source : *Activité physique : arguments scientifiques, pistes pratiques*, 2005.

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé ont été constatés chez les plus jeunes, comme chez les adultes et les personnes âgées (INSERM, 2008), avec une prolongation des bienfaits obtenus par une même personne entre son enfance et l'âge adulte. Mais certains bénéfices de l'activité physique ne se pérennisent que s'il y a maintien de la pratique. Il existe donc une réelle importance d'une pratique régulière et de son maintien tout au long de la vie. Et les bonnes habitudes sont à prendre dès l'enfance. Par

exemple, l'éducation physique pratiquée à l'école et au collège y contribue à travers l'acquisition de connaissances et la construction de compétences concernant le corps et son activité. Le contexte associatif et certaines occupations de loisirs encouragent aussi ces comportements favorables.

Les bienfaits de l'activité physique dépassent le simple cadre physiologique de la santé. En effet, sa pratique « favorise la cohésion et l'intégration sociale dès lors que l'activité est organisée dans un contexte facilitant l'accès à tous et la mixité des publics » (INPES, 2011). En développant les processus de concentration et de confiance en soi chez les jeunes, elle contribuerait à des résultats scolaires meilleurs. « Etre bien dans son corps et dans sa tête » est synonyme d'harmonie, de joie de vivre, de bonne santé mentale. L'activité physique influe donc aussi sur la qualité de vie et le bien-être des individus.

4. B. c) Les recommandations concernant l'activité physique pour la santé.

Les travaux qui ont permis de démontrer les effets bénéfiques de l'activité physique sur la santé ont abouti à des recommandations destinées à la population générale (A. Vuillemin, 2011). Ces préconisations visent à fournir des orientations sur la relation dose-effet entre l'activité physique et les bénéfices qui en découlent sur la santé. Elles servent de repères aux publics, aux professionnels, aux décideurs et aux organismes de surveillance et sont décrites selon les paramètres de l'activité physique (tableau 2 : les paramètres de l'activité physique). En 2010, l'OMS a publié des recommandations pour les jeunes âgés de 5 à 17 ans. Ces recommandations en matière d'activité physique s'appliquent à « tous les enfants et jeunes gens quel que soient leur sexe, leur race, leur appartenance ethnique ou leur niveau de revenu » (OMS, 2010).

Tous les jeunes âgés de 5 à 17 ans devraient avoir une activité physique quotidienne. Un minimum de 60 minutes par jour d'activité à intensité modérée ou élevée est souhaitable, que ce soit à l'école, en club sportif, lors des loisirs ou des activités de la vie quotidienne. Ce volume recommandé doit être réalisé en plus des activités physiques de la vie quotidienne de faible intensité et de celles qui sont inférieures à 10 minutes. L'OMS ajoute que le fait de pratiquer une activité physique pendant plus de 60 minutes apporte un bénéfice supplémentaire pour la santé.

De plus, les jeunes devraient pratiquer des activités permettant d'améliorer la force musculaire (exercices en résistance), la capacité respiratoire (activités aérobies vigoureuses), la santé osseuse et la souplesse au moins trois fois par semaine, pendant des séances d'une durée minimale de 20 minutes.

Les recommandations insistent sur la nécessité pour les jeunes de pratiquer des activités variées, attrayantes et ludiques répondant à ces critères.

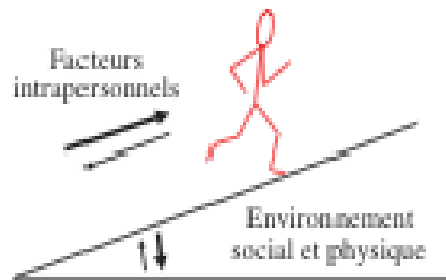
Pour les jeunes sédentaires, il est recommandé d'augmenter progressivement l'activité physique pour tendre vers les objectifs ci-dessus. L'OMS précise qu'il convient de commencer l'activité physique en petite quantité et d'en augmenter petit à petit la durée, la fréquence et l'intensité avec le temps.

Enfin, pour les personnes qui pratiquent habituellement une activité physique, les recommandations en matière d'activité physique ne devraient pas promouvoir un objectif qui encouragerait une réduction des niveaux actuels.

4. B. d) Cadre théorique de la promotion de l'activité physique.

Tout comme la promotion de la santé, la promotion de l'activité physique peut s'appuyer sur les axes développés dans la Charte d'Ottawa (1986), figurant dans le tableau 1. Néanmoins, des études ont proposé un cadre spécifique à la promotion de l'activité physique. En effet, dans de nombreux pays il existe une tradition de la promotion de l'activité physique (INSERM, 2008). La Finlande a été le premier pays européen à développer un modèle de la promotion de la santé à travers l'activité physique (HEPA pour Health Enhancing Physical Activity). Ce modèle illustre les rôles respectifs de l'individu et de son environnement dans les comportements de santé. Comme le montre la figure 2, il peut être adapté aux comportements d'activité physique.

Figure 2 : Rôle des facteurs intrapersonnels et de l'environnement social et physique sur les comportements d'activité physique.

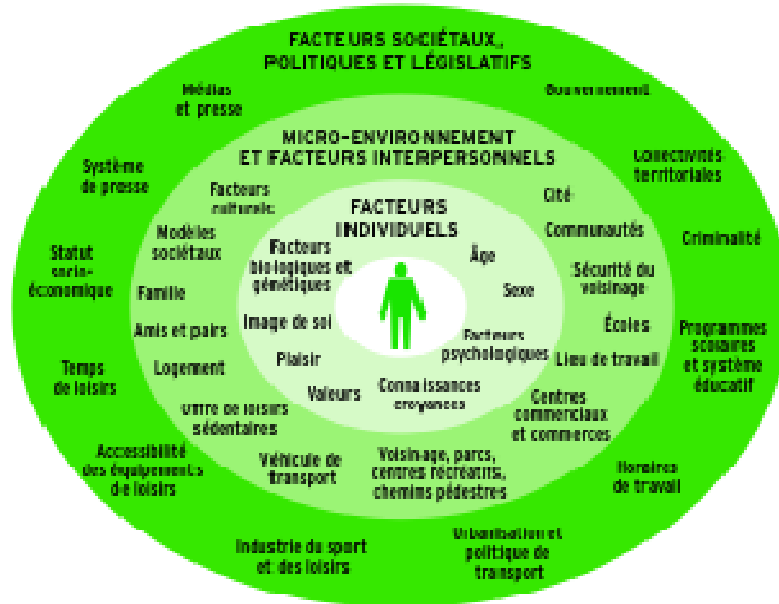


Source : expertise de l'INSERM, 2008.

Selon l'INSERM, une importance croissante est donnée aux facteurs d'environnement social et physique, bien que les facteurs intrapersonnels (attitudes, attentes, capacités, compétences, valeurs...) jouent un rôle au niveau individuel. En effet, le milieu de vie de la personne semble influencer l'activité physique. Le contexte familial changeant, l'offre de sport, l'accessibilité aux équipements sportifs ou de transport... peuvent avoir des répercussions sur la pratique de l'activité physique sur le plan individuel mais aussi collectif. L'étude ICAPS (2011) va dans ce sens en affirmant que l'activité physique d'un individu ou d'un groupe d'individus est conditionnée par le réseau complexe de facteurs intrapersonnels, interpersonnels et environnementaux. Ces facteurs sont considérés comme des déterminants modifiables de l'activité physique. Dès lors, en promotion de l'activité physique, si l'un de ces facteurs représente un frein à la pratique, on va essayer de « jouer » sur les autres pour la favoriser. Le *modèle trans-théorique du changement des comportements* (Prochaska et DiClemente, 1983) permet par exemple de savoir à quel stade de pratique de l'activité physique se trouve une personne pour éventuellement l'aider à progresser.

Dans le but de promouvoir l'activité physique, il est donc indispensable de cerner les caractéristiques de la personne ainsi que le contexte social, culturel, physique et organisationnel dans lequel elle évolue (Figure 3).

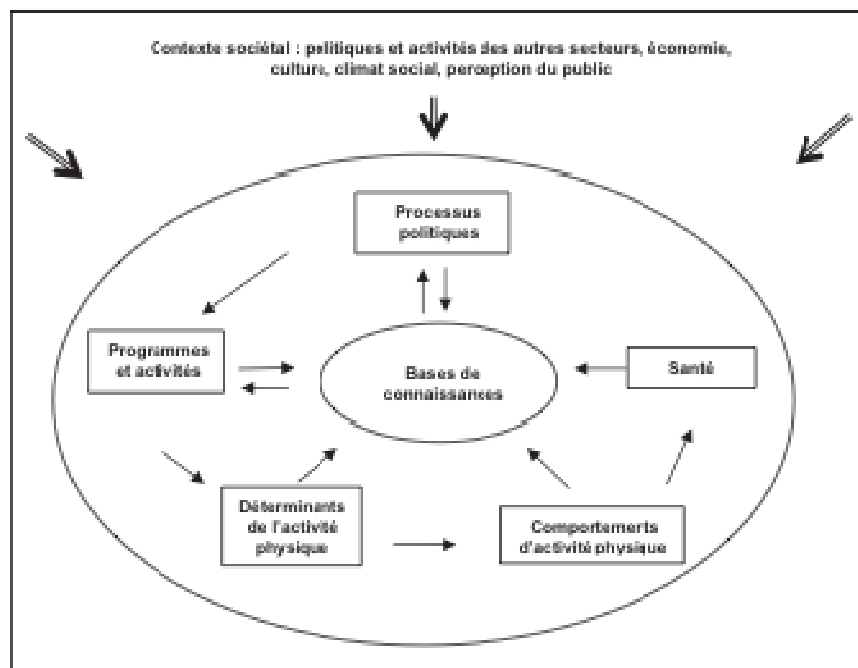
Figure 3 : Facteurs influençant la pratique de l'activité physique, d'après Booth.



Source : ICAPS, 2011.

Le réseau européen pour la promotion de la santé par l'activité physique (HEPA Europe network) a développé un cadre stratégique pour la promotion de l'activité physique (INSERM, 2008). La figure 4 montre que ce cadre est basé sur un processus politique qui se termine avec l'effet sur la santé.

Figure 4 : Schéma du modèle HEPA Europe pour la promotion de l'activité physique.



Source : Expertise INSERM, 2008.

En considérant le schéma ci-dessus et ce depuis sa terminaison (l'aspect *santé*), rappelons que l'activité physique a des effets biologiques, psychologiques et sociaux sur la santé. Le *comportement d'activité physique* peut être appréhendé comme une activité telle que la marche, une discipline sportive, une activité de loisir ou comme l'activité physique dans sa définition globale (voir paragraphe 4. B. a.). Ensuite, les *déterminants de l'activité physique* comprennent les facteurs *non modifiables* et *modifiables*. Les premiers regroupent une partie des facteurs intrapersonnels et incluent notamment l'âge, le genre, les facteurs génétiques. Les *facteurs modifiables* comprennent les déterminants vus dans les figures 2 et 3 (intrapersonnels, environnement social et physique). Rappelons que l'ensemble de ces facteurs peuvent être dépendants les uns des autres. Les *programmes et les activités* ont pour objectif de changer les facteurs de comportement modifiables des groupes cibles tout en tenant compte des facteurs non modifiables. Les interventions de promotion de l'activité physique, selon HEPA Europe, peuvent se dérouler à différentes échelles géographiques, de l'international au local, niveau sur lequel porte la présente étude. Elles se caractérisent par des activités structurées, comme l'EPS à l'école, des activités dans des environnements attrayants, du conseil et de l'évènementiel. La mise en place de ces mesures se construit en différentes phases telles que le développement et la coordination, la formations d'intervenants, un soutien financier ou technique. Elle nécessite donc la mise en relation de différents acteurs participants à la planification, le déroulement ou encore l'évaluation de l'action. Les *programmes et activités* sont idéalement basés sur des *processus politiques* correspondant aux recommandations et lignes directrices, à la législation, aux documents politiques et de stratégie ou encore aux normes sociales.

Enfin, la *base de connaissances* est importante car toutes les expériences de promotion de l'activité physique précédentes doivent servir de socle pour les nouvelles actions menées. De plus, elle est constamment réactualisée. De ce point de vue, la *base de connaissances* concerne tous les niveaux du modèle de HEPA Europe. A noter que l'ensemble des processus expliqués peuvent être perturbés par des facteurs d'influence comme les *politiques et activités d'autres secteurs* (relations sociales, perceptions du public...).

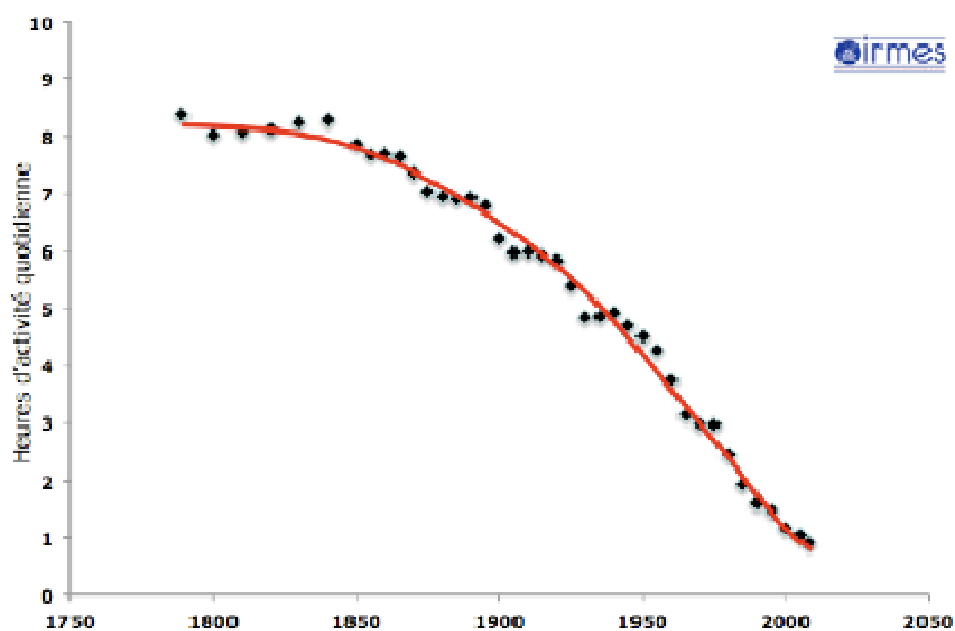
La mise en place d'un programme de promotion de l'activité physique, en ce qui concerne notre étude au niveau local et plus précisément dans le milieu rural, est donc influencée par des politiques et des actions menées à différentes échelles. Ainsi, après avoir cité les principales orientations internationales en matière d'activité physique

(Chapitre I. Partie I. 3), intéressons-nous aux *programmes et activités* de promotion de l'activité physique en France.

4. C) La promotion de l'activité physique en France.

L'Hexagone ne déroge pas à la règle internationale et la diminution de la pratique d'activité physique y est aussi démontrée (PNAPS, 2008). En effet, le graphique 1 (*Evolution séculaire de l'activité physique quotidienne des Français*) montre que depuis deux siècles, le temps d'activité a chuté de huit heures à environ une heure par jour, avec une forte baisse au cours du XX^{ème} siècle. Ces chiffres sont à lier avec une forte transition démographique en ce qui concerne les emplois de l'agriculture (65 % en 1800 et 4% dans les années 2000) et les emplois tertiaires (de 14 à 72 %).

Graphique 1 : Evolution séculaire de l'activité physique quotidienne des Français.



Source : Plan National de prévention par l'Activité Physique ou Sportive, 2008.

Ce constat de la diminution du niveau d'activité physique est mis en relation avec des études démontrant la part de plus en plus importante du surpoids et de l'obésité dans la population française, avec des effets néfastes sur la santé (PNAPS, 2008, H Escalon et al., 2008, S Danet et al., 2011). Déjà en 2003, l'enquête ObEpi réalisée par l'Institut Roche de l'Obésité a montré que l'obésité et le surpoids progressaient constamment.

Avec un constat émergeant qui est aujourd'hui partagé : on devient obèse de plus en plus tôt. Pour lutter contre cela, des mesures de santé publique sont prises en France. Elles ont pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience du marché des soins et de réduire les risques en termes d'apparition ou de réapparition d'une maladie. La promotion de l'activité physique en France entre dans ce cadre. Ainsi, différentes orientations sont proposées.

Au niveau national, le Plan National Nutrition Santé (PNNS) est proposé depuis 2001 par le ministère de la Santé et des Sports, et actualisé tous les 5 ans. Le PNNS a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population française, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition. La nutrition regroupe par définition les « processus d'assimilation et de dégradation des aliments qui ont lieu dans un organisme » (dictionnaire Larousse). En d'autres termes, elle comprend les apports et les dépenses énergétiques du corps humain. La nutrition prend donc en compte l'alimentation ainsi que l'activité physique. En ce sens, les orientations du PNNS actuel (2011-2015) favorise la promotion d'un mode de vie actif à travers son deuxième axe intitulé « Développer l'activité physique et sportive et limiter la sédentarité » et une mesure qui est d' « augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité, diminuer la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les enfants et les adolescents ». Ces objectifs sont d'ailleurs repris dans la loi de santé publique du 9 août 2004.

Le Plan National de prévention par l'Activité Physique ou Sportive (PNAPS, 2008) coïncide avec les orientations du PNNS en soulignant le rôle que joue l'*Activité Physique ou Sportive* (APS) dans la santé de chaque individu. Afin de favoriser la pratique de l'APS, le plan recommande notamment de mettre en place des campagnes de communication locales à destination des publics cibles sur les bonnes pratiques. Les enjeux cités sont alors de « changer la représentation sociale et les comportements vis-à-vis de l'activité physique ou sportive, d'agir sur les déterminants environnementaux et socio-économiques et de nouer des partenariats ». De plus, la promotion des APS chez les jeunes et les adolescents est une des priorités du PNAPS. Dans cette optique, le plan propose d'agir sur trois niveaux :

- Faire évoluer les connaissances et les représentations de l'APS, par des actions de sensibilisation (...) locales mais aussi par la possibilité d'accéder à des activités attractives.
- Améliorer l'environnement social des jeunes afin qu'il relaie l'information, favorise et soutienne les changements de comportements.

- Offrir les conditions physiques, institutionnelles et structurelles pour la pratique d'APS.

L'objectif est que tous les jeunes puissent acquérir le goût de l'activité physique et sportive, et que l'existence de nombreuses opportunités d'activités variées, attractives et facilement accessibles lui permettent de mettre en œuvre les compétences acquises, favorisant ainsi le maintien des changements de comportements à long terme.

Dès lors, les établissements scolaires représentent un point d'ancrage privilégié pour de telles stratégies. Le *programme d'Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité*, ICAPS (INPES, 2011), concerne donc encore le public jeune. Réalisé dans des collèges du Bas-Rhin, l'ICAPS a été développé selon une « approche socio-écologique » prenant en considération l'individu, son environnement social ainsi que son environnement organisationnel, ce sur une durée de 4 ans. Les résultats ont montré une augmentation de la pratique de l'activité physique, une diminution de la sédentarité ainsi que des effets bénéfiques et durables sur la santé des jeunes (perte de poids, diminution du risque de maladies cardiovasculaires, amélioration de la confiance en soi).

Enfin, l'*expertise collective* de l'INSERM (2008) démontre que l'activité physique, dans son sens global, mais aussi sportive, est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie.

Les actions de promotion de l'activité physique nécessitent une durée relativement longue pour pouvoir être évaluées et significatives. De plus, en France, elles sont en grande majorité basées sur les comportements et la responsabilisation des individus, comme le sont par exemple les campagnes nationales anti-tabac. Le programme ICAPS, avec son approche socio-écologique, offre alors un nouvel angle intéressant pour favoriser des comportements actifs chez les jeunes.

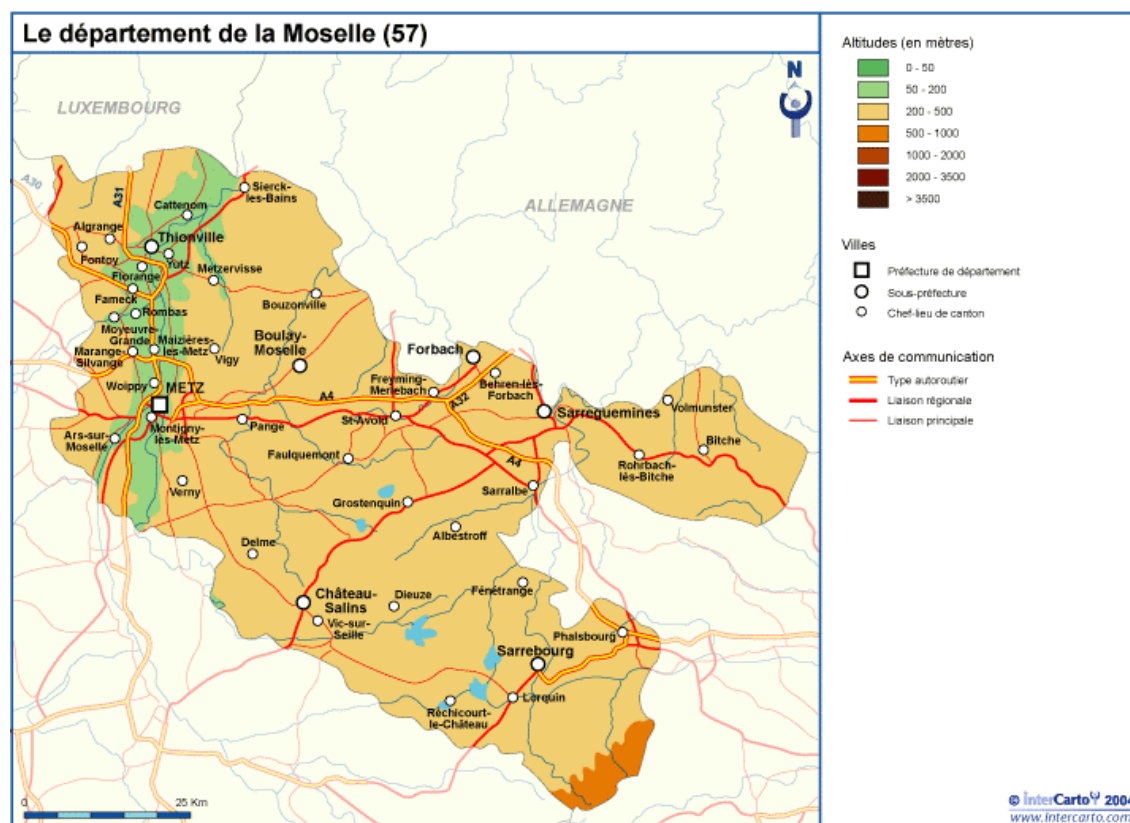
Après avoir présenté le cadre de la promotion de l'activité physique, découvrons le contexte local de notre étude, le département de la Moselle.

Partie II : Le département de la Moselle : caractéristiques et Politique d'Animation Jeunesse.

1) Présentation de la Moselle.

Avec 1 043 580 habitants au 1^{er} janvier 2009 répartis sur 6 216 km², la Moselle (carte 1) est le département lorrain le plus peuplé, rassemblant 44 % de la population régionale. Ce territoire comprend 737 communes, et 33 communautés de communes. Au Nord, il a la particularité d'être accolé aux frontières allemande et luxembourgeoise. De plus, le département est traversé par le sillon mosellan qui suit l'axe des villes de METZ et de THIONVILLE. Ces espaces, principalement urbanisés, participent à l'extension de son attraction et sont le signe de la mobilité accrue des actifs. Néanmoins, l'INSEE souligne une faible dynamique démographique et le vieillissement de la population, excepté sur le Nord-mosellan en raison de l'attractivité du Luxembourg.

Carte 1 : le département de la Moselle.



1. A) Une population croissante dans les milieux périurbain et rural.

La Moselle a gagné en moyenne chaque année près de 2000 habitants au cours de la dernière décennie. Mais sa croissance démographique entre 1999 et 2009 reste faible comparée à celle de la France métropolitaine (+1,9% contre + 6,8%).

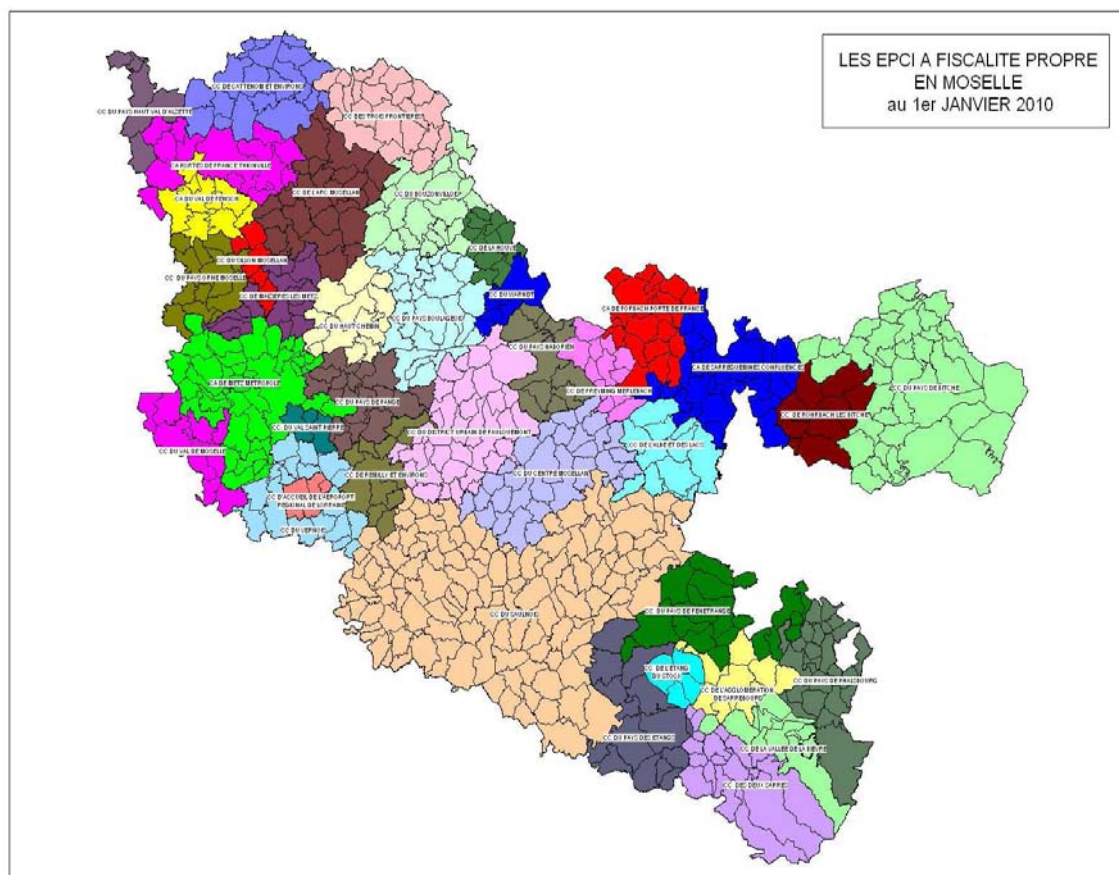
L'INSEE constate que sa population augmente dans le périurbain, la bande frontalière avec le Luxembourg et depuis peu le rural. Les secteurs dont la population augmente sont de trois types. Tout d'abord les zones périurbaines à l'Est de METZ et THIONVILLE, puis les zones proches du Luxembourg, où l'attraction du marché du travail du Grand-Duché a attiré des populations nouvelles. Enfin, l'INSEE relève un certain renouveau des territoires ruraux. Ainsi, le centre mosellan représente la zone la moins peuplée, mais avec la plus forte croissance de population.

Un essor de la construction neuve a profité aux secteurs géographiques autour de Metz et surtout de Thionville et du Luxembourg, dont les espaces ont subi la plus forte pression foncière et se sont densifiés. Ce mouvement affirme la vocation résidentielle du périurbain, voire plus récemment du rural. Il a été le plus fort dans les communautés de communes de Cattenom, de l'Arc Mosellan et du Val Saint-Pierre dans lesquelles près d'un tiers des logements ont moins de dix ans. Souvent, des jeunes familles viennent s'y installer.

1. B) L'ensemble de la population mosellane est concerné par l'intercommunalité.

Les délimitations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) permettent de recenser cinq communautés d'agglomération et 33 communautés de communes (carte 2). Ensemble, ces structures de coopération intercommunale regroupent la population mosellane et couvrent presque la totalité du territoire ; au 1^{er} janvier 2012, seul Phalsbourg n'est pas concerné par l'intercommunalité, ce qui représente 0, 21 % de la superficie du département et 0, 45 % de la population. Le Conseil Général s'est appuyé sur ces données pour mettre en place sa politique de promotion de l'activité physique en faveur de la jeunesse, qui sera détaillée plus loin.

Carte 2 : le département de la Moselle et son découpage communautaire.



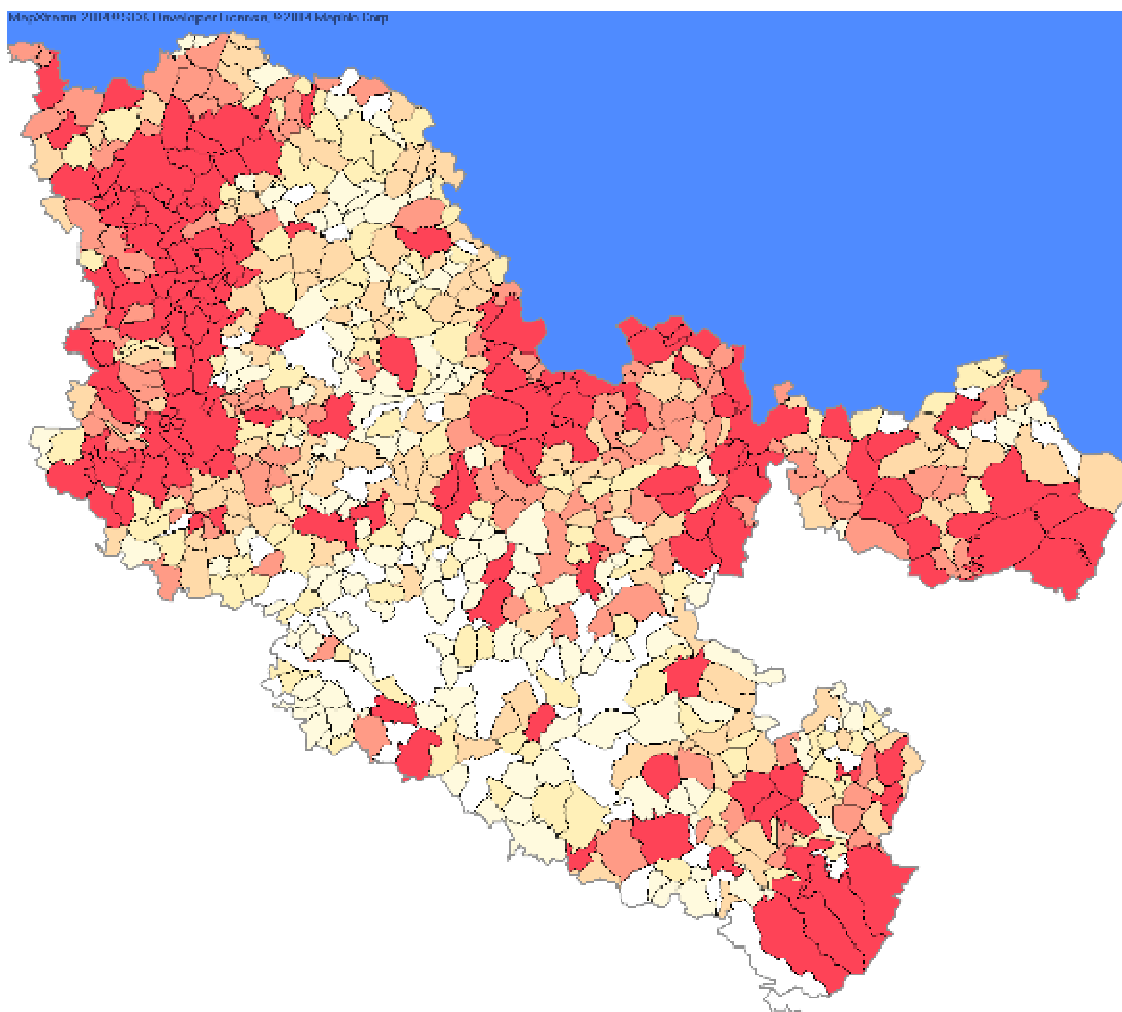
Source : Conseil Général de la Moselle.

1. C) La Moselle, un département sportif.

La Moselle est le troisième département français en termes d'équipements sportifs. En effet, elle en compte 8 000, en dehors des équipements de pleine nature, répartis sur 600 communes. Comme le montre la carte 3, ces équipements sont en majorité localisés sur la bande Ouest du département, principalement urbaine, tandis que l'espace central s'étendant du Nord au Sud, principalement rural, comprend peu d'équipements par communes (de 0 à 5).

Le département comprend environ 2 600 associations sportives affiliées à une fédération omnisport (donnée du Conseil Général de la Moselle). Enfin, le recensement effectué par le Conseil Général montre qu'un Mosellan sur quatre est licencié dans un club sportif.

Carte 3 : Nombre total d'équipements sportifs par commune en Moselle.



Légende Thématique

■	14 - 525
■	8 - 14
■	5 - 8
■	3 - 5
■	1 - 3

Source : http://www.res.sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx

Le Conseil Général est le premier partenaire du sport en Moselle. 20% de son budget est dédié au sport (A Salinas, février 2012). Il soutient les associations sportives (1 521 sur 2 600 en 2011), les clubs et les athlètes de haut niveau, et joue un rôle important dans la tenue des grands évènements comme le Moselle Open ou le Tour de France. De plus, à travers sa politique des Sports et de la Jeunesse, il souhaite développer la pratique de l'activité physique sur l'ensemble du territoire mosellan.

2) Le Conseil Général de la Moselle.

Le Conseil Général de la Moselle est l'assemblée délibérante du Département en tant que collectivité territoriale, formée par la réunion des conseillers généraux (conseillers territoriaux en 2014 après le vote de la loi de réforme du 16 décembre 2010). Son siège se trouve à Metz. Elu le 31 mars 2011, le Président du Conseil Général de la Moselle est Monsieur Patrick WEITEN. Il prépare et exécute les délibérations et gère l'administration du Conseil Général.

Depuis la loi de décentralisation de 1982, le Conseil Général « règle par ses délibérations les affaires du Département », en particulier la création des services publics départementaux, la gestion des biens et le budget de la Moselle. Le Conseil Général répond donc à des missions qui correspondent aux grands domaines de compétence de l'assemblée départementale : les affaires sociales et scolaires, l'agriculture, la culture, le sport, l'économie, l'environnement, les routes et les transports. Ainsi, le Conseil Général dirige la politique départementale à différents niveaux.

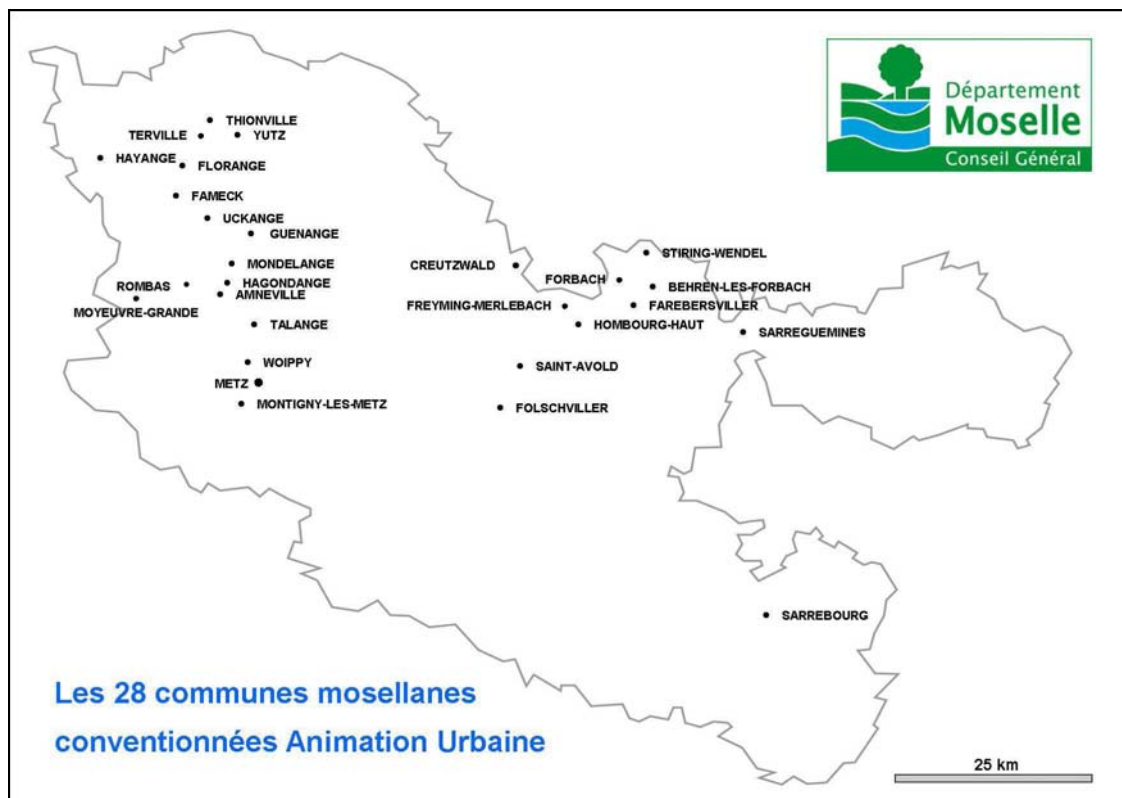
En ce qui concerne la promotion de l'activité physique, la compétence Culture, sport et tourisme permet au Conseil Général de travailler notamment au développement du sport. De cette manière, le département participe à la mise en valeur des ressources et des acteurs mosellans, et soutient un grand nombre d'initiatives. Pour cela, il encourage le sport sous toutes ses formes.

Le Conseil Général participe donc à la promotion de l'activité physique par son axe de travail Culture, Sport et Tourisme, mais aussi par d'autres. En effet, l'aide aux communes mosellanes pour la réalisation de leurs projets passe par le développement économique souhaité de la part du Conseil Général. Et l'on sait que plus les catégories socio-économiques au sein de la population sont élevées, meilleure sera l'accessibilité à la pratique d'une activité physique. Ainsi, en agissant sur le développement économique, les gens auront plus de ressources et de fait, une meilleure accessibilité à la pratique de l'activité physique. Outre le développement de l'axe économique, c'est aussi le cas pour les transports et l'environnement. La promotion de l'activité physique s'inscrit donc dans une politique générale de promotion au sein du Conseil Général de la Moselle.

2. A) Une politique départementale de promotion de l'activité physique en faveur de la jeunesse.

La politique d'Animation Jeunesse, adoptée en février 2012, succède à l'Animation Urbaine. Pour rappel, l'Animation Urbaine s'appuyait sur les politiques de la ville, ou de quartiers, afin de permettre aux jeunes en difficulté d'avoir accès à des activités physiques de loisirs proposées par les associations et structures locales. Cette politique concernait uniquement les communes urbaines du département dont les acteurs, réunis autour de la prévention spécialisée, étaient accompagnés et soutenus par le Conseil Général de la Moselle. Une Charte d'Animation Urbaine a permis d'encren le partenariat entre le Conseil Général et les 28 communes urbaines signataires (carte 4).

Carte 4 : Les communes conventionnées Animation Urbaine en Moselle.



Source : Conseil Général de la Moselle

L'Animation Jeunesse est détaillée dans les axes du Budget Primitif 2012 (en annexe 1). A travers celle-ci, le Conseil Général souhaite étendre ses services pour agir en faveur des adolescents âgés de 11 à 17 ans « sans distinction de territoire ». Sur ce point, la carte 4 montre le contraste entre les zones urbaines « occupées » par l'ancienne

politique d'Animation Urbaine et les zones rurales (centre et Est mosellans) vers lesquelles s'étend la nouvelle politique destinée aux jeunes. De plus, le Conseil Général désire « préserver une continuité éducative enfance-adolescence » à travers « une approche résolument éducative et positive, privilégiant la créativité et le dynamisme non seulement des jeunes mais également des partenaires de terrain ». Tout ceci en s'inscrivant « dans une prise en compte transversale de la jeunesse au sein du Conseil Général » (Budget Primitif 2012, deuxième axe, Animation Jeunesse). Pour mettre en place sa politique d'Animation Jeunesse, ce notamment dans le milieu rural, le Conseil Général de la Moselle souhaite s'appuyer sur les intercommunalités et leurs ressources locales.

Au sein de la Direction des Sports et de la Jeunesse, ces orientations sont associées aux objectifs relatifs à la vie associative. Les associations accueillant le public jeune sont alors concernées, qu'elles soient de jeunesse, sportives ou culturelles. En effet, le Conseil Général souhaite accompagner les territoires au travers d'une analyse partagée des ressources locales et départementales disponibles, ainsi qu'un suivi et une aide pour les projets qui y sont menés. Ainsi, ce soutien du département doit permettre le développement des structures associatives actives dans les projets en faveur des jeunes. Ce développement passe alors par une optimisation des moyens humains et/ou matériels des associations, ainsi que par une mise en réseau des structures sportives et culturelles du territoire mosellan.

Afin de mettre en action ses orientations, le département a augmenté le budget lié à l'Animation Jeunesse. Cette politique départementale s'appuie sur la nouvelle démarche Moselle Macadam Jeunesse, anciennement appelée Macadam Sport.

2. B) Une démarche mosellane de promotion de l'activité physique : de Macadam Sport à Moselle Macadam Jeunesse.

Créé en 2000, Macadam Sport a été conçu comme un outil au service de la politique d'Animation Urbaine. Ainsi, cette démarche de promotion de l'activité physique en milieu urbain permettait d'occuper les jeunes en difficulté, ciblés notamment par la prévention spécialisée, pendant les périodes de vacances scolaires. Les actions Macadam Sport étaient donc pilotées et assurées par des associations socio-culturelles. Et elles favorisaient l'accès à la pratique d'activités physiques ou sportives

chez des adolescents (11-17 ans) ne pouvant pas forcément se livrer à de telles actions dans leur cadre de vie.

Des objectifs éducatifs et d'insertion sociale étaient donc avancés par le département en faveur des jeunes participants, avec l'idée de toucher ce public qui n'avait pas la possibilité de s'inscrire en club ou participer à des activités variées et originales.

Par la suite, Macadam Sport a évolué en même temps que la politique d'Animation Urbaine. Le rôle du pilotage des projets locaux est revenu à chaque commune. Les orientations de Moselle 2015 ont été annoncées : « développer la cohérence des territoires », « assurer l'avenir de notre jeunesse », « offrir au plus grand nombre l'accès aux sports et aux loisirs ». Et l'objectif de la démarche s'est tourné vers le développement du tissu associatif au niveau local, l'incitation à la pratique sportive et la valorisation du lien social par le sport (Schéma Départemental du Sport et de la Jeunesse). En multipliant le nombre de partenaires, donc d'activités et de ressources disponibles, en valorisant chacun d'entre eux et en diagnostiquant leurs besoins sur chaque territoire, le Conseil Général a développé sa démarche de promotion de l'activité physique dans le milieu urbain. Ainsi, au sein des communes conventionnées Animation Urbaine, Macadam Sport a pu devenir un levier d'action pour les politiques locales de la jeunesse et des sports.

Évaluée en 2007 par l'Agence pour l'Éducation par le Sport (AES), la démarche Macadam Sport a tout de même levé quelques questionnements. Tout d'abord, malgré la pérennité de la démarche relevée par l'AES, son analyse regrette l'unique dimension urbaine prise en compte par le Conseil Général sur la thématique de la promotion de l'activité physique.

Concernant le public, les participants sont majoritairement des garçons âgés de moins de 14 ans. Environ un tiers du public participant fait déjà parti d'un club sportif. Et l'AES montre que très peu de jeunes s'inscrivent dans les clubs sportifs à la suite de l'action. Dès lors, comment toucher la classe d'âge des 14-17 ans ? Et comment favoriser la participation des filles ?

Enfin, l'évaluation montre que les projets mis en place présentent peu de données qualitatives. En effet, selon l'AES, l'apport de Macadam Sport auprès du public n'est pas assez pris en compte par l'ensemble des partenaires. La méconnaissance initiale du public et le temps d'encadrement court en sont les deux raisons.



Le logo Moselle Macadam Jeunesse

Pour faire face à cela, le Conseil Général de la Moselle met en place Moselle Macadam Jeunesse dès le mois de juillet 2012. Cette démarche est l'extension de Macadam Sport et suit la nouvelle politique départementale d'Animation Jeunesse (voir partie 2.A). Le compte-rendu de la réunion de présentation de Moselle Macadam Jeunesse du 17 février 2012 (en annexe 2) expose les objectifs attendus du projet ainsi que son échéancier aux élus des communes et intercommunalités mosellanes. Dans cette réunion, le Président du Conseil Général a affirmé sa volonté d'étendre l'action au milieu rural. De plus, le projet prône l'implication et l'expression de tous les jeunes mosellans âgés de 11 à 17 ans, et notamment les moins actifs, en leur proposant des activités physiques et sportives, mais aussi artistiques et culturelles. Pour ce faire et pour favoriser la dimension éducative, le Conseil Général encourage l'implication de personnes compétentes et diplômées, mobilisées prioritairement au niveau local. Des ressources complémentaires peuvent être assurées sur le plan départemental.

Les acteurs de chaque projet sont accompagnés et soutenus financièrement. Cet accompagnement passe par la mise à disposition d'outils simples et intègre l'évaluation de la démarche Moselle Macadam Jeunesse, en « tenant compte d'une jeunesse qui évolue » (P WEITEN, 17 février 2012).

Les orientations prises par le Conseil Général sont en corrélation avec les stratégies de promotion de l'activité physique. En effet, l'INSERM (2008) affirme que l'efficacité de la promotion passe par la prise en compte des modes de vie et de la culture de la population jeune. De plus, nous avons vu que le milieu de vie, ou l'environnement, est un aspect important à prendre en compte. Le passage du projet urbain à un projet rural

pose donc la question de la ruralité, et la pratique de l'activité physique en milieu rural. Nous tenterons d'éclaircir ce point plus loin. Enfin, les aspects d'évaluation et de communication du projet ont une place très importante dans la démarche Moselle Macadam Jeunesse. Dans le but de recueillir des informations sur le public jeune, intéressons nous aux comportements des adolescents ruraux en termes d'activité physique.

Définition de l'activité physique au Conseil Général de la Moselle :

Le Conseil Général soutient les associations mosellanes. Dans le domaine du sport, il souhaite donc le bon fonctionnement des associations sportives et les aide à travers différentes démarches (contrat de projet, aide à la licence, projet club).

En ce sens, la présente étude aborde le concept d'activité physique avec la vision des activités physiques et sportives telles qu'elles sont pratiquées en associations ou clubs sportifs. Il semble tout de même important de préciser que les recommandations de l'OMS concernant la population des jeunes restent le référentiel du niveau d'activité physique de cette population (voir partie I.4.B.c).

Partie III : Caractéristiques de la population des jeunes et de sa pratique de l'activité physique.

1) Définitions de la jeunesse.

« La jeunesse n'est qu'un mot » (Bourdieu, 1978) et il en existe une diversité de définitions. Emile Littré dans le dictionnaire de la langue française définit la jeunesse comme étant le temps de la vie situé entre l'enfance et l'âge adulte. C'est aussi un comportement marqué par l'imprudence, la légèreté, l'intrigue... Le Petit Robert de la langue française ajoute à cette définition « l'état physique ou moral d'une personne jeune ». Enfin, le petit Larousse ferme le débat en introduisant les termes de « période de croissance, de développement et une absence de maturité ».

Il existe de nombreuses définitions de la jeunesse liées à l'âge. Or l'âge ne peut être le critère unique qui caractérise cette population. En effet, quand l'individu cesse-t-il d'être un enfant ? Et à quelle période de sa vie devient-il adulte ? L'âge civil des 18 ans marque-t-il le passage à la vie adulte pour tous ? De manière plus générale, qu'est-ce que devenir adulte ?

La jeunesse est donc une période de la vie envisagée comme une maturation physique mais aussi psychologique, sociale et éducative, période pendant laquelle l'individu est contraint à toute une série d'ajustements comportementaux. Physiquement : parce que le corps de l'enfant grandit et il lui faut s'adapter à ses nouvelles capacités afin de pouvoir les solliciter de la meilleure façon possible dans sa vie future. Concernant les aspects psychologiques et sociaux, le jeune se construit en développant ses connaissances et ses compétences au travers de son expérience personnelle, avec les autres et au sein de l'environnement dans lequel il vit.

2) Les jeunes âgés de 11 à 17 ans : une priorité du Conseil Général de la Moselle.

Comme le définit la Loi de décentralisation, le Conseil Général de la Moselle est chargé de l'Education des collégiens et du bon fonctionnement des structures accueillant ces jeunes. C'est pourquoi le département propose des actions en faveur des

Mosellans âgés de 11 à 17 ans. Néanmoins, et comme expliqué dans le paragraphe précédent (III - 1), les études possèdent chacune leur propre référentiel de la jeunesse : par exemple, l'OMS parle des enfants jusqu'à l'âge de 17 ans tandis que l'INSEE fixe la limite des jeunes à l'âge de 29 ans. Ces variantes seront détaillées et paraîtront comme des indicateurs concernant la population étudiée. Celle-ci sera déterminée en termes de jeunesse, jeunes ou adolescents.

3) Les jeunes en France : une activité physique insuffisante.

Les études consacrées à l'activité physique et sportive des jeunes concernent surtout la pratique sportive à l'échelle nationale voire internationale. En effet, les informations quant à la pratique en milieu rural sont peu nombreuses, voire inexistantes. Les lignes qui suivent présentent donc le niveau de pratique des activités physiques et sportives des jeunes à l'échelle de la France. Ces informations ne sont pas toutes récentes mais fournissent des tendances quant à la pratique des jeunes. Elles seront complétées par quelques données relevées à l'échelle de la région Lorraine et du département de la Moselle.

Les jeunes constituent le groupe d'âge le plus actif. Pourtant, différentes études suggèrent que le niveau d'activité physique moyen des adolescents aurait diminué de près de 40% en quelques décennies, dégradant ainsi leur forme physique (PNAPS, 2008). Et sur le plan individuel, les études s'accordent à dire que l'activité physique au cours de l'adolescence diminue, les garçons pratiquant toujours plus que les filles (INSERM, 2008, enquête HBSC, 2007). Florence Rostan et al. (2011) précisent que 65 % des jeunes de 11 ans sont inscrits dans une association sportive alors qu'à 18 ans, ils ne sont plus que 42 %. En Lorraine, l'enquête HBSC réalisée auprès des jeunes élèves de 11, 13 et 15 ans en 2007 montre que 17,7 % des élèves de 11 ans pratiquent tous les jours au moins une heure, contre 8,7 % des élèves de 15 ans.

En 2008, et conformément aux données précédentes, le PNAPS souligne une diminution importante de la pratique d'activités physiques et sportives encadrées à l'adolescence, en dehors de celles obligatoires à l'école. Cette baisse de pratique touche plus particulièrement les filles (INSERM, 2008, F Rostan et al., 2011). Les enquêtes de population des jeunes indiquent que 40 à 60 % des jeunes ne pratiquent pas d'autre activité physique que celle des cours obligatoires à l'école. Et Florence Rostan et al.

ajoutent que seuls 50 % des jeunes adhèrent à un club ou une association sportive ou de loisirs.

Aussi, en 2006 (étude nationale nutrition santé), moins de la moitié des 11-14 ans (30% des filles, 45% des garçons) effectuait l'équivalent de 30 minutes d'activité physique chaque jour, soit un volume situé en deçà des recommandations de l'OMS. Des chiffres équivalents sont notés en ce qui concerne la pratique d'activités modérées à intenses (PNAPS 2008). Selon Florence Rostan et al. (2011), la moitié à peine des jeunes français atteignent le niveau d'activité physique défini par les recommandations. Et l'enquête HBSC (2007) montre que les collégiens lorrains sont seulement 13% à pratiquer au moins une heure d'activité tous les jours de la semaine.

Parallèlement à cette diminution d'activité, de nombreuses études s'accordent à dire que les jeunes reconnaissent passer la majeure partie de leur temps libre face à un écran (télévision, internet, jeux vidéo). En effet, la plupart des jeunes regardent la télévision, écoutent de la musique, jouent aux jeux vidéo, et cela quasi-quotidiennement. De plus, Florence Rostan et al. (2011) affirment que l'évolution de l'offre de loisirs « passifs » favorise les comportements sédentaires.

L'étude de Lara Muller (2005), publiée par l'INSEE, montre que la pratique sportive et les activités culturelles vont souvent de pair. En effet, en France, deux tiers des personnes de 15 ans et plus pratiquent les deux types d'activités. Les résultats de cette étude sont relativement anciens (2003) mais montrent une tendance entre les différentes pratiques d'activités physiques et culturelles, ce qui permet de conforter la politique d'Animation Jeunesse mise en place par le Conseil Général de la Moselle. Cette même étude montre que les jeunes âgés de moins de 30 ans pratiquent plus d'activités physiques et sportives que d'activités culturelles. Et les filles pratiquent plus d'activités culturelles que les garçons. Enfin, des études affirment que les sportifs sont proportionnellement toujours un peu plus nombreux que les non sportifs à pratiquer des activités culturelles telles que lire, aller au cinéma, jouer d'un instrument de musique (A Moreau et al., 2002, L Muller, 2003).

La fréquence de pratique des activités physiques et sportives augmente avec le diplôme et le niveau de vie. Lara Muller (2003) cite une enquête réalisée par le ministère des Sports en 2001 (enquête Pratique sportive des jeunes) qui montre que le niveau de diplôme des parents, de même que leurs revenus, conditionnent la pratique de leurs

enfants. Ainsi, les enfants de diplômés font plus de sport et le niveau de diplôme des parents a un effet plus important chez les filles. L'accessibilité à une activité peut alors être difficile, du fait du prix de la licence ou du matériel sportif trop coûteux.

Luc Machard (2003) et Audrey Moreau et al. (2002) accordent une part importante à l'influence des amis dans la pratique de l'adolescent. Le sentiment d'appartenance ou d'identification à un groupe chez le jeune est ici un élément à prendre en compte, comme un des « besoins » fondamentaux que l'expérience sportive doit satisfaire. De plus, les jeunes qui vivent dans des communes rurales cherchent davantage que les citadins à établir un lien social grâce à la pratique d'un sport, tandis que les jeunes habitants dans des agglomérations urbaines font davantage du sport pour la santé et pour se muscler (L Machard, 2003).

Si les jeunes sont plutôt influencés dans le choix de leur activité physique et sportive par leurs copains, ils peuvent aussi être influencés ou poussés par leurs parents. En effet, si les enfants pratiquent une activité sportive en club au plus jeune âge, c'est souvent parce que leurs parents en ont décidé ainsi. De plus, les parents peuvent demander à leurs enfants de sortir de la maison ou de faire autre chose que les activités sédentaires (télévision, ordinateur, lecture, jeux vidéo) pour « ne pas rester enfermé » ou pour « bouger ».

Lara Muller (2003) affirme aussi que le fait que les parents pratiquent une activité physique ou sportive favorise la pratique de leurs enfants. Si la pratique sportive des parents augmente avec le niveau de leurs diplômes, avoir un père qui fait du sport favorise la pratique des jeunes. Et quel que soit le niveau de vie, les parents qui font du sport seraient plus disposés à ce que leurs enfants, filles et garçons, fassent partie d'un club.

Mais les parents peuvent aussi avoir un rôle inverse et freiner la pratique de leurs enfants. En effet, l'INSERM (2008) souligne que nombreux sont les parents à décourager leurs enfants de pratiquer des activités physiques et sportives à haut risque d'accidents.

Le PNAPS (2008) ajoute d'autres éléments influençant négativement la pratique des jeunes, comme le manque de temps, l'éloignement et l'accessibilité des activités ou des équipements sportifs. Ainsi les jeunes habitant en milieu rural citent le plus souvent l'éloignement comme les empêchant de faire plus d'activité. Ensuite, une faible estime de soi dans une discipline ou l'obligation d'une pratique compétitive, avec ses

contraintes en temps et en organisation, sont souvent soulignées par les jeunes. Enfin, le manque de convivialité dans certaines structures ainsi que des problèmes relationnels avec l'entraîneur dans le cadre sportif sont rapportés (L Machard, 2003).

Notons aussi que le sport est parfois suivi d'effets négatifs, comme les conduites violentes et addictives, qui sont donc à surveiller chez certains jeunes (M Choquet, 2003).

Dans le sens de ces données, la pratique d'activités physiques et sportives des jeunes dépend principalement des variables environnementales et sociales avant les critères de motivation, comme le plaisir (M Choquet, 2003), ou d'estime de soi (INSERM 2008).

4) Les jeunes mosellans et l'activité physique : quelques chiffres en Moselle.

33 700 jeunes âgés de moins de 18 ans pratiquent une activité sportive en club en Moselle. Ce chiffre provient du recensement départemental effectué sur la base des associations aidées par le Conseil Général. Toutes les associations sportives de Moselle n'y figurent pas. De plus, seul le sport en compétition est concerné. Cet effectif ne prend donc pas en compte les activités physiques et sportives de loisirs, ou auto-organisées. Enfin, notons que les jeunes provenant de l'extérieur du département peuvent s'inscrire dans les associations mosellanes. Ce chiffre de 33 700 est donc un indicateur quant à la pratique du sport en compétition dans le département de la Moselle.

Dans le cadre scolaire, et plus particulièrement celui du collège, les données issues de la Direction de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) Moselle fournissent quelques indicateurs au sujet des jeunes âgés de 10 à 16 ans et de leur pratique. L'UNSS permet aux jeunes collégiens de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre associatif scolaire, ce en loisirs ou en compétition.

En 2011, l'effectif total de collégiens en Moselle était de 46 061 jeunes répartis entre 91 collèges publics (41 507 jeunes) et 7 collèges privés (4 554) affiliés à l'UNSS.

En 2010/2011, le nombre de jeunes mosellans inscrits à l'UNSS était de 17 548, soit un peu plus d'un quart des collégiens. Comme le montre le tableau 4, les garçons étaient les plus représentés, avec une prédominance des 11-13 ans. Chez les filles, cette catégorie d'âge est aussi la plus importante.

Tableau 4 : Nombre de jeunes inscrits à l'UNSS en Moselle en 2010/2011 en fonction de l'âge et du genre.

Age	Filles	Garçons
11-13 ans	3 295	4 032
13-15 ans	2 284	3 446
15-16 ans	1 350	2 009

Source : Direction UNSS Moselle.

La Direction UNNS Moselle a fourni les activités les plus pratiquées par les jeunes collégiens dans leur pratique du sport scolaire. Parmi les dix activités les plus représentées, le futsal vient en tête avec 3 000 licenciés, puis le badminton, le football à 7, le handball, le basket-ball, le cross, le tennis de table, les activités athlétiques, l'escalade et le volley-ball.

Notons que l'apport du Conseil Général favorisant la pratique des collégiens est important. En 2011, 101 associations du sport scolaire ont été aidées par le département, ce qui représente 12 524 jeunes licenciés.

L'ensemble des informations recueillies au niveau national d'abord, puis sur le territoire mosellan ensuite, fournissent donc des indicateurs quant à la pratique d'activité physique et sportive des jeunes. Néanmoins, force est de constater la pauvreté des données concernant la pratique des jeunes habitant en milieu rural. Quel est leur niveau d'activité physique ? Quelles activités pratiquent-ils ? Dans quelles conditions ? Et quelles sont leurs représentations des activités physiques et sportives ?

Une enquête du ministère de la Jeunesse et des Sports menée en 2000 affirme que « les ruraux sont tout autant sportifs que les urbains : 81 % des premiers déclarent pratiquer des activités physiques et sportives contre 84 % des habitants des zones urbaines ». Ces chiffres ont augmenté avec le temps et montrent une activité importante en milieu rural. En effet, une enquête Pratique physique et sportive du Centre National de Développement du Sport (2010) montre que 89 % des ruraux déclarent pratiquer une activité physique et sportive contre 88 % des habitants des communes urbaines.

En sachant cela, et afin de compléter ces chiffres, une analyse plus approfondie des comportements et des représentations des jeunes ruraux en matière d'activité physique semble nécessaire pour promouvoir l'activité physique et sportive dans leur milieu de vie. Afin de mieux comprendre ce contexte, abordons d'abord les caractéristiques et les spécificités de leur environnement, le milieu rural.

Partie IV : Les spécificités du milieu rural.

1) *Caractéristiques du milieu rural.*

La promotion de l'activité physique et sportive par le biais de *Moselle Macadam Jeunesse* entraîne la prise en considération de l'ensemble du territoire départemental, avec une nouvelle ouverture sur le monde rural. Dès lors, des questions émergent : qu'est-ce que le milieu rural ? Comment le distinguer par rapport au milieu urbain ? Comment un projet de promotion de l'activité physique à l'origine « urbain » peut-il se mettre en place dans le milieu rural ? Le milieu rural est-il un milieu favorable à la promotion de l'activité physique ? Quels en sont les freins ? Et les leviers ? De manière générale, quelles sont les grandes différences - notamment en matière d'activité physique et sportive - entre le monde de la ville et celui de la campagne ? Afin de proposer des éléments de réponse, il semble indispensable de donner une définition des milieux urbain et rural.

1. A) *Définition des communes urbaines et des communes rurales.*

Chaque pays possède sa propre définition de ce qu'il convient d'appréhender comme une ville. En France, l'INSEE définit la notion d'unité urbaine d'après la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les seuils qui sont proposés ici résultent de recommandations au niveau international.

L'unité urbaine est alors caractérisée par une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, c'est à dire sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions, comptant au moins 2000 habitants.

Les communes rurales sont définies comme n'entrant pas dans la constitution d'une unité urbaine. Elles sont donc sans zone de bâti continu de 2000 habitants. Et moins de la moitié de la population municipale réside dans une zone de bâti continu.

D'autres définitions existent, comme celle, complémentaire de la précédente, du *Zonage en Aires Urbaines et en Aires d'Emploi de l'Espace Rural* (INSEE, 1997). Le découpage ZAUER distingue l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rurale. Il prend en compte la notion d'unité urbaine, définie ci-dessus, ainsi que le

nombre et la répartition des emplois dans ou hors commune. Ce zonage permet d'affiner l'analyse de l'espace rural et de sa structuration. Mais il introduit des appréciations nuancées : on parle d'espaces à dominante urbaine ou rurale, sans faire de distinction marquée entre l'urbain et le rural. Ainsi, de petites agglomérations peuvent être identifiées comme appartenant à l'espace à dominante rurale (M. Berthod-Wurmser et al., 2009). Le milieu périurbain, espace rural dépendant directement de l'urbain, est emblématique de cette partition spatiale.

Différentes définitions statistiques existent donc. Du point de vue du Conseil Général de la Moselle, et dans le cadre du projet *Moselle Macadam Jeunesse*, un repère évident apparaît. Le milieu urbain peut être envisagé à partir des communes urbaines ayant signé la *Charte d'Animation Urbaine*.

Cette Charte, proposée par le Conseil Général, établit une convention partenariale entre le département et les communes mosellanes urbaines signataires afin de développer une politique jeunesse au niveau local. A son origine en 2000, la Charte mettait en avant l'animation de la jeunesse et le développement de la prévention spécialisée dans les communes conventionnées. Suite à l'annonce des nouvelles orientations du Conseil Général en matière de Politique d'Animation Jeunesse, ces objectifs ne sont plus d'actualité et le document est en cours de réécriture. Actuellement, il existe 29 communes conventionnées Animation Urbaine réparties sur le territoire mosellan (voir carte 4 : Les communes conventionnées Animation Urbaine en Moselle).

Malgré ces informations issues des textes officiels du Conseil Général (Budgets Primitifs de la cinquième Commission : Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports, Division des Affaires Sportives et Socio-Educatives : 1999, 2000 et 2001), il n'existe pas de critère qui permette de caractériser la commune rurale au sein du Conseil Général de la Moselle. Mais en tenant compte de l'ensemble des éléments précédents, une proposition de définition du milieu rural peut être émise. Pour la suite de notre étude, le milieu rural sera donc considéré comme toutes intercommunalités composées majoritairement de communes de moins de 2 000 habitants, implantées sur le département de la Moselle.

Cette proposition est en partie similaire à la définition de l'intercommunalité rurale selon l'Assemblée des Communautés de France (AdCF – Observatoire de l'intercommunalité, 2009). Notons toutefois que l'AdCF considère les communautés de communes périurbaines comme rurales. Afin de pouvoir établir une distinction claire entre les milieux urbain et rural, la présente étude va dans le sens du cadrage de l'AdCF,

qui remet en question la définition de l'INSSE. Car en effet, même si les espaces périurbains sont définis comme ceux dont plus de 40% de la population active occupée travaille dans le pôle urbain voisin (INSEE), l'AdCF (2009) affirme que les densités démographiques du périurbain sont plus proches de celles du secteur rural. De plus, l'accroissement des mobilités nous pousse à aller en ce sens.

A travers sa Politique d'Animation Jeunesse, le Conseil Général de la Moselle souhaite s'appuyer principalement sur les intercommunalités pour mettre en place Moselle Macadam Jeunesse en milieu rural. Dès lors, il convient de mieux comprendre ce qu'est une intercommunalité.

1. B) Définition de l'intercommunalité.

Le *Code Général des Collectivités Territoriales* (CGCT) définit les *Etablissement Public de Coopération Intercommunale* (EPCI) comme étant un regroupement de communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun (aménagement du territoire, transports en commun...). Les EPCI sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Parmi les EPCI à fiscalité propre, on trouve les communautés de communes, initiées par la loi de 1992 et renforcées par la loi Chevènement (1999). La communauté de communes est définie comme étant «un établissement public de coopération intercommunales regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace» (début de l'article L 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Par la population comme par le degré de coopération, la communauté de communes constitue la catégorie la moins intégrée des EPCI à fiscalité propre. Et elle est conçue pour faciliter la gestion locale de l'espace peu urbanisé, voire rural. De plus, l'idée de projet s'ajoute à celle de gestion qui était déjà présente avec les Syndicats Intercommunaux. Emmanuelle Bonerandi et Olivier Deslondes (2009) parlent d'ailleurs des communautés de communes comme «territoires de projet».

Au niveau rural, l'intercommunalité s'est véritablement développée en France avec la loi de 1992. En effet, au début des années 1990, seulement 5% des communautés rurales actuelles étaient déjà créées (sous une autre forme), contre plus de 20% des

communautés de l'espace urbain. Aujourd'hui, comme le montre le tableau 5 ci-dessous, une forte majorité des communautés sont rurales (AdCF, 2009). Ce qui souligne la place importante de ces intercommunalités dans le pays.

Tableau 5 : La répartition des communautés rurales et urbaines en France.

	<i>Nombre de communautés</i>	<i>En %</i>	<i>Population</i>	<i>Population (en %)</i>	<i>Communes</i>	<i>Communes (en %)</i>
<i>Urbaines</i>	426	16,4	34 027 090	61,7	6 376	18,7
Rurales	2 159	83,0	19 549 374	35,5	27 699	81,1
<i>Dont hors périurbaines</i>	1 565	60,2	12 187 983	22,1	20 877	61,1

Source : INSEE RP 2006

La communauté de communes est gérée par un conseil communautaire composé d'élus des communes membres. Chaque commune y est représentée, disposant au minimum d'un siège. Les élus délibèrent et valident les décisions communautaires lors des assemblées. La communauté de commune ne peut agir uniquement dans le cadre de ses compétences.

Les compétences exercées par la communauté de commune se répartissent en compétences « obligatoires » (actions de développement économique, aménagement de l'espace...), compétences « optionnelles » et compétences « facultatives ». Les compétences prises par la communauté de communes répondent aux principes de spécialité, d'exclusivité et de subsidiarité (CGCT). En effet, l'EPCI ne peut délibérer que dans le cadre de ses compétences que les communes membres lui ont léguées, et ce de manière la plus efficace possible.

D'après la proposition de définition du milieu rural, la Moselle compte 29 communautés de communes rurales sur les 33 existantes. Trois de ces communautés rurales se sont signalées pour développer le projet *Moselle Macadam Jeunesse* à l'été 2012. Il s'agit de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM), la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) et la Communauté de Communes du Val Saint Pierre. A l'initiative d'une action de promotion de l'activité physique destinée à ses jeunes habitants et considéré comme territoire précurseur de *Moselle Macadam Jeunesse* (Moselle Sport n°21, Mars 2012), la CCAM est désignée territoire d'analyse pour la suite de notre étude. Mais d'en faire la description, tentons de répondre à ces

questions afin de mieux cerner les spécificités du milieu rural, notamment par le biais des communautés de communes : quelles sont les principales spécificités du milieu rural en Moselle ? Et en quoi ces caractéristiques jouent-elles sur la pratique de l'activité physique et sportive en milieu rural ?

2) Les spécificités du milieu rural.

2. A) La politique rurale : des élus en prise directe avec les administrés.

La politique d'Animation Jeunesse du Conseil Général propose le pilotage des projets locaux *Moselle Macadam Jeunesse* aux élus des communes et intercommunalités. Cette volonté va dans le sens d'un sentiment annoncé et partagé par l'ensemble des élus présents lors de la réunion de présentation du 17 février 2012 : tout projet local est conditionné par l'implication des élus du territoire, et cet investissement est souvent « naturel » et empli de « bon sens » et de « bonne volonté » en milieu rural. Pour Marianne Berthod-Wurmser et al. (2009), les élus ruraux « jouent un rôle d'entraînement ».

Dans un contexte souvent apolitique, les maires des villages sont les premiers à pouvoir aller solliciter la participation d'une association, ou identifier un groupe de jeunes par le biais associatif ou scolaire pour les impliquer dans tel ou tel projet. Ceci est rendu possible grâce à une proximité entre l' élu et ses administrés, même si les relations ne sont pas toujours au beau fixe... Toutefois, les conflits des villages entre habitants, et même avec les élus, ne sont pas les mêmes qu'à la ville.

Pour Vanick Berbérian (président de l'Association Nationale des Maires ruraux de France), « une commune rurale, c'est une commune dont le maire se lève à deux heures du matin pour aller séparer un couple qui se dispute », ou encore aller saler les rues du village en plein hiver. C'est donc certes une boutade, mais ces termes montrent que dans les communes rurales, les élus ont une proximité directe avec les administrés. A la différence des communes urbaines, qui bénéficient de très nombreux services, avec du personnel en grand nombre pouvant jouer un rôle d'intermédiaire entre élus et citoyens. Les communes rurales ont souvent peu d'agents administratifs capables de relayer l'information auprès des élus et elles sont, pour la plupart, dépourvues de personnel pour la mise en place et la gestion de projets d'animation (A Wenner, 2002). Pour

l'auteur, les associations et leurs bénévoles apparaissent comme un élément important dans le développement des projets ruraux.

Dans le domaine de l'activité physique et sportive, le CGCT laisse les collectivités territoriales libres d'agir ou non en faveur du sport. Chaque commune et communauté peut donc impulser des politiques sportives plus ou moins affirmées et plus ou moins structurantes : réalisation et mise à disposition d'équipements sportifs, financement du fonctionnement d'associations, prêt de matériel et mise à disposition de personnel, promotion de la vie associative par l'organisation de manifestations sportives... Dans tous les cas, il est important de comprendre que le sport n'est pas une compétence obligatoire des collectivités territoriales. Il revient donc à chacune d'entre elles de définir, en assemblée délibérante, son intérêt général dans ce domaine, ainsi que la place du sport dans son service public. Car l'aide aux associations, la construction d'équipements, la formation des encadrants, l'organisation d'évènements « sportifs » passent par un investissement des collectivités locales et de leurs élus.

2. B) La géographie rurale.

De manière simple, la distinction géographique entre la ville et le village pourrait se résumer à un territoire rural restreint, comprenant une population moins nombreuse et moins dense. Mais il n'existe pas de vérité géographique entre les milieux urbain et rural. Certes, par définition, la ville est plus peuplée, mais la superficie n'est pas toujours plus grande. L'élément qui apparaît est donc la présence d'une réserve foncière importante en milieu rural. En effet, les villages sont entourés de terrains naturels vastes, dont la typologie varie d'une commune à l'autre.

Notons tout de même que le milieu rural en Lorraine a subi de profondes mutations au cours de ces deux dernières décennies. En effet, si les campagnes ont vécu un exode rural important jusqu'à la moitié des années 1970 suivi d'une stagnation jusqu'en 1990, elles connaissent un regain démographique depuis 1999. Philippe Debard (2010) affirme que ce renouveau démographique se situe plutôt dans les cantons proches des villes, provoqué par un étalement urbain au-delà du périurbain, donc dans les campagnes.

Pour Emmanuelle Bonérandi et Olivier Deslondes (2009), la *rurbanisation* n'est pas nouvelle mais elle gagne aujourd'hui la quasi totalité des espaces ruraux. Les villages attirent les nouveaux habitants, entraînant une diversification des activités, des fonctions et donc des ruraux eux-mêmes selon leur mode de vie, leur profil social et leurs aspirations.

Si les études des vingt dernières années se sont principalement attachées à démontrer les causes de l'étalement des villes vers le milieu périurbain, les transformations des espaces ruraux plus éloignés impliquent souvent des catégories sociales, des trajectoires et des projets individuels plus hétérogènes (E Bonérandi, O Deslondes, 2009). Une population nouvelle et disparate vient donc s'ajouter aux habitants mieux enracinés, qui habitent dans leur village par tradition familiale, ou pour la tranquillité et le calme de la campagne. Et les auteurs constatent la diffusion de modes de vie standardisés. En effet, les habitudes de consommation, les niveaux de formation, les mobilités quotidiennes, les comportements et les référents culturels diffèrent de moins en moins entre la ville et la campagne.

Si l'on pousse ce raisonnement, ceci peut induire un affaiblissement de l'ancrage local des populations, avec un investissement parfois moindre dans les relations sociales et dans le développement du territoire (N Lauriac, 2002).

Malgré cela, l'augmentation de la population périurbaine et rurale stimule l'économie des villages. Mais ces derniers n'ont pas toujours les moyens financiers, matériels et humains comparé aux communes urbaines. Les différences budgétaires des différentes communes mosellanes peuvent être consultées sur le site internet <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/RDep.php?type=BPS&dep=057>. De plus, la commune rurale a une possibilité moindre de mettre à disposition du personnel qualifié ou des infrastructures permettant la pratique de l'activité physique, en milieu scolaire, associatif comme en libre accès.

2. C) L'environnement rural.

Nous avons vu que l'environnement, qu'il soit physique ou social, a un effet sur la pratique de l'activité physique des jeunes. Si les études concernant l'activité physique en milieu urbain sont assez développées - mesurant les effets des aménagements tels

que les trottoirs, les ascenseurs ou les portes à ouverture automatique (INSERM, 2008) - l'activité physique dans un environnement rural a conduit à peu d'études.

Si celles-ci sont rares, certaines montrent que les adultes habitant en zone rurale (même de niveau modeste) s'adonnent à une activité physique quand ils disposent, à proximité de chez eux, des espaces adéquats. Ainsi, les personnes qui habitent à proximité d'équipements destinés aux activités physiques les utilisent volontiers (INSERM, 2008). De plus, le ministère des Sports (2012) affirme que « les équipements sportifs ont des implications fortes dans des domaines variés ». Ils influencent alors différentes actions politiques et peuvent jouer un rôle d'attractivité en milieu rural.

Mais *le milieu rural est doté d'équipements inégalement accessibles* (M Berthod-Wurmser et al., 2009). Si certaines communes ne possèdent aucune structure sportive, d'autres ont proposé à leur population des équipements comme les city-stade, les boulodromes ou des terrains de jeux pour les plus petits. En 2012, le *ministère des Sports* confirme un nombre plus restreint d'équipements en milieu rural, bien qu'il y en ait plus par nombre d'habitants. En effet, la moyenne nationale compte 9,45 équipements sportifs par commune équipée, contre 5,7 en milieu rural. En revanche, en se basant sur la population, les zones rurales bénéficient d'un équipement pour 166 personnes, contre un pour 247 sur l'ensemble du territoire français.

Néanmoins, il existe peu d'équipements sportifs couverts en milieu rural, et les structures sportives d'intérieur comme les salles multisports, les piscines, les patinoires, ou même les stades d'athlétisme sont moins nombreuses qu'en ville (*ministère des Sports*, 2012). Pour certains jeunes, la seule occasion de pratiquer des activités physiques et sportives à l'abri d'une météo défavorable semble être au moment des heures d'Education Physique et Sportive.

Le maintien d'équipements de proximité et de services la population, appuyé sur les projets de territoire est un des objectifs prioritaires pour les espaces ruraux (INSEE, 2010).

Le *ministère des Sports* (2012) souligne que le temps d'accès à une installation est primordial. Mais *la desserte en transports en commun est généralement très faible en milieu rural*, ne concernant que 15,8 % des sites sportifs. Et dans certains villages, les transports en commun ne concernent que les trajets scolaires.

La mobilité des jeunes est donc limitée (marche, vélo). Et ceci entraîne une accessibilité difficile à certaines structures ou équipements sportifs. Ou encore pour se rendre dans une association extérieure au village dans lequel l'adolescent habite. En ce sens, nous formulons l'hypothèse d'une mobilité proche du domicile pour les jeunes ruraux.

Les parents peuvent néanmoins, quand ils sont disponibles, aider leurs enfants dans leur mobilité en les conduisant sur des sites de pratique relativement éloignés. L'enquête du ministère des Sports (2012) affirme qu'en moins de 10 minutes en voiture, les habitants de neuf communes non équipées sur dix peuvent accéder à un équipement sportif.

Si la pratique de l'activité physique en milieu rural passe par les équipements sportifs disponibles, une particularité de la ruralité réside dans ses grands espaces, que certains considèrent comme « le plus grand stade du monde » (J Paully, 2011).

Le paysage en milieu rural nous amène à invoquer les champs, les sentiers et les forêts entourant les villages. Bien qu'elles varient selon le territoire, ces caractéristiques sont *favorables à différentes activités physiques et sportives de pleine nature*, comme la course d'orientation, le vélo tout terrain ou encore la randonnée.

Les communes sont parfois accolées, ou liées entre elles par des routes départementales sur lesquelles les véhicules motorisés peuvent circuler jusqu'à la vitesse de 90 km/h. Cette unique voie de liaison représente donc un danger pour les piétons et les cyclistes.

Enfin, dans les villages ruraux, soulignons *la difficile circulation de l'information* par d'autres voies que des supports peu appropriés aux pratiques des jeunes. Ceci restreint leurs connaissances sur le monde environnant et du coup, l'accès aux différentes activités qui leur sont proposées.

2. D) Les acteurs de l'activité physique et sportive en milieu rural.

Les villages possèdent *un tissu associatif généralement réduit par rapport aux villes*. De plus, si certaines communes rurales comptent des associations sportives, culturelles ou de seniors, d'autres n'en possèdent aucune. Ainsi, les jeunes habitant dans ces communes sont dans l'obligation de se déplacer dans un village voisin pour pouvoir pratiquer leur activité préférée. Ceci induit aussi un panel d'activités physiques et sportives moins développé à la campagne. En effet, certaines disciplines, telles que le football, sont très présentes en milieu rural. A l'inverse, des disciplines comme la

natation et l'athlétisme concernent surtout les associations urbaines. Cela peut être du au manque d'infrastructures, elles-même dépendantes des finances locales.

Les associations sportives semblent être les plus représentées en milieu rural. Mais les associations de jeunesse ou encore culturelles peuvent être des acteurs importants afin de toucher l'ensemble des jeunes âgés de 11 à 17 ans, et amener ainsi les moins actifs vers la pratique de l'activité physique.

Le fonctionnement de l'association est basé sur le nombre de ses membres, leur investissement. Ainsi, en milieu rural, si les licenciés viennent d'abord de la commune dans laquelle se trouve l'association, le constat d'une adhésion de plus en plus communautaire est établi. Les jeunes inscrits viennent alors des villages avoisinants, à deux conditions : l'activité en question n'est pas accessible dans leur commune, et la mobilité des jeunes entre leur résidence et le lieu de pratique est possible. De plus, de nombreux élus font l'observation d'une pratique féminine rurale peu développée.

Le milieu rural détient *très peu d'éducateurs sportifs salariés*. Les interventions auprès du public jeune se font principalement dans le cadre du bénévolat, les bénévoles pouvant être détenteurs d'un diplôme fédéral (initiateur au football, par exemple). Cela pose la question de l'intervention de promotion de l'activité physique auprès du public jeune. A quel moment les éducateurs locaux sont-ils disponibles ? Sont-ils capables d'accueillir le public jeune et d'adapter leur contenu d'intervention à l'hétérogénéité des 11-17 ans ? Concrètement, qui peut intervenir auprès des jeunes dans un projet local de promotion de l'activité physique ? Car le contexte de promotion de l'activité physique et sportive dépasse le seul cadre sportif, de compétition. Il semble que la réponse à ces questions varie en fonction des caractéristiques de chaque territoire.

Les ressources humaines, mais aussi matérielles des associations sont donc limitées.

Elles sont en effet en lien avec des budgets communaux ruraux relativement restreints, entraînant des financements pas forcément élevés de la part de la commune. Le fonctionnement et l'investissement de l'association se fait donc parfois en fonction de son propre budget, à condition qu'elle en ait constitué un. En Moselle, c'est là qu'intervient le Conseil Général avec un rôle d'aide en subventionnant le fonctionnement des associations participantes à un projet d'accueil des jeunes, comme *Moselle Macadam Jeunesse*.

Dans le cadre scolaire, *les collèges sont principalement implantés dans les villes*, qui en possèdent parfois plusieurs. Néanmoins, et nous en verrons un exemple plus loin, le milieu rural compte aussi quelques collèges. En Moselle, ils regroupent environ un tiers des collèges publics. Dans ce cas, l'Etablissement Public Local d'Enseignement apparaît comme une ressource importante dans un projet de promotion de l'activité physique chez les jeunes. En effet, afin d'élaborer le projet ou même d'intervenir pendant l'action, l'apport de l'équipe pédagogique d'EPS, ou des professeurs d'autres disciplines, peut être un vrai plus. Par exemple, le programme ICAPS l'a proposé avec le Français ou les Sciences de la Vie et de la Terre, et même la médecine scolaire. Mais l'implication des acteurs du collège suppose un investissement volontaire et bénévole, car en dehors des heures scolaires.

La communauté de communes regroupe les moyens des villages membres et a un budget plus important que ceux-ci, dans la mesure où elle a pris des compétences qui ont un poids économique important (assainissement, voirie...). Ceci démontre l'importance d'un pilotage du projet *Moselle Macadam Jeunesse* à l'échelle communautaire afin de développer l'activité physique et sportive sur le territoire rural. Néanmoins, au vu des différences existantes entre les communes rurales, et dans le souci de compléter les moyens locaux, *l'apport de ressources externes au territoire* est possible. Cela peut se traduire par une aide au niveau départemental, avec un accompagnement de la part du Conseil Général de la Moselle, ainsi qu'une mise en relation avec des partenaires comme les Fédérations sportives, les Comités sportifs départementaux, ou les associations des communes voisines... En ce sens, l'apport des clubs sportifs de haut niveau (inexistants en milieu rural), avec une mise à disposition de joueurs de haut niveau, peut être très bien perçu par les jeunes qui s'identifient et s'imprègnent des conseils de leur modèle. De plus, ces ressources externes peuvent apporter des moyens humains et matériels encore inexistants sur les territoires de projet.

Après avoir expliqué les spécificités concernant la pratique de l'activité physique et sportive en milieu rural, découvrons un territoire précurseur en matière de promotion de l'activité physique et sportive à la campagne.

Partie V : Les Semaines sportives de l'Arc Mosellan : un exemple de promotion de l'activité physique en milieu rural.

1) Le choix de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM).

Notre analyse est centrée sur la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM), territoire qui a développé une action de promotion de l'activité physique et sportive en faveur des jeunes depuis 2008. La mise en place de cette action a été observée et accompagnée par le Conseil Général de la Moselle depuis 2011. Le département a d'ailleurs souligné cette initiative comme exemple dans le cadre de sa Politique d'Animation Jeunesse.

2) Caractéristiques géographiques de la CCAM.

La CCAM se situe au Nord du département de la Moselle, dans le Bassin Thionvillois. Comme le montre la carte 5, elle compte 26 communes, dont la quasi-totalité appartient au même canton (Metzervisse). Environ 32 000 personnes y habitent. La collectivité territoriale a la particularité de regrouper des communes rurales, comprenant moins de 2000 habitants. Seule GUENANGE est définie comme étant une commune urbaine et compte 7283 habitants (INSEE, 2009). La CCAM correspond donc à notre définition du milieu rural.

Comme le montre la carte de l'Arc Mosellan en annexe 3, l'ouest du territoire est accolé au Sillon mosellan, ce qui rend cette zone particulièrement attractive, et donc peuplée. Plus on va vers l'est de la CCAM et moins les villages sont peuplés et les équipements sportifs nombreux.

Carte 5 : Les 26 communes de l'Arc Mosellan.



Source : <http://www.arcmosellan.fr/index.php/la-communaute-de-communes/le-territoire>

La population âgée de 0 à 19 ans représente environ un quart de la population globale de l'Arc Mosellan (INSEE, 2008).

Actuellement, deux collèges sont implantés sur le territoire de la CCAM : le collège René CASSIN à GUENANGE et le collège de la Forêt à KEDANGE sur CANNER. Selon la Direction UNSS Moselle, ces établissements comprennent respectivement 113 et 217 jeunes licenciés à l'UNSS, ou sport scolaire. Ceci représente donc 330 pratiquants du sport scolaire sur un ensemble de 1145 collégiens de l'Arc Mosellan, soit 29 % des collégiens.

3) L'action de promotion de l'activité physique et sportive de la CCAM en faveur des jeunes.

Initié en 2008, le projet *Educ'sport* est parti d'un constat sur le territoire de la CCAM : d'une part un gymnase à gestion intercommunale inutilisé durant les mois d'été, et d'autre part des adolescents désœuvrés durant cette période.

La CCAM a alors proposé une animation aux adolescents de la communauté de commune qui leur permet de pratiquer, durant une semaine, cinq sports différents. Cette démarche a été reconduite durant quatre semaines en 2009 et 2010. Elle s'est adressée aux élèves scolarisés en collège et en CM2, domiciliés dans une commune de l'Arc Mosellan.

Il s'agissait donc de proposer, durant une semaine, au gymnase du collège de KEDANGE sur CANNER, pour un même groupe de 24 collégiens, une initiation à cinq activités sportives parmi les suivantes : vélo tout terrain, handball, volley-ball, judo, kayak, badminton et orientation.

Les bulletins d'inscription ont été distribués dans les collèges de GUENANGE et KEDANGE. Ils étaient aussi disponibles dans les mairies de la CCAM.

Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} ont répondu en masse à ce projet. La participation a été néanmoins plus réduite pour les quatrièmes et surtout les troisièmes. De plus, les participants sont venus en majorité de trois villages proches du lieu de l'action : METZERVISSE, VOLSTROFF et DISTROFF. Ce qui est dû en partie à l'implication des élus.

Outre la découverte d'une discipline sportive, hors de tout esprit de compétition, l'action a pour but de faire émerger, chez les participants, des attitudes et des façons d'être tournées vers le respect de soi et de l'autre. Elle a favorisé l'insertion dans un groupe et a mis en avant le sens de l'effort individuel et collectif, l'épanouissement personnel. Les exercices et les activités ont privilégié le fair-play et le jeu. Les repas, fournis par un prestataire, ont également été des moments de convivialité et de tolérance.

Des informations concernant l'équilibre des repas, les avantages d'une pratique sportive régulière, ou encore les addictions, ont été proposées durant la pause méridienne.

Les activités se sont étendues de 9h30 à midi et de 13h30 à 16 heures.

L'encadrement a été assuré par des personnes diplômées, appuyées par deux étudiants licenciés en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Les familles se sont chargées du transport.

Si le coût de la prestation s'élevait à 102,50 € par adolescents, la participation des parents s'est limitée à 50 €, repas compris, le solde étant pris en charge par la CCAM, avec un subventionnement des associations par le Conseil Général depuis 2010. *Educ'sport* est ainsi devenu SAM 57 (*Semaines sportives de l'Arc Mosellan 57*), et un territoire précurseur pour la démarche *Moselle Macadam Jeunesse* du Conseil Général.

En 2011, le dispositif a été reconduit avec une innovation : un séjour itinérant proposé aux 12-17 ans. Le *Séjour de l'Arc Mosellan Itinérant* (SAMI) offre de nouvelles alternatives aux adolescents : découverte du territoire, vie en collectivité, activités nouvelles (accrobranche, roller, équitation, théâtre, musique...). Et il a pour but de toucher les plus âgés.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan s'est appuyée sur l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air de VIGY (ADEPPA) pour les SAM 57 et sur l'association de jeunesse Culture et Liberté, de DISTROFF, pour le SAMI 57. Ces acteurs ont apporté leurs compétences à l'action, qu'elles soient matérielles et humaines. Les associations mobilisées ont été les suivantes : le Handball de BOUSSE-LUTTANGE-RURANGE, le Canoë Kayak BOUSSE-HAGONDANGE, le Judo club de METZERVISSE et le centre équestre de GUENANGE, sur le territoire de la CCAM. Ainsi que le Terville Florange Olympique Club (volley-ball) et le Comité Moselle d'Orientation comme ressources extérieures.

Les associations Culture et Liberté de DISTROFF et de Culture Populaire et de Loisirs de METZERVISSE, toutes deux affiliées à la Fédération Culture et Liberté, ont apportées leur contribution dans la coordination et la prise en charge du public jeune.

Enfin, les activités vélo tout terrain et badminton sont assurées respectivement par un bénévole et par un étudiant STAPS.

Le bilan des SAM 57 et SAMI depuis 2008 présente en grande partie des éléments quantitatifs. Durant les trois dernières années, cette action a évolué et attiré de plus en

plus de jeunes. En effet, les effectifs sont passés de 13 adolescents sur une semaine en 2008, à 96 sur 5 semaines en 2011.

De plus, des données précises les caractéristiques de genre et d'âge des jeunes participants. Ainsi, le portrait type du participant serait un jeune garçon âgé d'environ 12-13 ans.

Hormis ces chiffres, les élus ont relevé une communication de l'action à améliorer, tout comme les moments de déplacement entre certaines activités programmées.

Ceci semble correspondre aux difficultés rencontrées en milieu rural, et relevées précédemment.

Par le biais des axes abordés ci-dessus, il est donc primordial d'envisager le monde rural comme un territoire, une projection spatiale des liens sociaux et des jeux d'acteurs. Les caractéristiques de ce milieu montrent qu'il est riche et dispose de nombreuses ressources, notamment humaines, qu'elles soient propres au territoire, mais aussi externes. C'est par la prise en compte et la mise en relation de l'ensemble de ces richesses que le Conseil Général de la Moselle souhaite promouvoir les activités physiques et sportives, mais aussi culturelles auprès des jeunes. Le développement de *Moselle Macadam Jeunesse* dans les communautés de communes mosellanes passe donc par un diagnostic de chaque territoire concerné. De plus, étant donné le peu d'informations concernant la pratique d'activités physiques des jeunes en milieu rural, il semble indispensable de situer le niveau d'activité de cette population, ainsi que ses représentations concernant les activités physiques et sportives.

La suite de l'étude va donc consister en la mise en place d'outils qui permettront le recensement des ressources territoriales sur chaque territoire, ainsi que le recueil d'informations concernant les activités physiques et sportives chez les jeunes en milieu rural.

CHAPITRE II : Méthodologie : une double approche de l'activité physique et sportive en milieu rural.

Les données précédentes ont permis de poser le cadre de notre analyse de la promotion de l'activité physique et sportive en milieu rural. Afin de l'illustrer plus en détail et de compléter ces informations, nous aborderons notre méthodologie selon deux axes :

- 1 - un recensement des ressources territoriales existantes par le biais de la base de données commune du Conseil Général de la Moselle et des discussions avec les élus,
- 2- des informations concernant l'activité physique et sportive auprès des jeunes ruraux.

1) Le recensement des ressources territoriales.

Moselle Macadam Jeunesse est un projet de promotion de l'activité physique et sportive d'envergure départementale. Il est donc susceptible d'être mis en place sur différents territoires mosellans, urbains ou ruraux, qui seront intéressés par la démarche du Conseil Général. Si nous avons relevé les spécificités du milieu rural, on sait que chaque territoire est unique, possédant ainsi ses caractéristiques et son organisation propres. Afin d'adapter de manière optimale le projet sur différents territoires, il semble donc indispensable de recenser les spécificités propres à chacun.

Pour répondre à cet objectif, une collaboration s'est mise en place entre les Services de la Jeunesse et des Sports du Conseil Général, ainsi qu'avec un représentant du milieu rural, qui n'est autre que l'élu de la CCAM, pilote du projet local *Moselle Macadam Jeunesse*.

Différentes caractéristiques territoriales ont alors été mises en avant. Dans un premier temps, le territoire et son référent doivent être identifiés. S'en suivent les données concernant la politique locale en matière de jeunesse et de sport : quels sont les domaines de compétences détenus par la collectivité ? Et quelles sont les ressources humaines existantes dans ce cadre ?

Ensuite, l'utilisation de la base de données informatique du Conseil Général permet de recenser les associations locales de jeunesse, sportives et culturelles. Néanmoins, ceci concerne uniquement les associations subventionnées par le département. Toutes les associations du territoire ne sont donc pas forcément identifiées. Un échange d'informations avec le référent local est alors indispensable pour compléter ou corriger cette liste.

Les actions présentes sur le territoire et complémentaires à la démarche *Moselle Macadam Jeunesse* sont ensuite à identifier. Existe-t-il des actions locales en faveur des jeunes ? Quelles en sont les finalités ? Et les acteurs impliqués ? La démarche du Conseil Général peut-elle s'y appuyer pour promouvoir l'activité physique et sportive sur le lieu concerné ?

Les critères suivant concernent les équipements favorables à la pratique d'une activité physique et sportive, l'identification des collèges, les moyens de transports présents et/ou mobilisables ainsi que les moyens de communication au sein du territoire.

Afin de regrouper toutes ces données, une fiche de recensement des ressources territoriales a été créée (en annexe 4). Cette fiche correspond notamment à une des missions de stage confiées par le Conseil Général de la Moselle, consultables en annexe 5. Elle a pour objectif de mettre en lumière les ressources disponibles pour chacun des territoires souhaitant mettre en place *Moselle Macadam Jeunesse* et contient donc les points importants à relever sur les communes ou communautés de communes, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Dans son utilité, cet outil doit être simple, accessible à l'ensemble des agents territoriaux, et actualisable sur le long terme. Concrètement, la fiche de recensement est un support pour les agents lors de leurs réunions d'accompagnement du projet et sert de base pour un diagnostic commun entre le pilote du projet et le Conseil Général. Ainsi, le document doit fournir à ces acteurs des informations sur lesquelles s'appuyer pour organiser l'action de promotion de l'activité physique et sportive sur le territoire.

Après avoir identifié les ressources territoriales en matière d'activité physique et sportive, et comme le Conseil Général de la Moselle le préconise dans sa politique d'Animation Jeunesse, centrons nous sur le public jeune. Et plus particulièrement sur celui habitant en milieu rural.

2) L'enquête auprès des jeunes ruraux.

Le deuxième axe de notre analyse diagnostique se situe autour de la population des jeunes âgés de 11 à 17 ans et résidant en milieu rural. En effet, au vu du manque d'informations disponibles concernant le niveau et les représentations des jeunes ruraux en matière d'activité physique et sportive, il semble indispensable de se pencher sur ces questions.

La méthode de l'enquête se structure en deux parties :

- un positionnement individuel des jeunes avec une réflexion personnelle sur l'activité physique,
- une réflexion de groupe sur l'activité physique.

Ce qui nous a entraînés à utiliser deux outils différents et complémentaires (R Mucchielli, 1993) :

- un questionnaire écrit individuel : le jeune doit remplir directement la fiche,
- un questionnaire par entretien de groupes : il sera soumis à différents groupes de jeunes rencontrés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Le choix de faire cette enquête en deux parties est facilement explicable. Premièrement, la partie individuelle requiert une analyse fine des données qui resteront anonymes et confidentielles. Elle sert d'introduction à l'enquête et place les jeunes dans des conditions optimales pour la seconde partie. L'échange collectif permet d'investir les jeunes d'un rôle d'acteurs du projet. Ainsi, en étant en groupe, on s'attend à ce que le débat soit ouvert, constructif et que les réponses et les propositions des jeunes soient naturelles et spontanées. Les personnes interrogées se sentiront alors concernées et impliquées dans un futur projet à mettre en place autour de leur lieu d'habitation.

Le ***questionnaire individuel*** (en annexe 6) recueille des données individuelles sur chacun des jeunes interrogés et permet de connaître leur niveau d'activité physique selon les recommandations de l'OMS. De plus, ce questionnaire individuel, bien complété, permet d'avoir des indicateurs concernant l'accessibilité à la pratique d'une activité physique et sportive en club.

Ensuite, le *questionnaire collectif*, administré par un enquêteur, est lui-même divisé en trois sous-parties (en annexe 7). La première concerne les représentations des jeunes au sujet des activités physiques, sportives et culturelles qu'ils pratiquent habituellement. Ainsi, les groupes interrogés pourront exprimer leurs préférences concernant ces activités, celles qu'ils pratiquent le plus, les pistes d'amélioration possible, leur endroit de pratique d'activité physique et sportive favori, à quel moment ils choisissent de pratiquer leurs activités, les moyens de transport privilégiés pour se rendre sur le lieu de pratique et les personnes avec qui ils souhaitent pratiquer. De plus, un focus sur la période estivale renseigne sur la pratique d'activité(s) pendant les grandes vacances. La deuxième partie débute par une présentation rapide de la démarche départementale *Moselle Macadam Jeunesse*. Les questions posées à ce niveau de l'enquête sont destinées à fournir des indications concernant l'accès pour les jeunes à une telle action sur le territoire. Ici sont notamment pris en compte l'information auprès du public, l'aménagement de l'action dans le temps et l'espace. Enfin, la dernière partie du questionnaire collectif a pour objectif de positionner les jeunes ayant participé au moins une fois depuis 2008 à une action de la CCAM (SAM et/ou SAMI) comme force de propositions pour améliorer, si nécessaire, ces évènements. Ces indicateurs complèteront le diagnostic du territoire ciblé et fourniront des renseignements qualitatifs au sujet de la pratique d'activités physiques et culturelles, de l'accessibilité à une action qui leur est destinée et des pistes d'amélioration concernant une action déjà existante.

L'intérêt de cette enquête est donc de recenser les demandes provenant de la population rurale jeune sur le thème de l'activité physique et sportive. Ces demandes seront à prendre en compte dans la construction du projet sur le territoire. Mais il semble indispensable de les situer comme éléments d'informations du projet à construire, et non pas comme vérités à vouloir absolument intégrer dans la mise en place de l'action. Cette nuance est bien sûr à partager entre chaque acteur de l'enquête : en ce qui concerne ce travail, l'enquêteur et les jeunes interrogés.

De plus, l'enquête met en jeu des outils de recensement qualitatifs. En aucun cas ils ne prétendent fournir des données significatives et généralisables à l'ensemble de la jeunesse mosellane habitant en milieu rural.

2. A) La population d'enquête.

Afin de répondre aux orientations fixées pour l'action départementale *Moselle Macadam Jeunesse*, l'enquête est destinée aux jeunes âgés de 11 à 17 ans et résidant en milieu rural, ici les communes rurales de la CCAM. Pour ce faire, cette enquête a été adressée à huit groupes de 3 à 5 jeunes volontaires rencontrés au hasard sur le territoire de la CCAM, et répondant aux critères d'âge et de résidence.

La CCAM a donné son accord pour le déroulement de l'enquête.

2. B) La construction des questionnaires.

Le document a été produit au sein du Service Jeunesse du Conseil Général de la Moselle, en tenant compte des informations précédemment relevées dans la première partie de cet écrit et en s'appuyant sur les discussions avec les différents acteurs du projet *Moselle Macadam Jeunesse*.

Au vu de la courte période disponible, les questionnaires individuels et collectifs ont ensuite été testés sur les trois premiers groupes de jeunes interrogés dans la communauté de communes. Ce pré-test a révélé un aménagement du déroulement de l'enquête. Cela nécessitait d'abord de bien situer les orientations de l'enquête pour les jeunes. Ainsi, il a été nécessaire de leur définir oralement l'activité physique en début d'enquête, mais aussi de le territoire de la CCAM et de ses communes membres pendant la passation. De plus, une question a semblé poser problème à certains jeunes : celle de la catégorie socioprofessionnelle des parents. En effet, la fiche individuelle interrogeait chaque jeune sur le métier de leurs parents. Mais la moitié des jeunes questionnés ne savait pas y répondre. Cette demande a alors été retirée de l'enquête.

CHAPITRE III : Les résultats du diagnostic en milieu rural.

1) Le recensement des ressources dans la CCAM.

Les résultats fournis par la fiche de recensement des ressources de la CCAM sont consultables en annexe 4. De plus, une partie de ces résultats, comme les communes membres ou encore la présence de deux collèges, figure dans notre description de la CCAM (voir chapitre I).

a) L'organisation politique de la CCAM.

Dans le domaine des compétences exercées par la communauté de communes, on note l'absence de la compétence sport, ce qui induit le fait qu'il n'y ait pas de personnel spécialisé dans l'organisation et le développement des activités physiques et sportives à l'échelle communautaire. De plus, si les compétences concernant la petite enfance et les équipements existent, rien n'est identifié dans le cadre des jeunes et du sport. De ce fait, les Semaines sportives de l'Arc Mosellan n'entrent dans aucune compétence. Mais elles sont intégrées depuis 2008 dans la politique associative de la CCAM. Ceci rejoint l'objectif du Conseil Général de la Moselle pour le développement des associations.

b) Le milieu associatif.

Dans le domaine associatif, la CCAM possède une quarantaine d'associations sportives aidées par le département. La répartition de ces associations sur le territoire varie en fonction de la taille des communes. En effet, GUENANGE, commune urbaine, compte 11 associations soutenues par le Conseil Général, avec autant d'activités différentes. Alors que dans chacune des communes rurales, ce sont une à trois associations sportives qui sont identifiées.

Comme le montre le tableau 6 (les activités physiques et sportives dans les associations de la CCAM), les associations sportives du territoire proposent 15 activités physiques et sportives différentes, principalement pratiquées en intérieur. La discipline football est la plus représentée avec 13 clubs, répartis dans différentes communes. Les autres activités moins représentées sont variées : judo, gymnastique, handball, kayak, pétanque, danse...

Tableau 6 : Les activités physiques et sportives dans les associations de la CCAM aidées par le Conseil Général de la Moselle.

Disciplines	Nombre d'associations	Disciplines	Nombre d'associations
Football	13	Equitation	2
Judo	5	Quilles	2
Gymnastique	4	Vélo	1
Handball	3	Athlétisme	1
Tennis	3	Boxe	1
Pétanque	3	Boules	1
Danse	2	Echiquier	1
Kayak / Voile	2		

La CCAM compte 7 associations de jeunesse aidées par le département, et réparties dans 6 communes. Elles sont principalement implantées au centre du territoire. Ces associations de jeunesse proposent des activités physiques et culturelles au public, telles que la danse (orientale, hip-hop), le théâtre, les arts plastiques ou encore la guitare. De plus, les associations de jeunesse, comme Culture et Liberté de DISTROFF, sont spécialisées dans l'accueil d'adolescents.

Concernant les " autres associations ", la fiche du diagnostic montre qu'il existe 11 associations sportives scolaires réparties dans autant de communes de la CCAM. Et cet item renseigne aussi sur la présence de 2 associations culturelles situées dans la Vallée de la Canner.

Notons enfin que quatre communes de la CCAM, situées pour la plupart à l'est du territoire, ne possèdent aucune association. De plus, il n'existe pas d'association de prévention spécialisée, acteur important dans la prise en charge des jeunes en difficulté, dans la collectivité.

c) Les actions complémentaires sur le territoire.

En plus des semaines sportives, les jeunes de la CCAM participent à d'autres actions à l'échelle communautaire ou communale. Ainsi, la municipalité de METZERVISSE propose à une quinzaine d'adolescents d'effectuer des travaux d'intérêt public pendant les vacances d'été et d'être récompensés en retour (aide financière pour le permis, le BAFA...).

Les rencontres de l'Arc Mosellan, se déroulant en hiver, marquent quant à elles un partenariat fort entre la CCAM et des clubs sportifs tels que le club de Handball de BOUSSE-LUTTANGE-RURANGE ou le TERVILLE FLORANGE Olympique Club, extérieur au territoire.

Enfin, la CCAM envisage des semaines culturelles destinées aux jeunes à partir de l'été 2013. Elles pourraient alors être intégrées au projet local Moselle Macadam Jeunesse.

d) Les équipements d'activités physiques et sportives dans la CCAM.

L'outil de diagnostic territorial, croisé avec la volonté des élus, permet de recenser les structures et équipements susceptibles d'être utilisés pour l'action Moselle Macadam Jeunesse.

Dans la CCAM, sept gymnases ont alors été identifiés dans six communes différentes. Ainsi, GUENANGE compte deux salles de sports et BERTRANGE, BOUSSE, KEDANGE, KOENIGSMACKER, RURANGE en possèdent chacune une. Ce qui place la majorité des équipements dans la zone ouest de la CCAM. De plus, une convention peut mettre à disposition des jeunes le matériel d'EPS du collège de KEDANGE qui se trouve dans le gymnase.

D'autres sites de la communauté sont susceptibles d'accueillir des activités pour les jeunes. En plus des équipements propres à chaque associations sportives, la CCAM possède un domaine naturel très varié et vallonné, qui permet la pratique de la randonnée, du vélo tout chemin, de l'orientation... Une convention a d'ailleurs été signée avec le Club Vosgiens et la Fédération Française de Grande Randonnée Pédestre pour faciliter la pratique de la randonnée sur le territoire.

Enfin, des équipements tels que les city-stades, les terrains de tennis existent dans quelques communes. Mais ce sont des structures en milieu extérieur qui ne possèdent aucune solution de repli en cas de mauvaise météo. Ils n'ont donc pas été recensés dans notre document.

e) Les moyens de transport et de communication mobilisables dans la CCAM.

La commune de KLANG peut mettre à disposition un bus de 27 places afin d'assurer le transport des jeunes entre différents sites d'activités. De plus, le transport de matériel peut être effectué par les employés municipaux des communes membres.

En ce qui concerne la communication, la CCAM possède son propre journal trimestriel, distribué à tous les habitants de la communauté, ainsi qu'un site internet (arcmosellan.fr).

Les informations à destination des habitants peuvent aussi être transmises par les sites internet, les bulletins communaux et les panneaux numériques qui ont fait leur apparition récente dans de nombreuses communes (RURANGE, STUCKANGE, METZERVISSE, BOUSSE...). De plus, le journal quotidien du Républicain Lorrain offre une bonne visibilité pour les actions organisées à l'échelle locale.

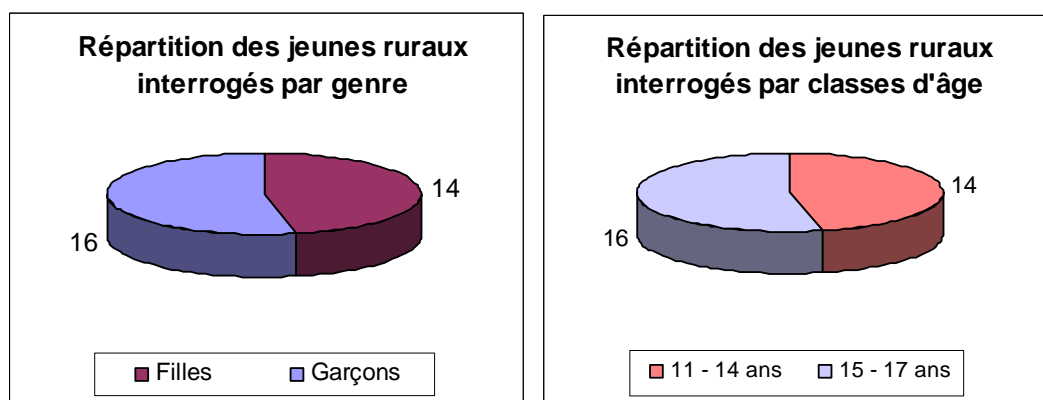
Enfin, dans le but de toucher un maximum de jeunes, communiquer dans les collèges par le biais des adultes, de médias tels que les brochures ou par le bouche à oreille s'avère être efficace.

2) Les résultats de l'enquête auprès des jeunes.

2. A) Les jeunes ruraux : un niveau d'activité physique insuffisant.

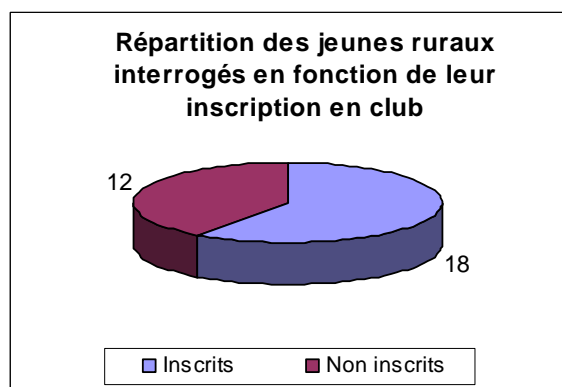
Huit groupes de trois à cinq jeunes âgés de 11 à 17 ans et résidant dans la CCAM ont été rencontrés au hasard dans les communes rurales de la communauté (voir la composition des groupes en annexe 8). Ceci représente un effectif de trente jeunes interrogés. Selon le graphique 2, la répartition de cet effectif par genre et par catégorie d'âge est équilibrée, avec 53 % de garçons et 53 % de jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Graphique 2 : La répartition des jeunes ruraux par genre et par âge.



Parmi l'ensemble des adolescents interrogés, 18 sont inscrits en club, ce qui représente 60 % des jeunes de notre enquête (graphique 3). Dans ce groupe de pratiquants en club, on trouve 4 filles âgées de 11 à 14 ans et 3 âgées de 15 à 17 ans. Tandis que les garçons sont plus nombreux à pratiquer dans une association sportive, avec 7 jeunes âgés de 11 à 14 ans et quatre 15-17 ans.

Graphique 3 : La pratique en club des jeunes ruraux.



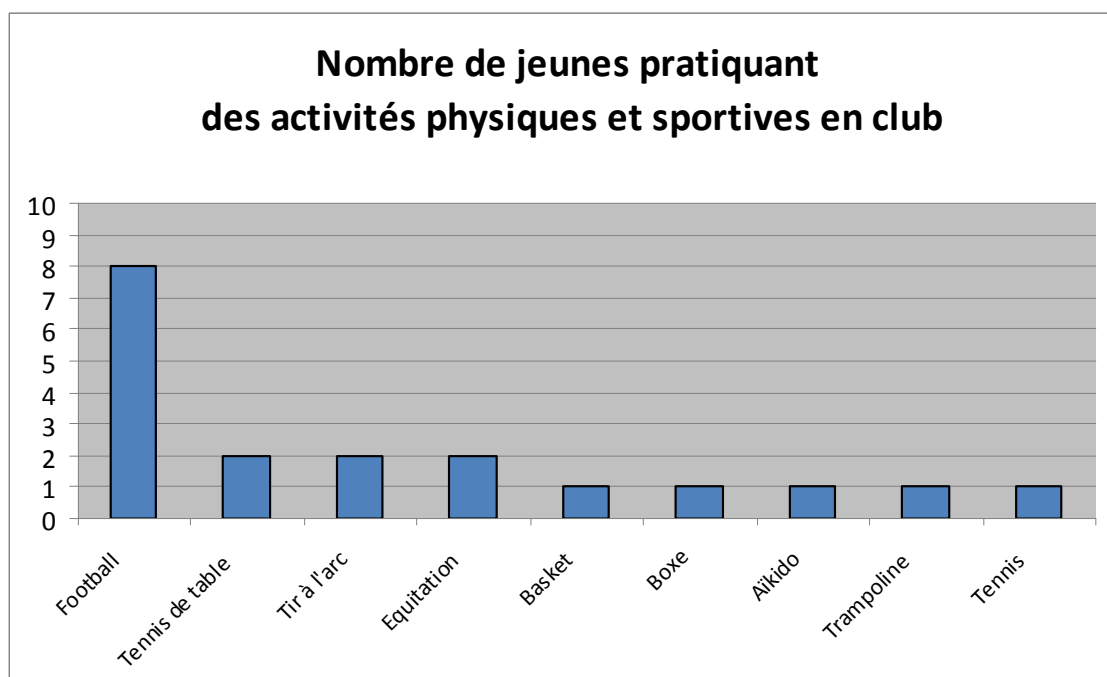
D'après le graphique 4, les jeunes qui pratiquent en club sont plus nombreux à faire du football. En effet, parmi les 9 disciplines citées, 44 % des jeunes interrogés inscrits en club jouent au football : ils sont 5 garçons et 3 filles à jouer dans une des associations de la communauté de communes. De plus, un garçon pratique deux activités en club.

Pour certaines disciplines concernées, comme le tir à l'arc, le basket et l'aïkido, les jeunes se déplacent dans des clubs à l'extérieur de la CCAM.

Les adolescents pratiquent en moyenne 4 heures d'activité physique et sportive en club. Et en général, ils ne déclarent pas beaucoup d'écart de temps de pratique par semaine entre l'activité sportive en club et l'activité physique globale.

Les raisons de la non-pratique en club sont nombreuses. Parmi les 8 groupes interrogés, 7 ont cité un manque de temps, notamment du aux études, 3 groupes ont évoqué un souci d'éloignement des activités, ou encore un manque de motivation. Puis trois jeunes ne font pas d'activité en club pour cause de problème physique, de fatigue et d'une mauvaise expérience qui a conduit à l'abandon de la pratique.

Graphique 4 : Les disciplines sportives pratiquées par les jeunes ruraux.

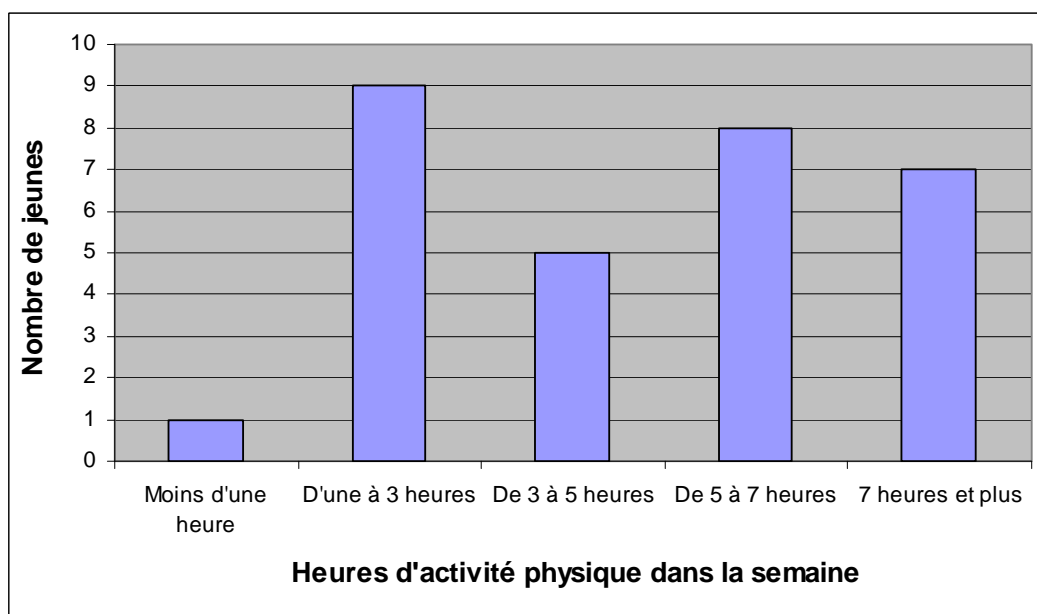


La majorité des jeunes ruraux interrogés n'atteint pas le niveau de recommandations en matière d'activité physique (graphique 5). En effet, seuls 7 jeunes pratiquent au moins 7 heures d'activité physique par semaine. Parmi ceux-ci, on recense 5 garçons et 2 filles. Par contre, si la répartition en genre des adolescents ne réalisant pas assez d'activité physique est équilibrée (12 filles contre 11 garçons), l'effectif de filles pratiquant moins

de 3 heures est plus élevé que celui des garçons (6 contre 4). Et la moyenne d'âge pour ces jeunes est de 14,5 ans pour les garçons et 15,5 pour les filles.

Enfin, notons que chez les 18 jeunes qui pratiquent en club, 6 personnes déclarent pratiquer au moins 7 heures d'activité physique par semaine.

Graphique 5 : Le temps de pratique d'activité physique des jeunes ruraux dans la semaine.



2. B) Les préférences des jeunes ruraux en matière d'activité physique et sportive.

A la question « quelles activités physiques vous plaisent le plus ? », les jeunes interrogés ont répondu uniquement par des activités physiques et sportives pouvant être pratiquées dans un cadre compétitif. En effet, le tableau 7 liste les disciplines les plus appréciées des jeunes. Les activités collectives sont alors en tête avec des disciplines citées 14 fois par les différents groupes, et 6 d'entre eux ont évoqué le football, discipline préférée des jeunes ruraux. La marche vient ensuite (5 groupes), précédant le vélo, la piscine/natation, la gymnastique, le ski, le basket-ball et le handball, chacun étant déclaré par 4 groupes.

Tableau 7 : Les activités physiques préférées des jeunes ruraux.

Familles d'activités	Nombre de fois déclarées par les groupes	Activités citées <i>(nombre de groupes déclarant)</i>
<i>Activités collectives</i>	14	Football (6), handball (4), basket (4)
<i>Activités sur roues ou à cheval</i>	11	Vélo (4), équitation (3), roller, trottinette, skate, motocross
<i>Activités athlétiques</i>	9	Marche (5), course (2), marche sportive, athlétisme
<i>Activités artistiques et d'expression</i>	6	Gymnastique (4), danse, trampoline
<i>Activités d'opposition et de coopération</i>	6	Tennis (2), tir à l'arc (2), tennis de table, combat
<i>Activités d'hiver</i>	6	Ski (4), snowboard (2)
<i>Autres activités</i>		Piscine/natation (4), parkour, arbitrage, chasse/pêche

Outre les activités physiques et sportives, les jeunes ruraux apprécient aussi des activités culturelles. Parmi celles-ci, les huit groupes aiment écouter de la musique. La musique jouée revient aussi souvent, notamment avec la guitare (4 groupes). Le cinéma (4), la lecture (3), le théâtre (2), la peinture et la photographie sont les autres activités citées par les jeunes.

Concernant les « autres » activités préférées par les jeunes ruraux, celles devant un écran sont très présentes : 7 groupes ont parlé des jeux vidéo, 3 de l'ordinateur et un de la télévision. Enfin, les jeunes les plus âgés apprécient sortir avec leurs amis, faire du shopping ou la fête.

2. C) La pratique d'activités habituelle des jeunes ruraux.

Les activités sur roues ou à cheval font partie de celles qui sont les plus pratiquées habituellement par les jeunes interrogés. Le vélo et l'équitation sont respectivement cités par 3 et 2 groupes. Les activités athlétiques se placent juste après, la marche ayant une place importante auprès de 5 groupes. Mais c'est le football qui est l'activité physique et sportive la plus pratiquée par les jeunes, avec 6 groupes qui la déclarent. D'autres activités comme celles de nettoyage, les activités devant écran ou les activités musicales occupent aussi une bonne partie du temps des jeunes (tableau 8).

Tableau 8 : Les activités habituellement pratiquées par les jeunes ruraux.

Familles d'activités	Nombre de fois déclarées par les groupes	Activités citées (nombre de groupes déclarant)
<i>Activités collectives</i>	6	Football (6)
<i>Activités sur roues ou à cheval</i>	8	Vélo (3), équitation (2), skate, trottinette, roller
<i>Activités athlétiques</i>	7	Marche (5), course, musculation
<i>Activités artistiques et d'expression</i>	1	Trampoline
<i>Activités d'opposition et de coopération</i>	5	Tir à l'arc (2), tennis, tennis de table, boxe
<i>Activités de nettoyage</i>	5	Ménage (2), balai, aspirateur, vaisselle
<i>Activités devant écran</i>	4	Jeux vidéo (2), ordinateur, télévision
<i>Activités musicales</i>	4	Piano, chant, guitare, écoute
<i>Autres activités</i>	3	Chasse, escalier, sorties

2. D) Les recommandations des jeunes ruraux en matière d'activité.

Si la question a été jugée difficile par les jeunes, ceux-ci ont proposé quelques améliorations pour leurs activités. Et elles concernent principalement les activités physiques et sportives.

Les propositions des jeunes sont de trois types. Tout d'abord, ils souhaitent des **progrès matériels et d'équipements**. En effet, nombreux sont les demandes d'aménagements nouveaux sur le territoire : un terrain synthétique pour le football (2 groupes), un city stade, un parcours pour marcher dans les villages et à l'extérieur, des pistes cyclables, des piscines, davantage de lieux de pêche. De plus, les adolescents verraient d'un bon œil une amélioration de l'existant, comme l'état des terrains verts de football et celui des ballons utilisés en club, ou encore l'état de propreté des piscines.

Dans le domaine des autres activités, un groupe a souhaité avoir accès à des ordinateurs plus puissants que ceux qu'il possède, notamment dans le but de pouvoir jouer.

Dans un second temps, les jeunes préconisent des **améliorations organisationnelles** dans leur pratique des activités physiques et sportives. Trois groupes ont soumis l'idée de changer de milieu pour une activité donnée. Cela concernait par exemple le football, le skate ou le tennis de table. Ensuite, des filles ont demandé plus d'heures consacrées à l'activité physique féminine. Concernant l'accessibilité à la pratique, un groupe souhaite voir diminuer le coût de certaines activités, comme le tennis, le karting ou l'aéromodélisme. Un autre groupe, plus âgé (15-17 ans), a émis le souhait de pouvoir pratiquer des activités plus loin. Enfin, du point de vue réglementaire, des jeunes réclament plus de souplesse dans le règlement de certaines activités.

Troisièmement, les jeunes souhaiteraient une **amélioration humaine**, et particulièrement du comportement de certains pratiquants et intervenants (en club). Ainsi, un groupe a proposé de pouvoir choisir les intervenants dans les activités physiques et sportives encadrées.

« Sinon, que faudrait-il comme activité ? » Si deux groupes n'ont donné aucune réponse, les jeunes envisagent majoritairement des activités en milieu extérieur. Ils ont d'abord déclaré 4 fois des activités motorisées, avec le motocross, le quad ou le jet ski. Puis des activités à sensations avec le parachutisme et le parkour. Et les jeunes souhaitent aller pratiquer le ski, des activités sur la plage ou du tir à la carabine.

Enfin, trois groupes composés de jeunes âgés de 15 à 17 ans ont répondu à la question par « des fêtes », ou des concerts.

2. E) Les raisons de la non-pratique d'activité physique chez les jeunes ruraux.

A certains moments de leur vie, d'une durée variable, les jeunes ne pratiquent pas ou peu d'activité physique. Les facteurs de cette non-pratique d'activité physique énoncés par les jeunes concernent d'abord ***l'environnement physique*** (tableau 9). Si la météo défavorable freine considérablement leur activité (6 groupes), l'éloignement des structures (3) et le prix trop élevé (2) empêchent aussi les adolescents d'être actifs.

Les ***facteurs individuels*** suivent avec, comme premier argument, le manque de temps du à l'école et un emploi du temps chargé (6 groupes). Puis des problèmes physiques comme les blessures ou la fatigue concernent certains jeunes. Et l'une d'entre eux a expliqué être « dégoûtée du sport ».

Enfin, ***l'environnement social*** et l'influence des pairs a un rôle important dans la pratique d'activité physique des jeunes. En effet, 5 groupes annoncent qu'ils ne pratiquent pas dans les moments où ils sont seuls. Et l'indisponibilité ou l'interdiction provenant des parents est aussi à prendre en compte à l'âge de l'adolescence.

Tableau 9 : Les raisons de la non-pratique d'activité physique évoquées par les jeunes ruraux.

Facteurs influençant l'activité physique	Les raisons évoquées par les jeunes (nombre de groupes déclarant)
<i>Individuels</i>	Manque de temps (6), blessure (2), fatigue (2), fragilité physique, dégoût du sport.
<i>Environnement physique</i>	Météo défavorable (6), éloignement (3), prix trop élevé (2), trêve en club (2), internat (2).
<i>Environnement social</i>	Moments seuls (4), indisponibilité ou interdiction des parents (2).

2. F) Lieux et temps de pratique privilégiés par les jeunes ruraux.

Les endroits préférés par les jeunes pour la pratique de leurs activités se situent majoritairement en milieu extérieur (5 groupes). Pour eux, il n'y a pas forcément de lieux précis mais un plus grand espace disponible. Lorsqu'ils précisent leurs choix, les jeunes citent la forêt (4 groupes), les terrains de football (3), les city-stades (2), le skate parc, la cours de récréation, la rue ou encore le jardin.

Néanmoins, les adolescents prennent en compte la météo (2 groupes) lorsqu'ils privilégient les activités intérieures. Dans ce contexte, le gymnase et le centre équestre sont cités par 2 groupes chacun. Enfin, un groupe a cité la maison, dans le but de jouer aux jeux vidéo.

Durant leurs périodes de temps libre, donc hors période scolaire, les jeunes préfèrent pratiquer leurs activités l'été (6 groupes) ; « on a plus de temps, on peut mettre nos projets en place », « on n'a pas la pression de l'école ». Des membres de deux groupes affirment qu'ils pratiquent « tout le temps », et d'autres le printemps car « il ne fait pas trop chaud ». Enfin, le moment du week-end est aussi apprécié par les adolescents pour pratiquer leurs activités.

Dans la journée, des jeunes des 8 groupes déclarent préférer pratiquer les activités l'après-midi. Selon eux, « il fait plus chaud » et il y a « plus de monde dehors ». Dans 4 groupes, les jeunes apprécient pratiquer le soir, avant la nuit. Enfin, si la journée entière peut convenir aux activités de certains (3 groupes), très peu de personnes consacrent leur matin aux activités : « personne ne sort le matin », « le matin on dort ».

2. G) La mobilité des jeunes ruraux.

Durant leur temps libre, les adolescents interrogés se déplacent différemment « selon la destination ». En effet, lors de trajets courts – dans la commune principalement – les jeunes se déplacent en vélo (8 groupes) ou à pieds (7 groupes). Mais l'ensemble des groupes déclarent s'appuyer sur les adultes et leurs voitures pour se déplacer plus loin. Les parents sont les principaux conducteurs des jeunes dans ce cas précis.

Ensuite, les jeunes ont cité d'autres moyens de transports pour se déplacer sur leur commune ou sur les villages avoisinants. Ainsi, 3 groupes ont parlé de cyclomoteurs, alors que la trottinette, le skate et les rollers et le bus ont chacun été déclarés par un groupe.

Les adolescents ont ensuite relevé des difficultés concernant leurs déplacements. Tout d'abord, 7 groupes avouent dépendre de la disponibilité des parents. Puis une météo défavorable (4 groupes) et une longue distance (3 groupes) sont des freins importants pour la mobilité des jeunes ruraux. Pour finir, les groupes interrogés ont expliqué d'autres difficultés comme le manque de pistes cyclables, le dénivelé, les horaires de bus espacés dans le temps, ou encore l'âge pour le permis de conduire.

2. H) Les activités estivales des jeunes ruraux.

Si les adolescents pratiquent surtout leurs activités avec des amis (8 groupes), à proximité de chez eux, ces occupations estivales sont multiples et variées.

Pendant l'été, les activités pratiquées par les jeunes ruraux sont principalement physiques et sportives. En effet, dans le tableau 10, on constate que ce public s'adonne en grande partie à des activités aquatiques, avec notamment la piscine (7 groupes). Beaucoup d'adolescents font aussi du vélo (7 groupes) et de la marche (6). Et le football reste toujours une activité très pratiquée par l'ensemble des groupes.

Les activités d'opposition et de coopération sont principalement pratiquées par des garçons. Et les activités artistiques et d'expression sont peu présentes dans les occupations estivales des jeunes.

Tableau 10 : Les activités physiques et sportives estivales des jeunes ruraux.

Familles d'activités	Nombre de fois déclarées par les groupes	Activités citées <i>(nombre de groupes déclarant)</i>
<i>Activités collectives</i>	10	Football (8), basket, volley
<i>Activités sur roues ou à cheval</i>	12	Vélo (7), équitation (3), roller, quad
<i>Activités athlétiques</i>	8	Marche (6), course(2)
<i>Activités artistiques et d'expression</i>	1	Trampoline
<i>Activités d'opposition et de coopération</i>	8	Combat (3), tennis de table, tir à l'arc, tir à la carabine, paint-ball, golf
<i>Activités aquatiques</i>	14	Piscine (7), kayak (2), pédalo, surf, bateau à voile, pêche (2)
<i>Autres activités</i>	6	Accrobranche (3), parapente, activités agricoles (rentrer la paille), jardinage

Les activités estivales en dehors du domaine « sportif » concernent la musique jouée (3 groupes), les soirées et les fêtes pour les plus de 16 ans (3 groupes), les jeux vidéo et le cinéma (2 groupes chacun) ainsi que des sorties dans les parcs d'attractions.

Le plaisir est la principale raison des jeunes ruraux pour pratiquer leurs activités pendant les vacances d'été (6 groupes). Le fait d'avoir plus de temps pendant cette

période est aussi important pour eux (6). Néanmoins, les jeunes de 4 groupes affirment qu'ils pratiquent leurs activités pour « ne pas s'ennuyer », s'occuper.

Ensuite, pour 5 groupes, « il y a plus de personnes disponibles dans les villages » à ce moment de l'année ; « c'est mieux pour voir les copains ».

Pour 5 groupes, la météo a un rôle important pour la pratique de leurs activités. Et si l'activité physique en plein soleil peut être dangereuse, un jeune parle d'aller à « la piscine pour se rafraîchir ».

Deux groupes ont expliqué que l'activité physique permet « d'améliorer (leur) santé ».

Et enfin, des jeunes ont cité le fait de découvrir, de se détendre et de pouvoir choisir leurs activités comme raisons importantes de pratique estivale.

2. 1) Moselle Macadam Jeunesse : les demandes formulées par les jeunes ruraux de la CCAM.

Sept groupes sur huit n'ont jamais entendu parler de l'ancienne démarche départementale *Macadam Sport*.

Quelles activités, parmi celles proposées par les associations présentes sur la communauté de communes de l'Arc Mosellan (CCAM), souhaiteriez-vous pratiquer pendant Moselle Macadam Jeunesse ? Cette question a révélé quelques constats. Tout d'abord, les jeunes de la CCAM possèdent peu de connaissances concernant le territoire. En effet, la moitié des groupes affirme connaître « à peu près » le nom des communes, et les autres pas. Ensuite, mises à part les associations sportives dont la discipline est pratiquée par le jeune, les membres des différents groupes ne connaissent pas les associations présentes sur la CCAM. Enfin, les plus âgés ont manifesté peu d'intérêt pour cette question.

Cette dernière a alors été adaptée pour favoriser les réponses des jeunes : *quelles activités, sportives ou culturelles, souhaiteriez vous pratiquer pendant Moselle Macadam Jeunesse ?* Encore une fois, les activités physiques et sportives ont été le plus souvent citées par les jeunes. Elles sont répertoriées dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Les activités physiques et sportives souhaitées par les jeunes ruraux pour *Moselle Macadam Jeunesse*.

Familles d'activités	Nombre de fois déclarées par les groupes	Activités citées (nombre de groupes déclarant)
<i>Activités collectives</i>	12	Football (3), handball (3), basket (3), volley (2), sports collectifs
<i>Activités sur roues ou à cheval</i>	6	Vélo (2), équitation (2), motocross (2)
<i>Activités artistiques et d'expression</i>	1	Danse
<i>Activités d'opposition et de coopération</i>	15	Paint-ball adapté (4), tennis (2), boxe (2), judo, combat, tennis de table, badminton, tir à l'arc, tir à la carabine, airsoft
<i>Activités aquatiques</i>	3	Piscine (2), kayak
<i>Autres activités</i>	10	Accrobranche (4), ski, activités à sensations (2), parkour, escalade, course d'orientation

Les activités physiques et sportives qui correspondent à la *famille opposition et coopération* sont les plus citées par les jeunes ruraux, et principalement les garçons. Le paint-ball adapté est l'activité phare de cette catégorie (4 groupes) et peut se pratiquer dans un village de la CCAM (VECKRING). D'autres activités d'opposition et de coopération existent dans la CCAM, comme le tennis, la boxe et le judo.

Ensuite, les *activités collectives* sont souhaitées par les jeunes ruraux. Et si de nombreuses associations de football et de handball sont présentes sur le territoire de la CCAM, aucune ne propose la pratique du basket ou du volley.

Viennent ensuite les *activités sur roues ou à cheval* envisagées 6 fois par les adolescents interrogés. Puis les *activités aquatiques et artistiques et d'expression* sont peu demandées, respectivement par 3 et 1 groupes.

Enfin, les *autres activités* regroupent en majorité des disciplines de plein air, qui sont pour la plupart inexistantes dans la CCAM, excepté la course d'orientation.

Parmi les activités culturelles, les jeunes ruraux souhaiteraient jouer de la musique (2 groupes), et plus particulièrement de la guitare, mais aussi apprendre le solfège et apprendre le théâtre.

Les adolescents âgés de 11 à 17 ans et résidant en milieu rural aimeraient pratiquer ces activités à proximité de leur domicile (7 groupes). Cela permettrait de « ne pas demander aux parents pour les trajets » et d'y « accéder à pieds ou à vélo ».

Et si l'idée de réaliser l'action dans un gymnase n'a été citée qu'une seule fois, les jeunes préféreraient pratiquer les activités en extérieur. Ainsi, les stades de football (2 groupes), les city-stades (2), la forêt, la Moselle pour le kayak ont été proposés par les groupes.

Un groupe a expliqué qu'il serait intéressant d'effectuer l'action dans une commune avec une salle entourée de terrains extérieurs. Et un autre groupe n'avait pas de préférence.

Ensuite, en se centrant sur une journée, l'ensemble des groupes a affirmé préférer participer à l'action départementale l'après-midi, sans pour autant être plus précis sur les horaires. Pratiquer les activités le matin et l'après-midi a été proposé par deux groupes, tout comme le soir. Et réaliser une action pendant toute la journée serait du goût des membres d'un groupe.

Enfin, les résultats concernant la mobilité des jeunes ruraux se confirment lorsqu'on se situe dans le contexte d'une action intercommunale. En effet, nombreux sont les adolescents à déclarer venir en vélo (7 groupes) ou à pieds (5 groupes) lorsque l'action est proche du domicile. Quand elle est plus loin, les jeunes parlent alors de se faire emmener par les parents (6 groupes), voire même de covoiturage. L'utilisation du cyclomoteur est envisagée par 2 groupes. Et s'ils ont conscience des difficultés de ramassage dans toutes les communes, 4 groupes proposent le bus comme moyen de transport pour venir sur le site de l'action.

2. J) Les pistes d'améliorations des SAM / SAMI par les anciens participants.

Parmi les 30 jeunes interrogés, 5 ont participé au moins à une semaine SAM depuis 2008, et un au SAMI en 2011. L'enquête a permis de relever les points positifs et négatifs de ses actions, selon les avis des adolescents.

Selon le tableau 12, les activités proposées ont plu à 4 participants des SAM. Le vélo, la course d'orientation ont alors été citées. Trois jeunes ont aussi apprécié les repas fournis à la pause méridienne, et deux l'encadrement. L'intervention d'un sportif de haut niveau a d'ailleurs beaucoup plu.

Le fait d'être « ensemble » et « occupés » dans une action « éducative », « bien structurée » s'est avéré être positif pour les participants.

Au contraire, un jeune n'a pas apprécié toutes les activités proposées. Le volley-ball ou encore le vélo ont par exemple déplu ; l'état du matériel et une blessure engendrée ayant gâché la pratique. De plus, les séances ont parfois été trop longues pour les jeunes (vélo). Mais la semaine a été jugée trop courte pour un autre.

Les encadrants, l'inégale planification des semaines, les repas et la survenue d'une blessure ont provoqué de mauvais souvenirs aux jeunes.

Tableau 12 : Les points positifs et négatifs des SAM pour les jeunes participants.

Les points positifs	Les points négatifs
Les activités proposées (4 jeunes), Les repas (3), L'encadrement (2), Intervention d'un sportif de haut niveau, Le vélo, La course d'orientation, Aspect éducatif, Structuration, Etre ensemble, Occupation	Vélo (2 jeunes), Séances trop longues, Certaines activités proposées, Volley, Semaine trop courte, Planification inégale de semaine en semaine, Repas, Encadrement, Blessure, Peu de connaissances/amis, Météo défavorable sur certaines activités

Afin d'améliorer les points négatifs ci-dessus, les 5 participants ont proposé des pistes. En effet, selon eux, il serait intéressant de pratiquer plus d'activités (sports de combat), pendant deux semaines au lieu d'une, et de pouvoir « choisir de pratiquer ou non une activité au départ » ou encore « d'arrêter la pratique en cours de séance ». De plus, les

jeunes souhaitent une égalité pour tous les participants dans la planification des séances, et une augmentation du nombre d'encadrants pendant la semaine.

Enfin, les jeunes ont conscience de l'importance d'une meilleure préparation du matériel utilisé (vélo) et d'avoir un rôle à jouer pour « motiver leurs amis » afin qu'ils participent avec eux à l'action.

Un seul des jeunes interrogés a participé au SAMI en 2011. Les activités pratiquées, les encadrants ainsi que les personnes qu'il a pu rencontrer pendant le séjour lui ont plu. Néanmoins, la semaine a été trop courte pour lui et les activités vélo et roller ne lui ont pas laissé de bons souvenirs.

Pour améliorer ces points négatifs, il souhaiterait participer au SAMI pendant deux semaines au lieu d'une. Et le prêt du matériel (vélo et roller) adapté serait à envisager par une autre personne ou structure que l'un de ses amis.

CHAPITRE IV : Analyse.

Après avoir identifié les ressources du milieu rural et précisé, selon les jeunes ruraux, leurs comportements et représentations en matière d'activité physique et sportive, attachons nous maintenant à mieux comprendre l'apport de la démarche du Conseil Général de la Moselle en matière de promotion de l'activité physique et sportive en milieu rural.

1) Des équipements inégalement répartis, mais un souhait de proximité.

Le milieu rural possède peu d'équipements sportifs en dehors de ceux utilisés dans le cadre associatif. En effet, pour pratiquer leurs activités, les jeunes s'orientent surtout vers les structures extérieures comme les terrains de football, les city-stades ou encore la forêt. Mais force est de constater que certains villages ne possèdent aucune structure sportive. Dès lors, où pratique le jeune ? Car si l'espace naturel environnant peut être très riche et favoriser les activités physiques de pleine nature, il ne permet justement pas toutes les disciplines, comme le football, plutôt apprécié des jeunes. Et c'est donc la question de la proximité qui se pose.

Selon l'enquête, les jeunes souhaitent pouvoir pratiquer des activités physiques et sportives proches de chez eux. Outre le fait de proposer des aménagements favorisant des trajets sécurisés à pieds ou en vélo, l'utilité d'une démarche comme *Moselle Macadam Jeunesse* est ici reconnue. En ce sens, elle doit permettre de faciliter l'accès à la pratique de l'activité physique pour les jeunes habitants de toutes les communes rurales, et notamment les plus reculées. Pour ce faire, différentes pistes sont envisageables. Nous pouvons tout d'abord emmener le jeune vers l'activité. Ceci serait rendu possible par la mise en place d'un transport en commun au niveau local, à condition que la ressource existe. C'est ce qu'a mis en place la CCAM avec un bus permettant d'amener tous les jeunes d'un site à un autre pendant son action. Pour autant, ce moyen serait difficilement envisageable pour ramasser et déposer l'ensemble des jeunes participants d'une communauté de communes en début et fin de journée. A moins que cette communauté ne dispose de nombreux véhicules, ou que sa superficie soit assez restreinte. De plus, il faut prendre en compte les moyens financiers à engager

dans une telle démarche. Une autre possibilité pour le jeune reste de se faire conduire par un parent sur le site de l'activité. Cette solution ne dépend pas uniquement de la volonté de l'enfant, mais aussi et surtout de celle des parents. Il serait donc intéressant d'impliquer ces derniers dans la phase de diagnostic d'un projet local de promotion de l'activité physique en milieu rural.

Si le fait d'emmener le jeune vers l'activité est problématique, il semble qu'il soit plus efficace et efficient de proposer une offre d'activités physiques et sportives au plus près de l'adolescent. Cette idée est développée à partir de cet été par la CCAM qui ouvre un nouveau site d'activités, en plus de celui de KEDANGE. Les participants résidant au nord du territoire de la communauté, très peu représentés pendant les SAM depuis 2008, auront accès au gymnase de KOENIGSMACKER pendant les vacances scolaires. Et pour l'année 2013, la CCAM envisage un nouveau site autour de la salle multi-sport de BOUSSE (voir annexe 3 : Carte de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan). Ceci entraîne donc une proximité de la pratique et semble aller dans le sens de la demande du jeune qui privilégie la marche et le vélo pour se déplacer.

Outre le fait de délocaliser les sites d'action, le département joue le rôle de détonateur dans la mise en action des ressources départementales. Ainsi, l'apport de matériel mobile par les Comités sportifs départementaux, comme le Comité de Basket-ball et son terrain mobile gonflable, peut conduire à une offre d'activité attrayante et ludique. Mais cet apport ne sera que ponctuel et donc insuffisant pour favoriser la pratique des jeunes sur le long terme.

Dans ce cas précis, l'apport du milieu associatif local pourrait être très bénéfique. En effet, en développant le réseau partenarial des associations locales, le Conseil Général de la Moselle étoffe les ressources structurelles, matérielles et humaines et élargit ainsi l'offre d'activités physiques et sportives sur le territoire. Et si cette démarche est enclenchée pour l'été 2012, *Moselle Macadam Jeunesse* se doit de poser les bases d'un partenariat solide et durable au niveau local. Car c'est en répétant ce type d'action concertée pendant les différentes vacances, voire même pendant les week-ends ou les mercredis en temps scolaire, que l'environnement des jeunes ruraux deviendra de plus en plus favorable à la pratique de l'activité physique et sportive.

2) Pour développer la participation de tous.

L'outil mis en place dans le cadre de notre méthodologie du recensement des ressources territoriales a mis en lumière un réseau d'acteurs dense dans lequel l' élu local a le pouvoir d'impulser et de coordonner les interactions. Et nous avons vu que cette dynamique était plus simple et facilitée en milieu rural, par rapport au monde urbain. De plus, on sait que la promotion de l'activité physique et sportive ne peut donc se faire qu'à travers un projet concerté et partagé par différents acteurs. Ainsi, si la politique d'Animation Jeunesse du Conseil Général répond à des orientations nationales et européennes en matière d'activité physique, elle se doit d'être intégrée à une échelle moindre, celle des communes et des communautés de communes mosellanes. C'est en cela que le rassemblement des acteurs locaux, à commencer par les élus, et accompagnés par le département, est important dans la démarche *Moselle Macadam Jeunesse*.

Le diagnostic des ressources territoriales, comme celui fait précédemment, ainsi que la mise en jeu des acteurs susceptibles de pouvoir intervenir auprès des jeunes, sont alors visés prioritairement. Ce partenariat permettra par la suite de soulever plus facilement les besoins et les demandes concernant la jeunesse locale. Et c'est ce qu'a tenté de démontrer notre enquête auprès des jeunes ruraux de la CCAM. En effet, en partant de l'analyse du public et du territoire concerné, ainsi que de la dynamique qui existe en son sein, les questionnaires proposés aux jeunes ont servi de lieu d'expression pour eux. S'ils ont pu participer par le biais de l'écrit et de l'oral, les jeunes interrogés se sont vus valorisés en devenant acteurs dans l'élaboration du projet *Moselle Macadam Jeunesse*.

L'enquête proposée dans notre étude pourra servir de base pour une future évaluation des actions au plus près du public concerné. Cela se ferait certes de manière adaptée, car si l'on a pu mesurer les représentations des jeunes ruraux concernant l'activité physique et sportive, l'enquête a levé quelques interrogations. Tout d'abord, les adolescents interrogés ont été rencontrés dans les rues des villages. Dès lors, comment toucher tous les jeunes ? En l'occurrence ceux qui ne sortent pas ou peu de chez eux, les plus sédentaires. De plus, du fait de leur forte dépendance aux parents, ne faudrait-il pas intégrer ces derniers dans cette démarche d'évaluation et de construction du projet ? Et comment les jeunes seront-ils interrogés ? Par qui ? Car si les associations interviennent dans *Moselle Macadam Jeunesse* du fait de leur proximité avec la jeunesse, ce sont souvent des bénévoles qui y participent. L'évaluation faite par leurs soins entraînerait alors une charge de travail supplémentaire, pas forcément souhaitée, ajoutée à un

éventuel besoin de formation. En effet, les intervenants bénévoles possèdent-ils les compétences pour évaluer le projet proposé ? Et si l'on va plus loin, ont-ils la capacité de prendre en charge un public jeune hétérogène ? Peuvent-ils lui proposer un contenu d'activités autre que celui du seul contexte sportif et compétitif ? La formation des intervenants est donc un point délicat à prendre en compte au niveau départemental. Et si la volonté politique du Conseil Général est de valoriser la participation d'éducateurs qualifiés (éducateurs BAFA, initiateurs, Brevet d'Etat), il semble indispensable d'harmoniser les compétences de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique, afin qu'ils puissent tous répondre à des objectifs établis avec les acteurs du projet local. Cette harmonisation pourrait être envisagée en amont d'un projet local, aussi bien que pendant l'action grâce à l'intervention de ressources externes.

Car outre les associations locales, on sait que le département permet cet apport extérieur au territoire. Ainsi, les clubs de haut niveau peuvent amener leur expertise et sont une valeur d'exemple pour les jeunes. Les Comités sportifs départementaux jouent leur rôle de ressources techniques et matérielles pour leurs associations membres, en même temps qu'ils promeuvent leur discipline sportive. Les collègues amènent au projet leur connaissance pédagogique au contact des jeunes avec les professeurs d'EPS et d'autres disciplines, comme cela a été mis en œuvre dans le programme ICAPS. L'intervention pluridisciplinaire, autour du thème de l'activité physique, entraîne l'acquisition de savoirs et de savoir-être chez les jeunes. Si l'on prend pour exemple la nutrition, la Mutualité française peut intervenir à travers des ateliers interactifs au sujet de l'alimentation, mêlant ainsi le bien-bouger et le bien-manger lors des actions de promotion de l'activité physique. C'est d'ailleurs ce qui se passe lors des SAM depuis 2010. L'intérêt pour le Conseil Général réside aussi dans la mise en relation d'actions déjà existantes, comme celle du *Mangeons mosellan*, ou éventuellement des *Chantiers jeunes* à la plus petite échelle de la CCAM.

Si les jeunes ruraux montrent en général peu d'intérêt pour d'autres activités que celles du domaine sportif, les plus âgés s'en détachent un peu. Et ils citent par exemple souvent la musique, écoutée ou jouée, comme tâche à laquelle ils s'adonnent. Ainsi, le souhait départemental d'étendre les activités proposées aux jeunes marque une plus-value dans le projet de promotion de l'activité physique et sportive qui leur est destiné. En effet, la prise en compte des activités culturelles semble complémentaire aux activités physiques et sportives. Cet aspect culturel vient dynamiser le territoire rural, et

ce à plusieurs niveaux. Au niveau associatif tout d'abord, car les structures culturelles impliquées se voient valorisées par leur place dans une démarche destinée aux jeunes. Cela a été le cas pour l'association Culture et Liberté au sein de la CCAM, lors du SAMI en 2011. De plus, l'apport de ces activités culturelles favorise la participation de tous les jeunes en leur offrant un nouvel espace d'expression. Mais celui-ci ne doit pas concerner uniquement la jeunesse. Car il faut voir, à travers la culture, les interactions qui peuvent être créées entre les jeunes, mais aussi entre les jeunes et les adultes. Car si les adolescents ruraux préfèrent pratiquer des activités entre eux, par affinité, favoriser le lien social faciliterait le développement des compétences au sein de la population et permettrait aussi d'identifier ses idées afin de proposer de nouveaux projets. Prenons l'exemple des activités artistiques ou d'expression, comme le théâtre ou la danse cités par les jeunes, qui peuvent permettre aux individus de communiquer et de partager leurs idées sur un thème précis. La pratique des activités culturelles permettrait alors le développement des compétences individuelles et social, qui viendraient potentialiser les savoir-faire acquis dans les activités physiques et sportives.

Moselle Macadam Jeunesse doit donc s'inscrire dans un développement communautaire qui sollicite les ressources humaines et matérielles à différentes échelles. Ceci afin d'instaurer des actions adaptées et variées susceptibles de renforcer la participation et de favoriser les comportements actifs chez les jeunes ruraux.

3) Pour développer les aptitudes individuelles.

Moselle Macadam Jeunesse agit comme un levier au service de la santé des jeunes mosellans et de leurs familles. En ce sens, les actions doivent permettre le développement des compétences psychosociales des jeunes, de telle sorte qu'ils évoluent individuellement et dans leurs environnements physique et social. Ceci de manière à s'ouvrir aux autres, et sortir ainsi de leur seul cercle d'amis, groupement privilégié pour la pratique des adolescents ruraux, afin d'apprendre à vivre en collectivité et devenir responsable. C'est d'ailleurs ce postulat, qui provient des orientations de promotion de la santé, que le Conseil Général tente de partager avec les acteurs des projets locaux dans le but d'élaborer des objectifs centrés sur les jeunes.

Si la démarche départementale est destinée à tous les jeunes Mosellans, comment toucher toute cette population en milieu rural ? Active et non active ? Car sur les 30

jeunes interrogés dans notre enquête, ils étaient tout de même 23 en deça du seuil de recommandations en matière d'activité physique. Et si l'on sait qu'une démarche comme *Moselle Macadam Jeunesse* favorise la pratique, de nombreuses études montrent que les participants les plus nombreux sont ceux qui en ont le moins besoin. En effet, nombreux sont les participants d'actions de promotion de l'activité physique à déjà pratiquer antérieurement. Dès lors, comment réduire les activités sédentaires chez les jeunes les moins actifs, comme le temps passé devant les écrans ? Comment les intéresser à l'activité physique ?

Comme l'a suggéré le Conseil Général de la Moselle, ceci passerait par une offre d'activités développée, dans laquelle les activités culturelles viendraient compléter celles physiques et sportives. Et en proposant des activités relativement similaires à celles des jeunes les moins actifs, l'inclusion de ces adolescents dans la démarche serait rendue possible. Par la suite, il serait intéressant de les amener vers la pratique des activités physiques et sportives adaptées dans lesquelles ils pourraient persévérer. Car si l'on a vu que chez les jeunes inscrits en club, le temps de pratique d'activité physique déclaré variait peu par rapport au nombre d'heures en club, il serait intéressant de développer l'accessibilité à la pratique d'une activité physique et sportive en association.

De plus, les résultats de l'enquête en milieu rurale correspondent données nationales concernant la pratique chez les jeunes : les garçons font plus d'activité physique que les filles, notamment les plus âgées (15-17 ans). Dans chaque territoire, dont les caractéristiques peuvent bien sûr varier, les projets locaux se doivent de prendre en considération ce type de données pour proposer à la population concernée un contenu adapté et susceptible d'apporter à tous les jeunes le goût de l'activité physique et sportive. De cette manière, les activités préférées par les filles (gymnastique, danse, trampoline, équitation, football, musique) et insérées dans une programmation favoriseraient leur participation et permettraient ainsi l'acquisition de connaissances et compétences. Et l'on peut penser qu'il en est de même lorsque l'encadrement des activités est composé de femmes.

C'est notamment pour ces raisons que la communication en amont de l'action locale doit être diffusée à l'ensemble des jeunes du territoire. En milieu rural, cette diffusion peut s'appuyer sur les élus des communes et les différents médias communaux

(bulletins, affiches, panneaux électroniques, sites internet), mais aussi les collègues, implantés dans de véritables bassins de vie, puis les associations...

De plus, si les adolescents ruraux interrogés dans notre enquête connaissent peu le monde associatif qui les entoure, un annuaire des associations et des structures communautaires proposant des activités physiques et sportives pourrait leur être distribué. De telle sorte que tous les jeunes aient les informations nécessaires pour se diriger vers une association qui leur plairait. Et il serait aussi intéressant d'ajouter à ce document quelques conseils et recommandations quant à une bonne pratique physique pour les jeunes et leurs familles.

Car à travers *Moselle Macadam Jeunesse*, ce ne sont pas uniquement les enfants qui sont pris en compte. En effet, l'action départementale se doit d'être un outil au service des familles. Ainsi, si certains projets locaux, comme celui de la CCAM, proposent des inscriptions payantes, une question d'éthique se pose. Dans un milieu socio-économique hétérogène, cet investissement ne constitue-t-il pas un frein à l'accessibilité pour certaines familles ? En effet, dans le cas de famille monoparentale avec plusieurs enfants et un faible niveau de revenu, l'inscription des enfants aux SAM engagerait un investissement important pour la famille. Mais la question inverse se pose aussi : la gratuité ne limiterait-elle pas la participation et l'investissement des jeunes dans une telle action ? Car si l'adolescent et sa famille ne s'engagent pas financièrement, le participant pourrait ne suivre qu'un temps restreint et court de l'action, insuffisant pour s'approprier les recommandations d'une bonne pratique de l'activité physique. C'est pourquoi l'investissement financier, même symbolique, serait à encourager dans *Moselle Macadam Jeunesse*.

Mais comment lever ce frein ? Dans le cas des familles les plus en difficultés, une demande à des structures d'aide comme les Caisses d'Allocations Familiales, les Centres Communaux d'Action Sociale ou les comités d'entreprise peut être effectuée.

Ainsi, tous les jeunes mosellans provenant de milieux sociaux différents auraient accès à la pratique de l'activité physique et sportive pendant l'action *Moselle Macadam Jeunesse*.

Mais comment pousser les jeunes à poursuivre la pratique au-delà de cette action ?

4) Pour organiser les politiques départementales et locales vers le développement de l'activité physique et sportive.

Moselle Macadam Jeunesse agit comme un levier au service de la politique locale orientée vers la jeunesse et les activités physiques et sportives. En ce sens, le Conseil Général souhaite mettre en œuvre des politiques locales durables. Le département s'appuie donc sur des partenaires qu'il accompagne et valorise afin de promouvoir l'activité physique et sportive en faveur des jeunes.

Ainsi, l'étude au sein de la CCAM a montré que l' élu local est directement impliqué en tant qu'acteur désigné par les administrés et pour son rôle de rassembleur des ressources du territoire. Ensuite, la politique départementale a pour but de créer un réseau associatif local capable de travailler sur des objectifs partagés et communs en direction de la jeunesse. Pour cela, le Conseil Général participe au développement des compétences humaines et matérielles des associations à travers un subventionnement ciblé. Sur le territoire de la CCAM, une dizaine d'associations sont accompagnées et valorisées dans leur démarche en 2012. A cela viennent s'ajouter les ressources départementales dont nous avons déjà parlé précédemment.

Néanmoins, si l'accumulation des intervenants peut être une force pour étendre l'action et son emprise territoriale, elle peut aussi devenir une faiblesse. Avec le rassemblement de nombreux acteurs à l'échelle intercommunale voire communale, la question de la conception du projet local se pose. Car force est de constater que chaque acteur ne possède pas les compétences nécessaires pour mettre en place un projet destiné aux jeunes. Une petite association sportive de village n'a pas les mêmes moyens que le club de volley de haut niveau de TERVILLE-FLORANGE. Dès lors, si le rôle du Conseil Général est d'accompagner les acteurs de *Moselle Macadam Jeunesse* dans leur démarche pour améliorer le cadre de vie de la jeunesse, les intervenants ne sont pas toujours en mesure de proposer des objectifs clairs et partagés, qui découleraient d'un constat concernant la population jeune. Ainsi, il est déjà arrivé que des associations interviennent dans une action sans qu'il y ait de sens pour elle et pour les adolescents ; « je fais mon intervention car on m'a proposé un créneau ».

L'apport du département dans ce cas précis pourrait être d'apporter des connaissances à tous les acteurs, concernant la construction de projets. Et si cette réflexion a déjà débuté en encourageant les différents acteurs locaux à venir participer à des réunions de diagnostic précédant les actions, il serait intéressant de leur proposer des temps de formation adaptés concernant les aspects méthodologiques du projet. Ceci permettrait

alors de faire sortir certains intervenants d'une logique calendaire et donnerait un sens concerté et partagé à la démarche locale destinée aux jeunes.

C'est en passant par cette étape que la politique locale en faveur des jeunes pourrait être orientée vers un public dont les besoins sont plus marqués. Car si l'on reprend le fait que les participants des actions SAM et SAMI ne sont pas forcément les jeunes les moins actifs, monter un projet au sein de la CCAM favorisant la pratique des adolescents n'atteignant pas les recommandations en matière d'activité physique fixées par l'OMS pourrait être pertinent. A condition que ce projet, l'investissement des acteurs, les objectifs et leurs indicateurs puissent s'étendre et permettre de suivre la population ciblée dans le temps. Néanmoins, la nouvelle version *Moselle Macadam Jeunesse* n'en est qu'à ses prémices et l'on pourra comprendre que la phase de lancement de l'été 2012 corresponde à une étape de rassemblement entre le Conseil Général de la Moselle et les acteurs du milieu rural.

Il est donc important d'envisager une démarche réflexive sur le long terme pour promouvoir l'activité physique et sportive chez les jeunes. Ainsi, au sein de la CCAM, un partenariat plus étroit entre les différents acteurs des SAM et le collège de KEDANGE sur CANNER pourrait être établi. Celui-ci aurait pour objectif de suivre les jeunes participants qui y sont scolarisés dans le temps, et d'ainsi mesurer l'évolution de leurs connaissances et comportements concernant l'activité physique. Ce type de démarche pourrait donc servir au développement et à l'adaptation de l'offre destinée aux jeunes. Car si les adolescents de la CCAM participent à la démarche départementale pendant l'été, les élus locaux pourraient éventuellement proposer des actions pendant les autres vacances scolaires. Ou éventuellement se pencher sur la prise en charge des jeunes pendant leur temps libre des mercredis. Et les jeunes de la CCAM viendraient peut-être pratiquer des activités les après-midis des vacances de la Toussaint, ou de Pâques... Même si ils déclarent préférer s'adonner à leurs activités pendant l'été.

En plaçant les jeunes au centre de la démarche, *Moselle Macadam Jeunesse* doit agir comme une interface et ainsi leur permettre de s'exprimer et de formuler des demandes concernant leur mode de vie. La démarche laisse une place importante à l'écoute des propositions de la jeunesse rurale, pas forcément très exposée jusqu'ici. C'est ce que le Conseil Général souhaite mettre en place avec une évaluation des projets *Moselle Macadam Jeunesse* au plus près des jeunes.

Dans la CCAM, l'extension des SAM de KEDANGE à KOENIGSMACKER, et peut-être à BOUSSE, engendrerait sûrement une augmentation des ressources et des moyens nécessaires. Ceci en revient bien entendu à la décision des élus locaux ainsi qu'à la volonté des associations du territoire. Et si l'idée de fédérer tous les moyens présents et disponibles prend tout son sens dans un projet à dimension intercommunale, nous n'entrerons volontairement pas dans le domaine de la prise de « compétence sport » et du recrutement d'éducateurs sportifs qui y est associé. Néanmoins, gageons que sans la présence d'éducateurs, mais avec des projets centrés sur les aménagements territoriaux, tels que des pistes cyclables entre les villages ou des structures « sportives » couvertes (souhait des jeunes ruraux contre l'éloignement des activités et la météo défavorable) l'accessibilité à la pratique de l'activité physique et sportive chez les jeunes serait favorisée.

5) Pour aménager la démarche départementale de promotion de l'activité physique et sportive.

Moselle Macadam Jeunesse est un levier pour le dynamisme du territoire et de sa population. Nous avons vu qu'à travers cette démarche, le département impulse la mise en mouvement de nombreux acteurs qui ont pour but d'agir ensemble en faveur de la jeunesse (voir la figure 5).

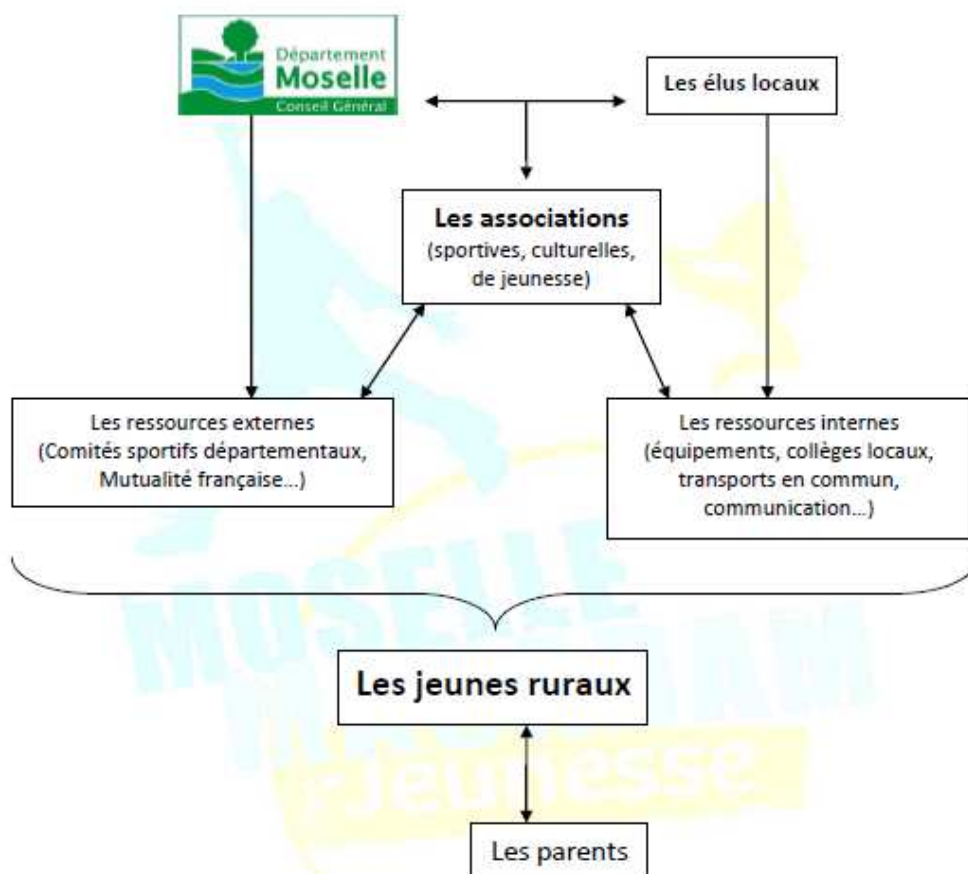
De part les orientations départementales et la volonté des collectivités locales d'œuvrer au service des jeunes, les projets *Moselle Macadam Jeunesse* se doivent d'avoir des finalités éducatives, préventives et sanitaires pour les jeunes et leurs famille. Car si les adolescents participant à l'action acquièrent les connaissances et les bonnes attitudes à adopter en matière d'activité physique, nul doute que ces informations pourront capter l'attention des parents intéressés.

C'est pour cela que les activités proposées lors des actions *Moselle Macadam Jeunesse* se doivent d'être attrayantes et plaisantes pour les jeunes, et dans une moindre mesure, donnent satisfaction à leurs parents. Ainsi, au sein de chaque territoire concerné, tenir compte des demandes des jeunes concernant les activités physiques et sportives est une étape importante dans la construction des projets. En ce qui concerne les SAM par exemple, les activités d'opposition et de coopération (paint-ball adapté, tennis, boxe...) sont les plus citées par les jeunes ruraux, et plus particulièrement par les garçons. Puis les activités collectifs et celles d'extérieur comme la marche, le vélo, la natation, sont

des pratiques appréciées chez eux. Dans le cas de la CCAM, l'intégration de ces différentes activités à la programmation des SAM et du SAMI a sûrement été pour beaucoup dans la réussite de l'action.

Aussi, il semblerait important de pouvoir évaluer les comportements des jeunes dans le projet de promotion de l'activité physique et sportive. Ceci serait à planifier sur le moyen terme. Car si le jeune participe à l'action de manière ponctuelle et est informé des bienfaits de l'activité physique sur la santé, comment mesurer les effets de *Moselle Macadam Jeunesse* sur sa personne ? Et quelles compétences ont-ils développées ? On en revient ici à la question d'un suivi des jeunes dans le temps.

Figure 5 : Les acteurs de Moselle Macadam Jeunesse en milieu rural.



Pour promouvoir l'activité physique et sportive en milieu rural, le département met en œuvre une démarche transversale qui mêle plusieurs de ses compétences : jeunesse, famille, éducation, économie, associatif... Et si cette stratégie multidisciplinaire correspond aux recommandations internationales en matière de promotion de l'activité physique, *Moselle Macadam Jeunesse* en milieu rural se doit de s'ouvrir à d'autres

composantes comme par exemple l'environnement et le respect de la nature, ou encore l'alimentation.

Dans ce cas, l'utilisation de ressources extérieures ne peut être que bénéfique pour le territoire. En effet, celui-ci étend sa démarche partenariale et son offre d'activités en se dotant de moyens humains et matériels inexistantes ou peu développés en son sein. Mais rappelons que, si cet apport reste ponctuel dans le cadre de *Moselle Macadam Jeunesse*, il semble indispensable de pérenniser les actions locales en milieu rural. Et c'est ce que s'attache à réaliser l'Arc Mosellan chaque été depuis 2008. Mais serait-ce envisageable à d'autres moments que les mois de juillet et août ?

Car si le Conseil Général entend améliorer l'offre d'activités pour le public concerné, avec notamment des actions culturelles, on pourrait aussi envisager la création de nouvelles associations ou regroupements informels en milieu rural, avec des disciplines encore inexistantes sur le territoire. L'objectif pour la CCAM serait par exemple d'accroître le nombre des 15 disciplines sportives proposées en club. La communauté avait d'ailleurs un moment souhaité créer une association intercommunale afin de proposer une nouvelle activité physique et sportive.

Mais la pratique des jeunes doit aussi être pensée de façon non compétitive. Dans le but de pousser plus loin le partenariat entre les associations, il serait alors enrichissant pour elles et pour les jeunes de proposer des créneaux d'intervention en loisirs encadrés. Car ce mode de pratique est peu développé en milieu rural. Toutefois, les activités auto-organisées sont assez fréquentes chez les jeunes ruraux. Il paraît donc indispensable de leur laisser le choix de la pratique.

Dans tous les cas, l'information concernant celle-ci reste indispensable. En effet, le public se doit d'être prévenu et guidé à travers des recommandations ou des consignes de sécurité. Car on l'a vu précédemment : la promotion de l'activité physique et sportive passe par l'information, la pratique et la formation des jeunes, mais aussi de tous les acteurs de projets qui leur sont destinés.

Conclusion

Basée sur les orientations de la politique d'Animation Jeunesse du Conseil Général de la Moselle, cette étude apporte une démarche réflexive pour la promotion des activités physiques et sportives chez les jeunes en milieu rural. En s'appuyant sur un modèle départemental réalisé en milieu urbain, l'enjeu de cette analyse est bien de permettre à tous les jeunes Mosellans d'avoir accès à la pratique de l'activité physique et sportive, et ce sans distinction de territoires.

Mais à partir d'une démarche menée en milieu urbain, comment permettre au Conseil Général de la Moselle de promouvoir l'activité physique et sportive en milieu rural chez les jeunes âgés de 11 à 17 ans ?

Après avoir identifié les différents aspects théoriques de ce thème et présenté les spécificités du milieu rural à travers la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, une première étape de notre méthodologie a consisté au recensement des ressources territoriales. Cela a abouti au constat d'un secteur étendu, ouvert aux activités d'extérieur, et possédant des populations et des équipements inégalement répartis. Cette approche territoriale du projet, permettant encore l'identification des partenaires locaux tels que les élus et les associations intervenantes, a été le point d'entrée du département depuis les actions Macadam Sport.

Or les projets de promotion de l'activité physique et sportive doivent aussi prendre en considération les caractéristiques de la population concernée. Cette réflexion a été amenée dans la seconde partie de notre méthodologie qui a placé les jeunes résidant en milieu rural et âgés de 11 à 17 ans en situation d'acteurs du projet. Ainsi, en allant recueillir des informations sur leurs habitudes et leurs ressentis en matière d'activité physique et sportive, on a pu s'apercevoir qu'une grande partie de ce public ne pratiquait pas assez, selon les recommandations de l'OMS. Et d'après les adolescents interrogés, proposer des activités variées et source de plaisir, de préférence en extérieur, avec d'autres jeunes, pourrait favoriser leur pratique habituelle.

Aussi ne négligeons pas la place des activités culturelles, qui semblent être complémentaires des activités physiques et sportives afin de consolider les compétences acquises par les 11-17 ans et de faire émerger des idées nouvelles. Car la découverte de

leur environnement physique et social par les jeunes se pose comme l'un des objectifs de *Moselle Macadam Jeunesse*.

Les résultats de notre recherche ont révélé des pistes permettant de faciliter l'accès à l'activité physique et sportive pour les jeunes en milieu rural. Ces données posent les orientations d'une démarche qui peut être adaptée pour les autres territoires de la Moselle. L'accessibilité à l'activité physique et sportive passe par la mise en place de projets de proximité, encourageant la participation de tous les acteurs du milieu rural. Car le projet de promotion de l'activité physique et sportive a pour but de développer les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire des jeunes, mais aussi des cadres et des parents. Or l'adoption durable de comportements actifs en milieu rural ne peut se faire sans la mise en place de politiques départementales et locales encourageant la pratique des activités physiques et sportives sous toutes ses formes. C'est pourquoi *Moselle Macadam Jeunesse* se doit d'être organisé autour des ressources propres au territoire concerné, de manière à pouvoir les adapter aux demandes et aux besoins de la jeunesse qui évolue.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Aptel E et al., Santé et modes de vie des élèves âgées de 11, 13 et 15 ans, Enquête HBSC en Lorraine, 2007.

Assemblée des Communautés de France, Portrait des intercommunalités rurales : périmètres, compétences et actions, AdCF - Observatoire de l'intercommunalité, décembre 2009.

Berthod-Wurmser M et al., Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural, rapport : tome 1, Inspection générale des affaires sociales, Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, septembre 2009.

Bureau régional de l'Europe, Organisation Mondiale de la Santé, Promouvoir l'activité physique au service de la santé : cadre d'action dans la Région européenne de l'OMS : Vers une Europe physiquement plus active, Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la lutte contre l'obésité, novembre 2006.

Cavill N et al., Activité physique et santé en Europe : informations au service de l'action, Organisation Mondiale de la santé, 2009.

Danet S et al., L'état de santé de la population en France, Suivi des objectifs annexés à la loi de santé publique, Rapport 2011, pp 150-153.

Escalon H et al., Baromètre Santé Nutrition 2008, éditions INPES, chapitre Activité physique et sédentarité, pp 239-263.

Global Advocacy Council of Physical Activity, International Society for Physical Activity and Health, La Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action, 20 mai 2010.

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Activité Physique : Contextes et effets sur la Santé, Expertise collective, éditions Inserm, 2008.

Kino-Québec, L'activité physique, déterminant de la santé des jeunes, avis du Comité scientifique de Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2000.

Lucas V, Tonnellier F, Les indicateurs de santé en milieux urbains et zones rurales aujourd'hui, actualité et dossier en santé publique n°19, juin 1997, pp 16-20.

Machard L, Sport, adolescence et famille, Constat, Rapport de propositions, Ministère des sports, Ministère délégué à la famille, novembre 2003.

Ministère des Sports, L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux, Rapport final, janvier 2012.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Programme National Nutrition Santé 2011-2015, juillet 2011.

Mucchielli R, Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale, partie connaissance du problème, 10ème édition, ESF édition, juillet 1993.

Organisation Mondiale de la Santé, Glossaire de la promotion de la santé, Genève, 1999.

Oppert JM et al., Activité physique et santé : arguments scientifiques, pistes pratiques, PNNS, Ministère de la Santé et des Solidarités, octobre 2005.

Résolution du Parlement européen, Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques, 2007.

Rostan F, Simon C, Ulmer Z, Promouvoir l'activité physique des jeunes ; Elaborer et développer un projet de type Icaps, Dossier Santé en Action, éditions Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, 2011.

Rotureau JL, Coignet B, Vieille Marchiset G, Expertise Macadam Sport ; Conseil Général de Moselle, Agence pour l'Education par le Sport, 2007.

TNS Opinion & Social, Eurobaromètre 72.3 : Sport et Activités Physiques, rapport, Commission Européenne, mars 2010.

Vuillemin A, Le point sur les recommandations de santé publique en matière d'activité physique, Science et Sports (2011) 26, 183-190.

Revue de presse et dossiers thématiques :

Bonerandi E, Deslondes O, Editorial ; Où va la géographie rurale, Géocarrefour, Vol. 83/4, 2008, mis en ligne le 08 juin 2009.
URL : <http://geocarrefour.revues.org/7020>

Choquet M, L'adolescence, période de bouleversement des pratiques sportives, La santé de l'homme, n°364, mars-avril 2003.

Debard P, Nouvelles ruralités en Lorraine : un « désir de campagne » limité à quelques espaces résidentiels et récréatifs, INSEE, Economie Lorraine n° 205-206, février 2010.

Lauriac N, Les jeunes ruraux n'existent pas..., Economie & Humanisme, n° 362, octobre 2002.

Lesay JD, Equipements sportifs : les communes rurales sont inégalement dotées, congrès AMF, novembre 2011.

Moreau A et al., Le sport chez les jeunes de 12 à 17 ans, Bulletin de statistiques et d'études, ministère des Sports, n° 02-04, octobre 2002.

Muller L, La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel, INSEE Première n° 932, novembre 2003.

Naves MC, Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ?, Centre d'analyse stratégique, Questions sociales : la note d'analyse n°217, avril 2011.

Peiffer V, Zell E, Initiatives Moselle Macadam Jeunesse, dossier, Moselle Sport n° 21, pp 36-37.

Pôle ressources national « Sport, Education, mixités, citoyenneté », Ruralité et sport : Quels enjeux pour les territoires ?, Les jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport, Ministère des Sports, décembre 2011.

Previtali C, Les connectivités sportives associatives en milieu rural en Franche-Comté. Eléments d'intégration et/ou d'exclusion, Revue Interrogations n°11, décembre 2010.

Salinas A, Le budget et tous les reflets de la vie !, magazine «La semaine», 9 février 2012.

Stroesser E, Tester les bases d'une politique jeunesse communautaire, rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info, lundi 13 février 2012.

Tonini B, Les pratiques sportives en milieu rural : facteur de dynamisme et élément d'identité, Centre National de la Recherche Scientifique, non daté.

Wenner A, Politiques « enfance jeunesse », où sont les freins ?, Economie & Humanisme, n° 362, octobre 2002.

Mémoires et thèses :

Daumas J, De la «Structuration du Sport en Milieu Rural» à la création d'un outil innovant : Le Guide du Sport Meusien, mémoire, Master Proj&Ter, juin 2011

Humbert J, AiR'SpOrT : Etude de l'implantation d'un réseau sport-santé pour promouvoir la pratique d'activités physiques adaptées pour les enfants atteints de pathologies respiratoires en Lorraine, mémoire, Master Proj&Ter, juin 2009.

Nkodo Samba L, Diagnostic Jeunesse et Réflexion pour l'implantation d'une politique jeunesse à Maxéville, mémoire, Master Proj&Ter, juin 2011, p. 7

Sites internet :

Paully J, Activités physiques en milieu rural : <http://marelle.org/spip/spip.php?article112>, novembre 2011.

arcmosellan.fr

www.cg57.fr

http://www.cg57.fr/conseilgeneral/Pages/Les_missions.aspx

Les missions du Conseil Général de la Moselle.

Conseil Général de la Moselle, Animation urbaine, revue de presse Animations estivales 2010.

(A voir sur le portail)

<http://www.inpes.sante.fr/SLH/sommaires/364.asp> :

Dossier : « jeunes et activité physique : quelle place pour la santé ? », la santé de l'homme n°364, mars-avril 2003.

http://www.inpes.sante.fr/jp/cr/pdf/2006/jp2006_session_6.pdf :

Les journées de la prévention : promouvoir la santé des enfants et des jeunes (29 et 30 mars 2006).

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/acteurs/departement/qu-est-ce-qu-conseil-general.html>

Eléments de définition du Conseil Général.

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait du Budget Primitif 2012 du Conseil Général de la Moselle : axe Jeunesse.

Annexe 2 : Présentation de Moselle Macadam Jeunesse aux élus mosellans.

Annexe 3 : Carte de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Annexe 4 : Fiche de recensement des ressources territoriales de la CCAM.

Annexe 5 : Les missions de stage données par la Direction des Sports et de la Jeunesse.

Annexe 6 : Enquête auprès des jeunes ruraux de la CCAM : fiche individuelle.

Annexe 7 : Enquête auprès des jeunes ruraux de la CCAM : questionnaire collectif.

Annexe 8 : Composition des groupes de jeunes interrogés lors de l'enquête.

Annexe 1 : Extrait du Budget Primitif 2012 du Conseil Général de la Moselle : axe Jeunesse.

Par son action quotidienne et la diversité de ses compétences, le Conseil Général a pour vocation d'accompagner chaque mosellan, quel que soit son âge et son territoire de vie. Mis en œuvre dans la proximité, les moyens déployés donnent par ailleurs de nombreuses clés d'analyse pour rendre toujours plus claire et pertinente l'action départementale, en fonction des besoins et ressources identifiées.

En matière d'Animation Jeunesse, notre Département mène, depuis plusieurs années, une politique volontariste axée sur le temps libre des jeunes, et qui a notamment permis d'élaborer des diagnostics locaux à débouchés opérationnels. Cela m'engage aujourd'hui à vous proposer de renforcer notre démarche, en l'orientant résolument vers le public et les territoires, qui constituent le cœur de cible de notre action globale. Ce redéploiement s'appuiera sur les principes suivants :

- agir en faveur de la jeunesse sans distinction de territoire : urbain, périurbain et rural, pour favoriser l'accès de tous à des projets de qualité, participant à la cohésion sociale de la Moselle,
- une priorité affichée envers le public adolescent des 11/17 ans, tout en préservant une continuité éducative enfance-adolescence,
- une approche résolument éducative et positive, privilégiant la créativité et le dynamisme non seulement des jeunes mais également des partenaires de terrain,
- s'inscrire dans une prise en compte transversale de la jeunesse au sein du Conseil Général.

Le présent rapport a ainsi pour objet de vous proposer les orientations opérationnelles de cette Politique Animation Jeunesse, et de lui consacrer les moyens financiers appropriés.

1/ L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Dans le domaine de l'animation, l'action du Conseil Général a pour objectif d'offrir aux jeunes l'accès, pendant leur temps libre, à des projets de qualité. De thématiques sportives, artistiques ou socioéducatives, ces projets favorisent la prise d'autonomie des jeunes et s'inscrivent dans une complémentarité avec l'école et la famille.

Cette approche transversale de la jeunesse est ainsi déclinée à l'échelle des territoires urbains dans le cadre de l'accompagnement spécifique Animation Urbaine. Cette démarche, menée en étroite partenariat avec les communes, permet d'avoir une vision précise et évolutive des besoins et ressources sur chacun des territoires concernés. Par ailleurs, s'agissant d'une approche différenciée, prenant en compte les spécificités locales, elle permet de cibler au plus juste l'action à développer par la mise en réseau des acteurs de terrain.

Je vous propose d'étendre cette approche au niveau des intercommunalités, pour permettre une prise en compte plus large des diversités de territoires mosellans.

A l'instar de la méthode expérimentée avec les communes urbaines, la convergence des politiques publiques peut se décliner à l'échelle des intercommunalités en agissant à deux niveaux :

- un niveau départemental (analyse partagée du territoire, production des éléments de diagnostic, recensement des ressources et des actions existantes, mobilisation des acteurs nécessaires),
- un niveau territorial avec déclinaison opérationnelle (identification des besoins, partage d'objectifs, organisation de modes de pilotage innovants en intégrant l'approche différenciée, élaboration d'un plan d'actions adapté au territoire).

Dans ce contexte, les communes et intercommunalités pourront bénéficier d'un soutien financier ciblé pour des besoins en ingénierie et en méthodologie nécessaire à l'animation du réseau des acteurs. Les subventions pour les projets d'animation seront réservées aux associations qui en assureront la mise en œuvre. Dans ce cadre, et sur proposition d'un jury composé d'élus départementaux, le label Les Rencontres Moselle Aventures pourra être décerné à des projets originaux issus de démarches partenariales innovantes.

Je vous propose de prévoir la mise en place de conventions avec les communes et intercommunalités engagées auprès du Département pour le développement de l'Animation Jeunesse sur leurs territoires. L'actuelle convention Animation Urbaine servira de base à l'élaboration de ce document contractuel. Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour son approbation et sa mise en œuvre.

2/ LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

Soutien aux associations locales de jeunesse : Contrats de projet

Avec le Contrat de projet, le Conseil Général soutient les associations locales de jeunesse pour les projets d'accueil des jeunes jusqu'à 25 ans pendant leur temps libre.

On dénombre ainsi près de 200 associations locales de jeunesse en Moselle. Le Contrat de projet s'adresse aux associations socioéducatives qui interviennent plus particulièrement en milieu rural, hors territoires conventionnés.

Le Contrat de projet prend en compte les actions d'animation qui favorisent l'engagement des jeunes et leur participation active, et qui développent le sens de la responsabilité et de l'autonomie ainsi que l'apprentissage de la vie collective.

A contrario, le Contrat de projet exclut les activités ponctuelles qui relèvent de la simple consommation ou les cours qui dispensent un enseignement spécifique relevant d'autres modes de financement (enseignements artistiques individuels, cours de musique, de natation...). De même, les dispositifs d'accueil périscolaire contractualisés entre les communes et la Caisse d'Allocations Familiales ne sont pas pris en compte.

Soutien aux associations départementales et aux fédérations d'éducation populaire : Conventions d'objectifs

Le Conseil Général soutient 18 organismes de jeunesse à vocation départementale parmi lesquels on trouve :

- des fédérations d'éducation populaire (Foyers Ruraux, Maison des Jeunes et de la Culture, Centres Sociaux, Familles Rurales...);
- des mouvements de jeunesse (Scouts de France, Éclaireurs de France, Action Catholique des Enfants...);
- des associations complémentaires de l'enseignement public (Ligue de l'Enseignement, Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)...);
- des associations à rayonnement départemental (Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Éducation (COJEP), Association Départementale d'Éducation Populaire et de Plein Air (ADEPPA), Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ)...).

Le Conseil Général reconnaît les fédérations d'éducation populaire pour la fonction de ressource qu'elles exercent auprès de leurs associations locales affiliées.

Les conventions avec le Conseil Général sont signées pour trois ans sur des orientations stratégiques qui intègrent le croisement du public et des territoires.

Aussi, le plan d'actions proposé par les fédérations sera étudié au regard de deux priorités fortes :

1. La fonction de ressource : actions menées auprès de leurs associations affiliées (soutien, accompagnement, développement et expérimentation) pour renforcer l'accueil des jeunes et favoriser leur implication dans la vie associative.

2. La territorialisation des projets : croisement de l'intervention des fédérations et de leurs associations locales avec celles des collectivités (communes ou intercommunalités) et du Conseil Général dans un rapport opérationnel, sur des projets en faveur des jeunes.

3/ LES ACTIONS SPECIFIQUES

Macadam Sport

Créée dans le cadre de l'Animation Urbaine, l'opération départementale Macadam Sport a permis de générer une forte plus-value sur les communes qui la déclinent. Outil de développement local, de mobilisation des ressources associatives et infrastructurelles, mais aussi projet d'éducation par le sport, Macadam Sport participe à la bonne lisibilité et la visibilité de l'action du Conseil Général en faveur de la jeunesse.

Face à cette réussite, et en cohérence avec une prise en compte plus large des publics et des territoires, je vous propose d'étendre la mise en œuvre de Macadam Sport aux Communautés de Communes rurales.

Par ailleurs, l'opération apparaît comme un support adapté à la valorisation du potentiel créatif des jeunes, et je vous propose en conséquence d'ouvrir Macadam Sport aux expressions artistiques du public. Cette ouverture vise plus particulièrement à favoriser la participation des jeunes de 14 à 17 ans.

Enfin, je vous propose de placer la dynamique globale de travail Macadam Sport dans une perspective de développement d'expertise sur la fonction sociale et éducative du sport, et ce dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre le Conseil Général et l'Agence nationale Pour l'Education par le Sport (APELS).

La formation des jeunes aux métiers de l'animation - BAFA et BAFD

L'entrée en formation des jeunes à partir de 17 ans aux métiers de l'animation est souvent une étape concrète à l'engagement dans la vie associative et à la prise de responsabilités.

Alors que de nombreux jeunes sollicitent chaque année le Conseil Général pour un soutien financier à la formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), les associations mosellanes peinent à trouver des animateurs formés pour mener leurs projets.

Aussi, je vous propose d'initier un partenariat actif et innovant entre le secteur associatif, le Conseil Général et les jeunes afin de faire coïncider le besoin de terrain et la demande du jeune en agissant conjointement sur deux niveaux :

- soutenir le jeune qui souhaite s'engager dans l'animation,
- faire levier sur la vie associative pour l'encourager à accompagner des jeunes en formation BAFA et BAFD.

Les deux conditions d'applications sont les suivantes :

- l'association qui forme un jeune se voit attribuer une aide forfaitaire avec effet réducteur équivalent sur la participation financière du stagiaire au coût de sa formation,
- le jeune effectue son stage pratique en Moselle, dans l'association qui l'accompagne en formation, dans le cadre d'un projet identifié et soutenu par le Conseil Général.

4/ LES OUTILS DE COMMUNICATION

Afin de faciliter le partenariat opérationnel avec les différents acteurs de cette politique (communes, intercommunalités, associations, jeunes...) je vous propose d'adapter les outils de communication ainsi que les procédures administratives :

- des formulaires de demande de subvention simplifiés pour chaque action présentée,
- une actualisation des cadrages existant pour chaque opération initiée par le Conseil Général (Macadam Sport, formation des jeunes, Rencontres Moselle Aventures...),
- une modernisation de la newsletter Moselle Animation Jeunesse Infos (MAJI),
- la rédaction d'une nouvelle Charte Animation Jeunesse, sans distinction de territoire, présentant les orientations départementales aux partenaires concernés par l'action en faveur de la jeunesse.

Annexe 2 : Présentation de Moselle Macadam Jeunesse aux élus mosellans :



Hôtel du Département - vendredi 17 février 2012

Présentation de Moselle Macadam Jeunesse

Présidée par Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général,
Monsieur Jean FRANCOIS, Vice-Président du Conseil Général,
et Madame Françoise BATAILLON DAL-ZUFFO, Directrice des Sports et de la Jeunesse.



Le Président du Conseil Général de la Moselle a réuni les villes associées à l'opération Macadam Sport et les intercommunalités auxquelles il a proposé une extension de cette démarche vers le monde rural.

A travers sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil Général de la Moselle souhaite développer l'accès à Macadam Sport sur tous les espaces du département. Moselle Macadam Jeunesse, nouveau nom de la démarche depuis février 2012, s'étend donc du milieu urbain au milieu rural, et s'ouvre à d'autres domaines d'activités.

Ce souhait est basé sur le socle de la politique départementale d'Animation Jeunesse. Anciennement appelée Animation Urbaine, cette politique est destinée à "l'inclusion" des jeunes qui ne sont pas abordés par le cadre associatif pour leur donner le goût du "vivre ensemble" et de la vie en collectivité. Pour ce faire, le Conseil Général souhaite mobiliser les Mosellans âgés de 11 à 17 ans aux côtés des associations sportives et culturelles du Département afin qu'elles puissent apporter leur contribution à la cause collective de l'action citoyenne.

Le Département de la Moselle à l'initiative de rassemblements

Le Conseil Général ne se substitue pas au territoire. Il accompagne la démarche mais ne la précèdera pas. Pour ce faire, le Département invite les communautés de communes ou d'agglomération à s'inscrire dans un partenariat qui permettra le développement de Moselle Macadam Jeunesse, et une mise en place adaptée aux spécificités de chaque territoire.

De plus, le Conseil Général souhaite élargir l'offre d'animation en sollicitant l'adhésion des associations sportives et culturelles. Cette extension permettra de donner le goût de l'activité en collectivité à des jeunes peu attirés par la pratique sportive.

«A chaque territoire son projet» : chaque territoire a la responsabilité d'organiser le projet à sa propre dimension, en tenant compte d'une jeunesse qui évolue.

Le Conseil Général mobilise les acteurs départementaux (Comités Sportifs Départementaux, associations départementales de jeunesse...) pour optimiser l'organisation des encadrements et des équipements propres à chaque territoire. De plus, il souhaite s'appuyer sur les structures départementales de formation pour améliorer les compétences des intervenants en matière d'éducation.

La démarche Moselle Macadam Jeunesse ne remplacera pas les projets déjà existants à l'initiative des jeunes sur un territoire. En effet, le Conseil Général ne souhaite «pas de superposition ni de juxtaposition des projets». L'idée s'oriente vers la continuité pour les communes conventionnées Animation Urbaine.

Le projet Moselle Macadam Jeunesse est géré par la Direction des Sports et de la Jeunesse. Il est inscrit dans une politique transversale qui embrasse le sport, la culture, le social, l'économie, l'insertion... et nécessite un travail collaboratif de la part des services du Département. Ceux-ci sont chargés de mobiliser les ressources et d'accompagner la démarche auprès des acteurs par le biais d'outils simples à destination des acteurs.

Valoriser les partenaires de Moselle Macadam Jeunesse

Pour le développement de Moselle Macadam Jeunesse, le Conseil Général et les intercommunalités volontaires pour développer le projet peuvent s'appuyer sur les expériences réalisées récemment sur d'autres territoires mosellans (communes urbaines, Arc Mosellan...).

Pour permettre de «valoriser l'association», le Conseil Général a augmenté le budget lié à l'animation jeunesse ; celui-ci est désormais chiffré à 2 121 000 euros.

Les charges de fonctionnement d'une structure ne seront pas assumées par le Département, qui financera des «moyens qui ont une valeur productive en direction de la jeunesse».

La transmission de l'acte éducatif

Une attention particulière sera portée sur la transmission de l'acte éducatif. En effet, le département encourage la participation des personnes compétentes et diplômées dans le domaine de l'éducation. Pour cela, il souligne la possibilité de «création d'emplois temporaires en direction des jeunes pratiquants venus faire partager la passion de leur sport dans un acte éducatif ou culturel».

De plus, la volonté du Conseil Général est de s'appuyer sur des professionnels dans les projets Moselle Macadam Jeunesse pour favoriser la transmission de l'acte éducatif en direction des éducateurs.

Des objectifs annoncés

Toute politique doit souffrir d'une obligation : l'évaluation. Elle est construite en concertation et réajustable à chaque territoire. Le Département souligne aussi l'importance de l'évaluation par les publics vers lesquels l'action s'oriente.

Proposées afin d'«adapter la morphologie intellectuelle du jeune à la capacité à vivre en collectivité», les actions Moselle Macadam Jeunesse débiteront au mois de juillet 2012 et pendant les périodes de vacances scolaires à partir de cette date. En 2011, Macadam Sport a touché 2800 jeunes mosellans. L'objectif est de dépasser ce chiffre en 2012.

Le questionnement des acteurs territoriaux

Les principales interventions des acteurs présents ont concerné les thèmes suivants :

- le manque d'éducateurs compétents et diplômés,
- la difficulté de la qualité pédagogique des éducateurs prenant en charge des «jeunes difficiles»,
- les informations concernant les personnes diplômées Brevets d'Etat en Moselle,
- l'inégale répartition des équipements sportifs,
- le rôle et la place des structures départementales (comités sportifs),
- les contraintes administratives relatives aux activités de pleine nature,
- témoignage des Semaines Sportives de l'Arc Mosellan,
- témoignage de Macadam Sport à Sarreguemines,
- la place de Moselle Macadam Jeunesse par rapport aux projets existants sur un territoire,
- le rôle et la place des services du Conseil Général de la Moselle dans la démarche,
- la participation des associations culturelles,
- la place et le rôle des équipes de prévention spécialisée,
- la communauté de communes dans la démarche Moselle Macadam Jeunesse.

Echéancier

La présentation de Moselle Macadam Jeunesse a été conclue par l'explication de l'échéancier 2012. En voici les grands axes :

Engagement	28 février
Accompagnement	Mars - avril
Dépôt des projets au Conseil Général	17 avril
Suite de l'accompagnement	Mai - juin
Soutien du Conseil Général	4 juin
Réalisation des projets	Eté
Evaluation des projets	Septembre

Compte-rendu réalisé par
Charles HEINE
Stagiaire - Service Jeunesse

Actions complémentaires existantes sur le territoire (Jeunesse, sport, culture, éducation, environnement, événementiel, sites départementaux, opérations départementales...)	Pilote	Période
Les chantiers des jeunes	Mairie Metzervisse	été
Les rencontres de l'Arc Mosellan	CCAM	Hiver
Les semaines culturelles	CCAM	Eté 2013 ?

Matériels spécifiques et équipements adaptés			
Nature	Localisation	Gestion	Descriptif
Gymnase	Kédange (Koenigsmacker, Bousse...)	Syndicat de Gestion Intercommunal (BUDLING)	Salle + plateaux extérieurs
Matériel EPS	Kédange	Collège - EPS	Multi-activités
Base nautique - Kayak	Bousse	Kayak Club de Bousse Hagondange	
Centre d'équitation	Guénange		

Collège(s) implanté(s) sur le territoire	Coordonnées de l'administration	Personnes ressources (CPE, professeur d'EPS...)
Collège de la Forêt - Kédange Collège René Cassin - Guénange	03 82 83 50 49 – 5, Rue de la Forêt (57920) 03 82 50 91 22 – 9, Rue Mozart (57310)	GT – 06...

Moyens de transport présents et/ou mobilisables sur le territoire	Commune	Contact
Commune (bus pour les SAM) ADEPPA Privés	KLANG VIGY	Maine ADEPPA

Moyens de communication sur le territoire	Personnes ressources
Journal de la CCAM Bulletins communaux Panneaux numériques (Rurange, Bousse, Metzervisse, Koenigsmacker, Stuckange...) Républicain Lorrain Sites internet Collège	CCAM Mairies Mairies Correspondants locaux CCAM, Mairies Administration – Kédange sur Canner

Informations complémentaires
Assoc : rien sur INGLANGE, KEMPLICH, KLANG, MONNEREN. Associations implantées dans la périphérie de la CCAM : TFOC (DM), Course d'Orientation (JD), VTT 3 Frontières à Sierck.

Annexe 5 : Les missions de stage données par la Direction des Sports et de la Jeunesse.

Contribution au redéploiement de Macadam Sport en Moselle Macadam Jeunesse Mission Charles HEINE

Contexte :

Le Conseil Général de la Moselle développe son projet Macadam Sport en l'ouvrant à de nouveaux territoires (en particulier ruraux) et à de nouvelles disciplines.

Ce projet rebaptisé Moselle Macadam Jeunesse prendra effet dès l'été 2012. Aussi, la Direction des Sports et de la Jeunesse est confrontée à deux contraintes qu'elle doit gérer : rapidité et qualité.

- Rapidité : faciliter les démarches pour les acteurs et leur permettre une bonne appropriation du projet.
- Qualité : identifier les ressources nécessaires au bon fonctionnement de chaque projet, à l'échelon du territoire de l'action et au niveau départemental.

1/ Identification des ressources

Le contenu éducatif de chaque projet repose sur la mobilisation des bonnes ressources du territoire, voire de la mobilisation de ressources départementales partenaires du Conseil Général en premier lieu (comités départementaux, clubs labélisés, associations départementales, sportifs de haut-niveau, grands événements départementaux...)

Cette identification relève d'un travail interne qui mobilise tous les services de la DSJ.

Besoin demandé au stagiaire :

Concevoir un outil de partage de l'information permettant d'identifier les ressources existantes, mobilisées ou non, sur le territoire de l'action (mission Service Jeunesse) et, dans un second temps, d'activer des ressources départementales en lien avec les autres entités de la DSJ (en priorité le Service Développement Sportif et le Bureau Communication Haut Niveau).

Cet outil prendra la forme de 2 fiches complémentaires pour chaque projet Moselle Macadam Jeunesse :

- une fiche ressources/territoire à durée indéterminée qui fait état des ressources existantes (associations, humaines, équipements...)
- une fiche action à durée déterminée qui indique les modalités de déclinaison du projet sur la période estivale 2012 ainsi que les ressources à mobiliser et les actions à entreprendre.

Ces fiches seront complétées, dans un premier temps, par les agents du Service Jeunesse, partagées ensuite avec les autres entités de la DSJ.

Documents complémentaires existants :

- fiches pilotage par territoire conventionné "Animation Urbaine"
- fiches CD par discipline réalisées par le Service Développement Sportif
- liste du matériel mobilisable sur les actions

Référents internes : EP, Marina DINIS-JEOFFRET, Frédéric AGAZZI

2/ Adapter les outils à destination des partenaires

Fiche de cadrage

Proposer le contenu d'une fiche de cadrage de Moselle Macadam Jeunesse à destination de l'ensemble des partenaires actuels et futurs du projet.

Documents de référence : fiche de cadrage Macadam Sport (CP 29/11/2004), compte-rendu de la réunion du 17/02/2012

Référents internes : EP, Marina DINIS-JEOFFRET, et validation F. BATAILLON DAL-ZUFFO

Cette fiche sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente.

Fiche action/évaluation partenaires

Proposer les modifications conformes à l'évolution du cadrage et des partenaires (profils divers) en respectant la consigne de simplification. Pour autant, la fiche peut contenir des éléments préalables à l'évaluation

Documents de référence : fiche action actuelle (v2.5), fiche évaluation.

Annexe 6 : Enquête auprès des jeunes ruraux de la CCAM : fiche individuelle.

**Enquête auprès des jeunes résidant en milieu rural :
Promotion de l'activité physique sur
la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan**

**Fiche individuelle
DONNÉES ANONYMES**

Ce questionnaire vous est distribué dans le cadre d'une étude universitaire réalisée au sein du Service Jeunesse du Conseil Général de la Moselle. Cette étude concerne le niveau de pratique d'activité physique des jeunes mosellans âgés de 11 à 17 ans et résidant en milieu rural. Toutes les informations y figurant sont anonymes.

Fille Garçon

Âge :

Etes-vous inscrit dans un club sportif ? Oui Non

Si oui, quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ?

Combien d'heures pratiquez-vous en club dans la semaine ?

Si non, pourquoi ne pratiquez-vous pas en club ?

.....
.....
.....

L'activité physique englobe le jeu, les sports, les déplacements, les tâches quotidiennes, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire.

Combien de temps pratiquez-vous l'activité physique par semaine ? *Les propositions suivantes sont basées sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.*

- Moins d'une heure
- D'une heure à 3 heures
- De 3 heures à 5 heures
- De 5 heures à 7 heures
- 7 heures et plus

Merci pour votre collaboration !

**Enquête auprès des jeunes résidant en milieu rural :
Promotion de l'activité physique sur
la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan**

Fiche collective.

Quelles activités vous plaisent le plus ?

- activités physiques (**redéfinir**) :

.....
.....

- culturelles :

.....
.....

- autres :

.....
.....

Habituellement, quelles activités pratiquez-vous ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce que vous souhaiteriez améliorer dans vos activités ? (matériel, équipements, structures, lieu de pratique...)

.....
.....
.....

Sinon, que faudrait-il comme activités ?

.....
.....

Pour quelles raisons ne pratiquez-vous pas d'activité physique ?

.....
.....
.....

Quels endroits préférez-vous pour pratiquer vos activités ?

.....
.....

À quels moments de votre temps libre (période hors-scolaire) préférez-vous pratiquer ces activités ?

.....
.....

À quel moment de la journée préférez-vous pratiquer ces activités ?

.....
.....

Comment vous déplacez-vous sur votre commune et sur les villages avoisinants pendant vos temps libres ?

.....
.....
.....

Quels problèmes cela vous pose-t-il ?

.....
.....
.....

Avec qui pratiquez-vous vos activités ?

.....
.....

Que faites-vous comme activités pendant la période des vacances d'été ?

.....
.....
.....
.....

Pourquoi pratiquez-vous vos activités pendant les vacances d'été ? (rôle des parents ; "incitation", plaisir...)

.....
.....
.....

Descriptif de Moselle Macadam Jeunesse : événement en faveur de tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans et résidant dans une des communes communautaires, qui leur permet de pratiquer des activités sportives et culturelles pendant les vacances scolaires.

Quelles activités, parmi celles proposées par les associations présentes sur la communauté de communes, souhaiteriez-vous pratiquer pendant Moselle Macadam Jeunesse ?

.....
.....
.....

Dans quels endroits de la communauté de communes souhaiteriez-vous aller pour pratiquer les activités ?

.....
.....
.....

À quel moment de la journée préféreriez-vous pratiquer ces activités ?

.....
.....

Quel(s) moyen(s) de transport penseriez-vous adopter pour venir sur le site de l'action ?

.....
.....

Les Semaines Sportives de l'Arc Mosellan (SAM 57) est une action destinée aux jeunes ayant pour objectif de leur faire découvrir et pratiquer des activités physiques. Cette action a lieu aux mois de juillet et août depuis 2008. Le Séjour de l'Arc Mosellan Itinérant (SAMI) a été mis en place en 2011 et permet à un public âgé de 12 à 17 ans de passer une semaine entière ensemble. Activités sportives, culturelles... sont au programme.

Avez-vous déjà participé aux SAM 57 ?

Oui

Non

Avez-vous déjà participé au SAMI ?

Oui

Non

Citez 3 points positifs et 3 points négatifs concernant les SAM 57 (au moins 3).

.....
.....
.....

Comment améliorer ces points négatifs ?

.....
.....
.....

Citez 3 points positifs et 3 points négatifs concernant le SAMI (au moins 3).

.....
.....
.....

Comment améliorer ces points négatifs ?

.....
.....
.....

Merci pour votre participation !

Annexe 8 : Composition des groupes de jeunes interrogés lors de l'enquête.

	Filles		Garçons	
	Nombre	Age	Nombre	Age
Groupe 1	2	13 et 16 ans	1	13 ans
Groupe 2	2	15 et 17 ans	2	14 et 17 ans
Groupe 3	0	-	3	11, 13 et 15 ans
Groupe 4	0	-	4	15 et 3 x 13 ans
Groupe 5	2	16 ans	2	16 ans
Groupe 6	4	14 et 3 x 15 ans	0	-
Groupe 7	1	16 ans	2	15 et 17 ans
Groupe 8	3	14 ans	2	14 ans



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

DE MACADAM SPORT A MOSELLE MACADAM JEUNESSE : VERS LA PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU RURAL CHEZ LES JEUNES AGES DE 11 A 17 ANS.

HEINE Charles

UNIVERSITE HENRI POINCARE – NANCY I

juin 2012

Promotion ; activité physique ; sport ; jeunes ; rural ; Conseil Général ; Moselle ; Moselle Macadam Jeunesse ; communauté de communes ; Arc Mosellan.

Dans le cadre de sa nouvelle politique d'Animation Jeunesse, le Conseil Général de la Moselle souhaite promouvoir l'activité physique et sportive auprès de l'ensemble des jeunes mosellans âgés de 11 à 17 ans. En partant d'un projet départemental strictement urbain, la question de la ruralité, jusqu'alors peu abordée, a émergé.

Une première partie de contextualisation a permis de proposer une méthodologie en deux axes centrée sur l'activité physique et sportive des jeunes. Une analyse approfondie du territoire rural de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, ainsi qu'une enquête réalisée auprès de ses jeunes habitants, ont permis d'envisager le développement d'un environnement favorable à la pratique de l'activité physique et sportive pour cette population. Ainsi, si les jeunes souhaitent des activités proches de chez eux, la participation de tous est recherchée dans le but de développer les compétences individuelles. Et l'organisation des politiques départementales et locales en matière d'activité physique et sportive est déterminante dans la mise en place d'une offre adaptée à la jeunesse mosellane.

Promoting ; physical activity ; sport ; teens ; rural ; Conseil Général ; Moselle ; Moselle Macadam Jeunesse ; municipalities community ; Arc Mosellan.

As part of its new policy of Animation Jeunesse, the Conseil Général de la Moselle would like to promote physical activity and sport to all young people aged from 11 to 17 years old. Starting from a strictly urban county project, the issue of rurality, hitherto rarely discussed, has emerged.

The first part of contextualization has allowed us to propose a methodology in two axes centered on physical activity and sport for young people. A thorough analysis of the rural territory of the Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, and a survey of its young residents, allowed us to develop an environment conducive to the practice of physical activity and sports for the residents. Thus, if young people want activities close to home, the participation of all is necessary in order to develop individual skills. The organization of county and local policies relating to sport and physical activity is crucial to the establishment of an appropriate offer for the young mosellan people.